



Le Fresne sur Loire

B U L L E T I N M U N I C I P A L





Sommaire

Édito du Maire	1
----------------------	---

La vie municipale

Principales décisions du Conseil Municipal	2
Budget communal 2012	17
SIVOM Ingrandes/Le Fresne	18

Informations municipales

Les divers aménagements du Fresne sur Loire	19
Les élections de l'année	22
Le festival « Ce soir je sors mes parents »	22
Remise des dictionnaires	23
Bienvenus aux nouveaux commerçants	23
Le repas des aînés	24
Résultats maisons fleuries 2012	24
Les repas de quartier	24
Le championnat de France cycliste des élus	25
La semaine fédérale de cyclotourisme	25
Raid Loire en famille	25
Espace jeunes Ingrandes / Le Fresne	26

Le Tourisme

Loire pour tous	26
Le camping municipal <i>La Bastille</i> et la base nautique	27

Projet 2013 : extension de l'école Le Petit Prince	28
--	----

La vie scolaire

L'école Le Petit Prince	30
La garderie périscolaire	34
La cantine	35

Un peu d'Histoire...

« On vend la pierre de Bretagne »	36
---	----

La vie associative

Associations fresnoises

Comité des fêtes et du tourisme	38
APE de l'école Le Petit Prince	39
Les Moncellières	40
Union Nationale des Combattants	41
Club Anjou Bretagne	41
Football Club Ingrandes / Le Fresne	42
La Courtille : boule de fort	43
Le cochonnet ingrandais	43
Bibliothèque	44
Football loisirs Le Fresne / Ingrandes	44

Associations intercommunales culturelles ou sociales

Chorale : Au fil de l'eau	44
Comité de jumelage de Varades	45

Loire et Galerne	46
ADMR - SOS Urgence Maman	47
Halte-garderie : La Récréation	47
Ludothèque : atout jeu	48
Amicale des donneurs de sang	48
Sol'Enfance de Varades	48
Les amis de Raymond - APTE	49
Relais solidarité - Trocantons	50

Informations diverses

Les vœux de nos représentants cantonaux

Le mot de Claude GAUTIER, conseiller général	51
La tribune d'Yves DANIEL, député	51

Infos pratiques

Centre médico-social	52
Bureau des aînés/CLIC - Point d'accès au droit	53
Solidarité : bouchons d'amour et SCL	54
Durée de vie de vos papiers	55

Informations écologiques

La collecte des déchets	56
Faire son potager familial	57

Numéros utiles	59
----------------------	----

État civil 2012	60
-----------------------	----

Edito du Maire

L'année 2012 qui vient de s'écouler a été encore une année difficile sur le plan économique ; économie souvent mise à mal par une consommation au ralenti et qui malheureusement se termine par des entreprises en difficultés.

Même une mairie, comme Le Fresne sur Loire non endettée, avec une situation financière saine, a de moins en moins de facilités pour réaliser ses emprunts. Demain, nous réaliserons nos projets accompagnés de deux banques

de façon à partager le risque ; risque cependant qui n'existe pas puisque Le Fresne sur Loire a une situation financière et de bons fondamentaux.

2012 a vu l'achèvement des travaux de la rue Principale et la rue de la Mairie avec l'aménagement de la place de l'Eglise, place difficile à réaliser de part sa forte déclivité. Les stationnements ont été privilégiés avec la réalisation de paliers qui permettent aux piétons de monter cette place en toute sécurité.

Comme déjà évoqué lors des différents conseils municipaux, **le projet 2013** sera l'extension de l'école Le Petit Prince afin de continuer à accueillir nos enfants dans de bonnes conditions. Les préfabriqués seront supprimés, la classe de maternelle

sera conservée et un nouveau local de sommeil sera créé. La cantine s'agrandira sur la classe mitoyenne actuelle et la garderie périscolaire se fera dans la classe donnant directement sur la place de la mairie. Puis, trois nouvelles classes seront construites vers la zone de jeux avec les façades donnant sur le parking ; mais je vous laisse découvrir en détail ce projet qui sera évoqué dans ce bulletin par Maurice RICHARD, adjoint en bâtiment. De plus, l'adaptation de notre fonctionnement scolaire aux directives de l'Education Nationale conduira nos enfants à aller à l'école le mercredi matin.

Ainsi 2013 sera la dernière ligne droite de notre mandat pour réaliser nos projets qui seront décidés lors du prochain budget. Aujourd'hui, Le Fresne sur Loire est l'une des communes qui a vu sa population croître le plus, ce n'est pas un hasard ; je suis convaincu que grâce au travail de l'équipe municipale que j'ai le plaisir d'animer, nous avançons et rendons notre commune attractive. Même si tout ne peut être fait comme chacun le voudrait ; il faut encore et toujours se projeter dans l'avenir, sortir du court terme et déjà penser à 2014.

2014 avec en ligne de mire les élections municipales, régionales et sénatoriales : de nouveaux élus, de nouveaux projets à défendre pour obtenir des subventions de plus en plus rares. C'est ainsi que demain, Le Fresne sur Loire, continuera de progresser et restera une commune où il fait bon vivre.



Le Conseil Municipal vous invite

à la présentation des Vœux 2013,
le **samedi 5 janvier 2013** à 18 heures
à la Salle Pierre Étourneau



Bonne année 2013 et bonne santé à tous.

Le Maire, Michel Vallée

Principales décisions du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

Réforme de la fiscalité de l'aménagement

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 du 29/12/2010, la réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée. Le nouveau dispositif repose, entre autre, sur la Taxe d'Aménagement. Cette taxe qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012, se substitue à la Taxe Locale de l'Équipement (TLE), pour la part communale.

La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les collectivités dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), sauf renonciation expresse par délibération. L'institution de la taxe est valable pour trois ans minimum à compter de son entrée en rigueur. Son produit sera inscrit en section investissement du budget. L'assemblée doit délibérer sur le taux à appliquer pour la part communale et sur les exonérations éventuelles.

Après un tour de table, Monsieur le Maire demande un vote à bulletin secret : 1,5 % = 1 voix 2 % = 2 voix
2,5 % = 4 voix 3 % = 6 voix

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal décide d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption.

Subventions Associations et Ecoles 2012

Lionel Bourcier fait part au Conseil des propositions d'augmentation des subventions 2012, pour les associations et les écoles, soit de 1 %, 2 % ou 3 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'augmenter de 2 % les subventions de 2012 pour les associations et, concernant les écoles, d'attribuer la somme de 11 € par élèves avec un minimum de 18 € pour les écoles n'ayant qu'un élève. Les subventions seront versées à l'appui du compte de résultat.

Charte d'harmonisation des nomenclatures de PLU

La COMPA a en charge la gestion et le développement du Système d'Information Géographique Intercommunal et particulièrement la numérisation des PLU. Il est apparu, après analyse des données sur les communes déjà numérisées, une grande diversité dans la dénomination et la définition des zonages des PLU à l'échelle de la COMPA. La COMPA a alors engagé un travail en interne pour proposer une harmonisation des nomenclatures des PLU. Cette charte d'harmonisation, qui est sans incidence sur la réglementation, vise à une meilleure lisibilité des documents d'urbanisme sur la COMPA, notamment dans le cadre de la numérisation pour le SIG. La nomenclature proposée s'appuie sur les principes suivants :

- **les zonages réglementaires** sont issus pour l'intitulé et la définition du Code de l'Urbanisme et sont traduits de la façon suivante : **premiers chiffres et lettres majuscules : U – AU (1AU ; 2AU) – A – N.**
- **lettre suivante en minuscule** : lettre associée aux lettres majuscules permettant de définir un zonage à l'échelle communautaire : les intitulés et la définition de ces zones se retrouveront dans l'ensemble des PLU de la COMPA.
- **chiffre** : associés à l'association de lettres majuscules et minuscules, les chiffres déterminent des zonages déclinés à l'échelle communale en sous-secteur.
- **lettre suivante en minuscule italique séparée par un tiret** : ajoutée à la fin d'un intitulé de zonage précédent et séparé par un tiret, cette lettre détermine un indice propre à la zone ou au sous-secteur communal permettant de la qualifier en regard par exemple d'une protection ou d'un caractère particulier.

À titre d'exemple, zone à urbaniser ouverte destinée à recevoir de l'habitat dense et affectée d'une protection paysagère :

Zonage réglementaire du code de l'urbanisme	1AU h 1 -p	Indice qualificatif du zonage Zonage communal
	Zonage communautaire	

Cette charte d'harmonisation des nomenclatures sera annexée, avec d'autres documents, aux cahiers des charges types mis à disposition des communes par la COMPA pour la révision des POS ou des PLU afin d'être pris en compte par les cabinets spécialisés prestataires des communes. Sa mise en œuvre se fera à l'occasion d'une révision ou d'une modification majeure du document d'urbanisme de la commune.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la COMPA du 30 septembre 2011 approuvant la charte d'harmonisation des nomenclatures de PLU et autorisant le Président à solliciter les communes concernées pour leur proposer de signer cette charte.

Considérant que cette harmonisation n'a pas d'incidence sur la réglementation,

Considérant qu'elle participe à une meilleure lisibilité des documents d'urbanisme des communes, principalement au travers du Système d'Information Géographique, Considérant que l'entrée en vigueur de la charte n'est pas immédiate et qu'elle se fera au gré des révisions et/ou modifications majeures du document communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la Charte Intercommunale d'harmonisation de la nomenclature des documents d'urbanisme (PLU),
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Avenants travaux d'aménagement de la place de l'église

Les travaux d'aménagement de la rue Principale se termineront au printemps pour ce qui concerne les parties en résine ; quelques pavés sont manquants et seront réceptionnés dans une quinzaine de jours.

Monsieur le Maire fait part au conseil des cinq projets d'esquisse proposés par le cabinet Atelier Urbain concernant l'aménagement de la place de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la solution n° 5 : enrobé de chaque côté de l'église, délimitation des places de parking en « pavé chaînette », béton

désactivé sur l'allée centrale et les passages piétonniers. Ces travaux commenceront en janvier 2012 et deux ave-nants seront actualisés au prochain conseil.

Modification aménagement chemin de la Brellerie

Lionel Bourcier parle d'un prolongement de bordures à l'entrée et à la sortie du chemin de la Brellerie, ces travaux sont en complément de ceux retenus par l'entreprise EUROVIA (anciennement CTC).

Un devis des travaux supplémentaires sera validé au prochain conseil.

Charte d'engagement « Vers 0 phyto sur le bassin-versant du Havre-Donneau-Grée-Motte

La contamination des eaux en Pays de la Loire par les pesticides et notamment par les herbicides est avérée et préoccupe depuis plusieurs années les pouvoirs publics. De nombreuses molécules sont détectées dans nos rivières, principalement des herbicides d'origine agricole et non agricole.

Afin de contribuer à la restauration et préservation de la qualité de l'eau pour pouvoir répondre aux enjeux de santé publique, de production d'eau potable, économiques (pisciculture, conchyliculture,...) et de préservation des milieux aquatiques, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMP A) a décidé, en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, de formaliser ses engagements dans une charte.

En tant que structure référente sur le bassin-versant du Havre-Donneau-Grée-Motte, la COMP A propose aux communes de ce territoire étendu aux communes du Fresne-sur-Loire et de Montrelais de s'engager dans cette démarche et de signer la charte d'engagement « Vers 0 phyto sur le bassin-versant du Havre-Donneau-Grée-Motte ».

Les principaux engagements sont les suivants :

- atteindre le niveau 1 au plus vite après avoir réalisé un audit des pratiques d'entretien qui pourra constituer l'état initial de référence ; l'une des principales actions est la réalisation du plan de désherbage.

- définir un programme et un échéancier pour atteindre le niveau 3 au plus tard en septembre 2013 ; l'un des principaux objectifs est de diviser par 4 les quantités de produits phytosanitaires appliqués.

VU la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 fixant un objectif de bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015.

VU la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

VU le SAGE Estuaire de la Loire approuvé le 9 septembre 2009 demandant que les communes et EPCI mettent en œuvre une politique volontaire en matière de désherbage afin de ne plus utiliser ou presque d'herbicides.

VU la délibération du Conseil Communautaire de la COMP A du 24 juin 2011 approuvant la charte d'engagement « Vers 0 phyto sur le bassin-versant du Havre-Donneau-Grée-Motte » et autorisant le Président à solliciter les communes concernées pour leur proposer de signer cette charte.

Considérant la nécessité de contribuer à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la charte d'engagement « Vers 0 phyto sur le bassin-versant du Havre-Donneau-Grée-Motte » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2011

Vote des taux d'imposition pour l'année 2012

Afin de préparer le budget 2012, Lionel Bourcier présente les bases d'impositions 2011 et soumet pour l'an prochain, les évolutions ou non en matière fiscale, avec comme corollaire, les possibilités de prêts correspondantes :

- pas d'augmentation,
- 1, 2, 3 ou 4 %.

La commission finances propose une augmentation de 2 %. Après un tour de table où chacun s'est exprimé, un vote à mains levées est demandé :

- Taux 1 % = 1 voix
- Taux 2 % = 12 voix

Une augmentation des taux de 2 % est validée, soit :

- Taxe d'habitation 12,934 %

- Taxe foncière (bâti) 13,127 %
- Taxe foncière (non bâti) 44,900 %

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme), actuellement en cours de modification avec le cabinet A + B Urbanisme, implique à définir le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), c'est-à-dire réfléchir sur certains secteurs à aménager (voir 7 pages en annexe), M. le Maire les présente comme des orientations facultatives.

M. le Maire demande l'avis du conseil : Samuel Boucher remarque qu'un projet de lotissement peut-être envisagé du côté nord du secteur réservé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Projet d'Aménagement de Développement Durable.

Travaux rue Principale/Eglise

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux d'aménagement de la rue Principale et afin de prendre en compte les modifications et de poursuivre l'aménagement de la place de l'église, des avenants doivent être pris :

- Avenant n° 2 36770,74 € HT
- Avenant n° 3 38705,42 € HT

Après avoir pris renseignement auprès de la Sous-Préfecture, nous attendons la réponse, soit pour valider ces deux avenants ou pour lancer un marché d'appel d'offres. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour engager l'une de ces deux procédures.

Travaux rue Principale (hors marché)

Des travaux de reprises de pieds de mur et marches ainsi que de plus-value pour panneaux sont à approuver hors marché. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis d'Eurovia pour un montant de 12596,50 € HT.

Modification entrée de Garage

Suite à la modification de l'entrée de garage au n° 28, rue Principale, par l'entreprise Eurovia, il convient d'approuver le devis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis d'Eurovia pour un montant de 2437,84 € HT.

Création de plateau Chemin du Vauviau

Lors du Conseil Municipal du 27 mai 2011, il avait été délibéré d'installer deux ralentisseurs sur le chemin du Vauviau afin de limiter la vitesse de circulation. Il convient donc d'approuver le devis d'Eurovia pour la création de deux plateaux ralentisseurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis d'Eurovia pour un montant de 1 142,00 € HT. La signalétique et peinture sont à réaliser par les employés communaux.

Modification aménagement Chemin de la Brellerie

Travaux de prolongement de bordures à l'entrée et à la sortie du Chemin de la Brellerie, ces travaux sont en complément de ceux retenus par l'entreprise EUROVIA (anciennement CTC). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ces travaux supplémentaires pour un montant de 2 541,46 € HT.

Fonds de solidarité pour le logement

Suite à la demande du Conseil Général de Loire-Atlantique de fixer le montant de la contribution 2012 concernant le Fonds de Solidarité au Logement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transmettre la demande au CCAS.

Cabinet de contrôle accessibilité bâtiments

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Marché d'Appel d'Offres négocié par la COMPA pour retenir le cabinet de contrôle d'accessibilité des bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le cabinet Véritas pour un montant de 580 € HT.

Ménage de la Salle Pierre Etourneau

Monsieur le Maire parle du ménage de la salle Pierre Etourneau qui n'est pas toujours effectué, lors de l'utilisation par les associations, dont la location est gratuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander un chèque caution de 350 € et d'appliquer une pénalité de 30 € si le ménage n'est pas fait (modification du règlement).

SÉANCE DU 27 JANVIER 2012

Accueil du Conseiller Général du canton de Varades

Monsieur Claude Gautier, Conseiller Général du canton de Varades, présente à l'assemblée les données chiffrées de la commune en comparaison avec celles des communes du canton sur l'équipement des ménages en voiture, la population active, les catégories socioprofessionnelles, le chômage, les revenus fiscaux, les impôts directs locaux, les traitements et salaires, les pensions et retraites. Ces statistiques sont disponibles sur le site de la commune : www.lefresnesurloire.fr

Les différentes commissions du Conseil Général de Loire-Atlantique sont :

- financière,
- action sociale,
- économie,
- aménagement foncier,
- culture – jeunesse – éducation et sports.

Claude Gautier souligne le soutien de la majorité des communes du Pays d'Ancenis à la COMPA ainsi que le dynamisme du canton. Les principaux dossiers :

- maison de retraite « Les Moncellières »,
- zone blanche pour le transport public à Belligné et La Rouxière : étude menée au sein du Conseil Général,
- foncier : terres à vendre dans certaines communes du canton, le CG travaille en partenariat avec la SAFER pour protéger le foncier,
- écoles de musique : étude pour regrouper les écoles en un projet.

Les permanences du Conseiller Général de Varades sont sur rendez-vous au 06 80 63 65 27.

Choix du Bureau pour le Contrôle Technique des Bâtiments de l'École

Dans le cadre de l'extension de l'école publique « Le Petit Prince », trois bureaux ont été sollicités afin de connaître leurs prestations pour les missions de contrôle technique suivantes : « type L », « type LE », « type SEI », « type VÉRIF INSTALL ÉLECTRIQUE », « type PS », « type PS-E », « type HAND », « type ATT HAND », et SPS.

Les trois bureaux ont répondu à la demande :

- APAVE 7 685 € HT
- QUALICONCONSULT 5 010 € HT
- VÉRITAS 6 230 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir à l'unanimité la proposition du bureau QUALICONCONSULT d'un montant de 5 010 € HT.

Choix du bureau pour étude géotechnique

Dans le cadre de l'extension de l'école publique « Le Petit Prince », quatre bureaux ont été sollicités afin de connaître leurs prestations pour une étude géotechnique, mission G12. Deux bureaux sur quatre ont répondu à la demande, les bureaux SIC INFRA-FONDOUEST et FONDASOL ayant une charge de travail ne leur permettant pas de répondre :

- AIS 2 660 € HT
- GINGER CEBTP 3 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité la proposition du bureau AIS d'un montant de 2 660 € HT.

Estimation domaniale : 20 rue Principale

Suite au projet communal, la Division Missions Domaniales a été consultée pour connaître la valeur vénale d'une maison d'habitation située au 20 rue Principale, en zone Ua et cadastrée section B n° 69, d'une superficie de 101 m². Au vu des caractéristiques de ce bien, de son emplacement en zone inondable, de son état actuel et des travaux réalisés, la valeur vénale a été fixée à 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de préempter le bien situé au 20 rue Principale et cadastré section B n° 69 à la valeur des Domaines, soit 30 000 €.

Commission paritaire du CDG Organisation du travail

Suite à la réorganisation du temps de travail des agents de voirie, soit une période « haute » à 40 h hebdomadaires du mois d'avril à fin septembre et une période « basse » à 30 h hebdomadaires d'octobre à fin mars, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a été consulté afin de donner son avis.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, lors de sa séance du 15 décembre 2011, a donné un avis favorable.

Convention du CDG de Loire-Atlantique

Afin de formaliser les engagements réciproques de la collectivité et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, une convention relative au traitement des dossiers de la Commission Départementale de Réforme est établie entre les deux parties, moyennant une participation financière forfaitaire au CDG de 29 € pour chaque dossier instruit et présenté à la Commission de Réforme, au titre des frais de gestion du dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

Modification du PLU

Le projet n'ayant reçu aucune correction depuis le conseil du 16 décembre 2011, le dossier PLU (Plan Local d'Urbanisme) sera envoyé aux partenaires publics associés pour avis.

DETR 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention concernant la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2012, sont à déposer avant le 29 février 2012, et que seules les opérations prêtes à démarrer en 2012 seront retenues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de présenter un seul dossier, celui du projet d'extension et d'aménagement de l'école, avec les modalités de financement, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2012.

Demande subvention au titre de « réserve parlementaire »

Monsieur le Maire explique que, suite à la demande auprès de Monsieur André Trillard, Sénateur, une aide financière est possible, de type « Réserve Parlementaire », pour

l'aménagement de la rue Principale, tranche d'aménagement de la place de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière du Sénat au titre de la Réserve Parlementaire et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire.

Location Salle Pierre Étouneau

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame Bondu demandant le remboursement de l'acompte de la location de la salle suite à son désistement de réserver. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 140 € à Madame Bondu.

Circuit pédestre

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet pour l'inscription des itinéraires présents sur la commune du Fresne sur Loire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée.

Monsieur le Maire informe le conseil que ces itinéraires proposés pour inscription empruntent des chemins publics et/ou privés appartenant au domaine de l'Etat et des collectivités publics d'une part et/ou au domaine des propriétaires privés. Ces chemins sont donc affectés à l'usage du public.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés. L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PROPOSE au Conseil Général d'annuler et de remplacer les anciens circuits par l'inscription de nouveaux circuits GR3, sentier des Mariniers et circuit du Fresne au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée.

AUTORISE en tant que de besoin, Monsieur le Maire à signer les conventions de passage en propriétés privées avec les propriétaires et locataires concernés.

S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert du sentier précité et d'en assurer l'entretien régulier, y compris le débalisage et le rebalisage de l'itinéraire en respectant la charte nationale de balisage.

S'ENGAGE à informer le Conseil Général de tout changement intervenant sur le sentier (modification du tracé,

changement de revêtement...) et si besoin à lui proposer un itinéraire de substitution.

Sous-traitance balayage

Jean-Paul Mesnard, adjoint en charge de l'environnement et des espaces verts, fait part des propositions de balayage des rues pour 2012, suite à l'expérience effectuée en décembre 2011.

Proposition de balayage pour l'année 2012 par l'entreprise Brangeon, de la rue Principale, rue de la Mairie, RD22 (1 fois par mois) et lotissements (2 fois par an), au prix de 27,50 €/km, et coût de l'heure supplémentaire en plus du circuit 78,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'expérience de décembre 2011 et de procéder au balayage des rues et des lotissements avec l'entreprise Brangeon, conformément à la proposition.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2012

Accueil de membres de l'association UNAFAM

Madame Monique Gaigneux et Monsieur Dominique Lepeltier, membres de l'association UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques), présentent cette association existante depuis 4 à 5 ans dont le siège est à Paris, avec des délégations régionales, 98 délégations départementales dont 1 à Nantes et 250 lieux d'accueil dont 1 à Ancenis qui conseille, écoute, soutient, aide et informe les familles et amis de malades psychiques. Une réunion se déroule à l'Espace Corail à Ancenis, le 2^e mardi de chaque mois. Des chiffres : 15000 familles concernées dont 2000 membres actifs et bénévoles.

M. Lepeltier explique que le malade psychique n'est pas une déficience mais un état. La loi du 11/02/2005 a reconnu le droit, la chance et la participation à la citoyenneté des personnes handicapées :

- accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale,
- droit à la compensation des conséquences du handicap,

- création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

L'association vient en aide aux familles, elle agit auprès des institutions mais aussi auprès des personnes malades, avec un plan en 6 points pour :

- un meilleur accès aux soins,
- le droit à des ressources minima,
- le droit à un hébergement,
- le droit à un accompagnement adapté,
- si nécessaire, une protection juridique,
- si la santé le permet, des activités : création du concept de Groupes d'entraide mutuelle (GEM).

Site internet : www.unafam.org

Choix du bureau pour mission de coordination et protection de la santé

Dans le cadre de l'extension de l'école publique « Le Petit Prince », trois bureaux ont été sollicités afin de connaître leurs prestations pour la mission de coordination et protection de la santé.

Les trois bureaux ont répondu à la demande :

- APAVE 2 885 € HT
- QUALICONSULT 2 390 € HT
- VÉRITAS 2 940 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir à l'unanimité la proposition du bureau QUALICONSULT d'un montant de 2 390 € HT.

Subventions 2012

Lionel Bourcier rappelle que lors de la réunion de Conseil Municipal du 25 novembre 2011, le Conseil avait décidé d'augmenter de 2 % les subventions d'associations et d'écoles pour 2012.

Une information sera faite sur le site de la commune et/ou le « Fresne Info » pour rappeler l'existence de l'association « La Récréation ».

Une discussion s'instaure sur le versement de la subvention exceptionnelle aux AFR, le conseil municipal décide de surseoir cette subvention dans l'attente de rencontrer le Président à une prochaine réunion afin qu'il détaille les besoins financiers.

Associations	Montant en €
AFR	330,00
ASCODE L-A	19,00
ARRA	79,00
Association "L'Avenir Vermeil"	574,00
APE – Collège & Lycée La Pommeraye	99,00
APE – Le Fresne	924,00
ATOUT JEU (Ludothèque)	121,00
Comité des Fêtes du Fresne	3 000,00
Comité de Jumelage	212,00
Comité La Loire de Demain	285,00
Coopérative scolaire du Fresne	924,00
Coopérative scolaire du Fresne (exceptionnel sortie Liré)	446,00
La Courtille	228,00
CRICS "Les Jardins de la Solidarité"	344,00
Foyer Laïque Socio-Educatif du Collège d'Ingrandes	418,00
IREO Coteau Loire La Pommeraye	18,00
Judo Club Varadais	66,00
La Récréation	1 000,00
Loire Pour Tous	89,00
LPP JB Eriau	18,00
MFR Brissac Quincé	18,00
MFR Chemillé	18,00
Maison Familiale Val d'Anjou La Pommeraye	22,00
MFR "Le Cèdre"	18,00
St Thomas d'Aquin	18,00
Réserve	3 212,00
TOTAL	12 500,00 €

Le CM, après en avoir délibéré, accepte les subventions de 2012 ci-dessus et souligne que ces versements ne s'appliqueront qu'aux demandes accompagnées d'un compte de résultat. La subvention des AFR sera validée après rencontre de l'association.

Établissement Public Foncier

M. le Maire fait lecture du courrier de la COMPA concernant son adhésion à l'Établissement Public Foncier (EPF) en cours de création par le Conseil Général de Loire-Atlantique.

Le rôle de l'EPF est de réaliser pour le compte de ses membres (intercommunalités adhérentes et communes membres des intercommunalités adhérentes) des acquisitions foncières et immobilières en vue de la constitution de réserves foncières. La COMPA demande de retourner le questionnaire recensant l'ensemble des besoins prévisionnels. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable.

Les travaux recensés pour le budget 2012

Suite à la commission voiries :

- travaux de voirie : Corderie, allée de Bézid, chemin de Barbin, la Basse Charbonnerie, ruelle des Bouchers, ruelle des Robinets, panneaux à changer.

Suite à la commission espaces verts :

- buse cité Saint-Louis, massifs rue Principale – chemin de la Brellerie – RD22, paillage massifs, tuyau goutteur pour massifs, souffleurs – aspiro feuilles, poubelles rue Principale – square – trottoir et terrain centre de la Corderie, vue aérienne sur Le Fresne, jeux – bancs et clôture à La Bastille
- bancs et cyprès au cimetière du souvenir.
- décors de Noël
- suggestion de nettoyage de printemps des bords de Loire par les enfants accompagnés des parents, un samedi matin. Une demande d'autorisation sera faite auprès de la Directrice de l'école, l'APE et des délégués des parents d'élèves.

Modification du PLU

Suite à l'envoi du projet de M. Maudet à la DDTM (Division Départementale du Territoire et de la Mer), des modifications sont apportées à la zone 1 AUs (secteur affecté prioritairement à du logement pour seniors et personnes âgées et des activités médicales, paramédicales, sociomédicales, en lien avec la maison de retraite située à proximité). Après ce changement, le dossier PLU (Plan Local d'Urbanisme) sera envoyé aux partenaires publics associés pour avis.

Attribution de quatre cordes de bois

Lors du conseil du 27 janvier 2012, nous demandons aux personnes intéressées par du bois, de s'inscrire en mairie.

Quatre familles se sont inscrites pour sept cordes de bois disponibles, au prix de 80 € chacune. Le Conseil Municipal attribue à chacune des familles inscrites une corde de bois ; dont Messieurs Raphaël André, Frédéric Barbet, Jean-Paul Joret et Anthony Tournade, qui les retireront sur place. Trois cordes de bois restent encore à attribuer, les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie.

Règlement cantine et surveillance de la cour sur le temps du midi

Lionel Bourcier explique que suite à la réorganisation du temps de surveillance de la cour sur le temps du midi, l'équipe municipale avec les agents de l'école et les délégués des parents d'élèves ont mis en place un nouveau planning de surveillance ci-après :

	12h00	12h30	13h00	13h20	13h35
APTE					
ETOURNEAU M.-Annick					
RABU Denise					
BOURCIER Martine					

Deux règlements pour les enfants, ont aussi été élaborés. Ils seront validés par la commission scolaire.

Planning élections présidentielles

Les élections présidentielles se dérouleront le dimanche 22 avril 2012 (1^{er} tour) et le 6 mai 2012 (2^e tour), un planning de permanence des élus sera établi.

Travaux place de l'église

Monsieur le Maire explique que les travaux de la place de l'église sont retardés pour acceptation des avenants.

Ravalement de façades mairie

Suite aux travaux de ravalement de façades qui ont commencé par l'entreprise de maçonnerie BSR, retenue lors de la séance du 23 septembre 2012, une reprise supplémentaire du moellon de la cour cantine est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis supplémentaire de l'entreprise BSR pour un montant de 350 € HT.

SÉANCE DU 30 MARS 2012

Vote du compte administratif et du compte de gestion année 2011

Budget communal :

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont présentés au conseil comme suit.

• Section de fonctionnement :

Dépenses 389 566,15 € - Recettes 580 020,28 €
Soit un excédent de 190 454,13 €

• Section d'investissement :

Dépenses 506 112,21 € - Recettes 580 062,93 €
Soit un excédent de 73 950,72 €

Monsieur le Maire quitte la séance durant la délibération. Le Conseil Municipal approuve le compte administratif conforme au compte de gestion, décide d'affecter (c/1068) la somme de 190 000,00 € et en report à nouveau (c/002) la somme de 454,13 €.

Budget assainissement :

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont présentés au conseil comme suit.

• Section d'exploitation :

Dépenses 50 379,54 € - Recettes 66 205,44 €
Soit un excédent de 16 559,77 €

• Section d'investissement :

Dépenses 20 894,25 € - Recettes 15 553,70 €
Soit un déficit de - 5 340,55 €

Monsieur le Maire quitte la séance durant la délibération. Le Conseil Municipal approuve le compte administratif conforme au compte de gestion, décide d'affecter (c/1068) la somme de 14 000,00 € et en report à nouveau (c/002) la somme de 2 559,77 €.

Vote du budget primitif année 2012

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition du budget de la commission des finances qui s'équilibre en dépenses et recettes.

Budget communal :

Fonctionnement 579 419,33 €
Investissement 1 445 117,73 €

Divers points abordés en fonctionnement :

- Un récapitulatif de la consommation d'électricité de 2011 sera transmis aux élus afin de réfléchir, éventuellement sur l'installation d'ampoule basse consommation.
- Le service balayage des rues, mis en place chaque mois depuis décembre 2011, Jean-Paul Mesnard propose, pour la pleine efficacité de ce service, que les agents communaux balayent les trottoirs vers la rue au préalable du passage de l'entreprise Brangeon.
- Ramassage des déchets verts : un sondage est actuellement en cours pour connaître le temps passé. Il est actuellement de 10 € le passage.
- La modification du Plan Local d'Urbanisme est actuellement en consultation par les partenaires associés. En retour, le Commissaire Enquêteur nommé par le tribunal Administratif de Nantes, Monsieur Noël Fraboulet d'Avrillé, sera sollicité pour lancer l'enquête publique.

Les projets d'investissements 2012 sont :

- finition de l'aménagement de la rue Principale
- finition du ravalement de façade école
- extension et aménagement de l'école
- installation d'un placard de rangement pour l'école dans la salle Pierre Étourneau
- achat jeu et aménagement de clôture au camping
- changement des fenêtres et peinture extérieure des bâtiments mairie
- restauration de voiries : la Corderie, la Charbonnerie, Bézid et de la ruelle des Robinets
- mise aux normes PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics).

Maurice Richard fait part du faible endettement de la commune. En 2011, le ratio était de 0,237, sachant qu'une commune est endettée à compter de 1,4. Avec une simulation d'emprunt de 200 000 €, le ratio passe à 0,447 et avec une simulation d'emprunt de 400 000 €, le ratio passe à 0,788.

Budget assainissement :

Fonctionnement 60 537,46 €
Investissement 26 168,46 €

Le Conseil Municipal vote le budget communal et le budget assainissement à l'unanimité.

Admission en non-valeurs de créances sur budget assainissement

À la demande du Trésorier d'Ancenis et suite à des factures d'assainissement irrécouvrables de Monsieur Cussonneau Frédéric sur 2007, 2008 et 2009 pour un montant de 302,79 €, Monsieur le Maire propose de prévoir les crédits nécessaires au compte 6451 : pertes sur créances irrécouvrables. Il explique que cela n'efface pas la dette et qu'il est toujours possible de récupérer cette somme le jour où la situation financière de M. Cussonneau changera. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de mettre ces créances en non-valeurs.

Amortissement travaux assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir les travaux de réseau assainissement exécutés en 2011, soit 6 162,99 € sur 30 ans.

Remplacement saisonnier camping

M. le Maire fait part de l'ouverture d'un poste d'agent d'entretien au camping pour la saison d'été de juillet et d'août, soit 3 h ½ par jour, l'âge minimum requis est de 18 ans, le permis VL est souhaité avec une connaissance d'anglais. Le Conseil donne tout pouvoir à la commission tourisme pour réaliser ce recrutement.

Amende de police 2011

À la demande du Conseil Général de Loire-Atlantique de proposer un dossier relatif à la sécurité routière dans le cadre de l'amende de police 2011. Deux dossiers sont possibles, l'aménagement de trottoirs au chemin des Porteaux ou l'aménagement de l'allée de Bézyd. Compte tenu de l'importance du trafic vers la maison de retraite et du passage d'écoliers, ce dernier dossier est prioritaire.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de présenter le projet d'aménagement de l'allée de Bézyd et de s'engager à sa réalisation.

Statuts du SIVOM Ingrandes-Le Fresne

Suite à la reprise de la subvention aux AFR par la commune, M. le Maire explique que les élus d'Ingrandes au SIVOM Ingrandes-Le Fresne si opposent. Aussi, un courrier a été

envoyé à M. le Préfet de Maine et Loire, afin qu'il donne son avis sur les statuts actuels du SIVOM et la validation du versement de la subvention aux AFR.

Contrat enfance-jeunesse 2012-2015 avec le SIVOM Ingrandes-Le Fresne

Dans le cadre du nouveau contrat enfance-jeunesse 2012-2015 avec le SIVOM Ingrandes-Le Fresne, il conviendra d'approuver la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou, sise à Angers (Maine et Loire).

Le Conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires au contrat enfance-jeunesse 2012-2015 et avenants à l'exécution de la présente délibération.

Modification temps de travail du poste ATSEM

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'ATSEM qui sollicite de revoir son temps de travail afin de lui octroyer cinq minutes supplémentaires pour le ménage de la garderie périscolaire, en complément des cinq minutes déjà inclus dans la base journalière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer 5 mn supplémentaires de ménage chaque jour en plus des 5 mn déjà incluses dans la base journalière, à raison de 40 mn hebdomadaires,
- de fermer le poste Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2^e Classe de 37 h 40 mn (annualisé 29 h),
- d'ouvrir le poste Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2^e Classe à 38 h hebdomadaires (annualisé 30,23 h, soit 30h 14 mn) à compter du 1^{er} mars 2012.

Collecte des déchets

À la demande de la COMPA et suite au nouveau dispositif de collecte des déchets ménagers mis en place à compter d'avril 2012, un arrêté du maire sera pris contre tous les dépôts sauvages trouvés sur la commune ou sacs trouvés près des bacs « verre » et « papier ». Il conviendra donc d'afficher cet arrêté informant les usagers que tout dépôt sauvage est passible d'une amende.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Courrier de M^{me} Cuvier

M. le Maire fait lecture du courrier de M^{me} Cuvier concernant la difficulté pour les résidents de maisons secondaires de stocker les sacs d'ordures ménagères après leur départ et demande la possibilité de mettre une poubelle commune avec accès par carte.

Sa demande sera transmise à la COMPA, gestionnaire des déchets.

Règlement de la cantine et surveillance cour sur le temps du midi

Monsieur le Maire fait lecture du règlement élaboré en partenariat avec l'école du Petit Prince, la municipalité, le personnel d'encadrement, l'association des parents d'élèves et les représentants des parents. Le Conseil Municipal donne son accord.

Protection sociale complémentaire prévoyance

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

« Un nouveau dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été mis en place par le décret n° 2011-1474. En conséquence, les anciennes aides accordées, notamment aux mutuelles des fonctionnaires directement par l'employeur, ou via le comité des œuvres sociales, deviendront caduques au 1^{er} janvier 2013. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs et retraités. En outre, l'aide apportée par l'employeur aux actifs l'est aussi.

La participation de l'employeur, s'il y en a une, est versée soit directement à l'agent soit via une mutuelle, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance sous forme d'un montant d'aide par agent, multiplié par le nombre d'agents. Son montant peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent dans un but d'intérêt social.

La collectivité peut apporter sa participation soit au titre du risque « santé » (risques liés à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité), soit au titre du risque « prévoyance » (risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès), soit au titre des deux risques.

Pour chacun des deux risques ou les deux, la collectivité peut soit apporter sa contribution a priori sur tous les contrats des agents qui auront été labellisés, soit conclure une convention de participation après mise en concurrence entre les opérateurs précédemment cités, pour une durée de 6 années. Dans ce dernier cas, seul le contrat souscrit auprès de l'opérateur retenu (en santé et/ou en prévoyance) pourra bénéficier de la participation de la collectivité.

En application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une telle convention de participation pour le seul risque « prévoyance » avec effet au 1^{er} janvier 2013, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le demandent.

Cette mutualisation devrait permettre d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

À l'issue de cette consultation, la collectivité conservera bien entendu la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée.

Le montant de la participation que la collectivité compte verser sera précisé à la signature de la convention. Ce montant, qui peut être modifié, ne pourra dépasser le montant total de la cotisation et aura été déterminé au préalable dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel et après avis du Comité Technique Paritaire. »

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s'associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de Gestion, après en avoir délibéré, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque « prévoyance », que va engager le Centre de Gestion conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, prend acte, qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2013.

Courrier d'Angélique Poupart

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mademoiselle Angélique Poupart concernant la prolongation d'un an de sa mise en disponibilité pour convenances personnelles.

La commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Loire-Atlantique doit donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord et présente la demande à la prochaine commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en juin 2012.

Participation au RASED

M. le Maire fait lecture du courrier de la mairie de Mésanger, concernant la participation au Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté (RASED). Le montant de la participation de la commune au frais de fonctionnement sera calculé suivant le nombre de classes et le potentiel fiscal de 2011. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour cette participation.

Attribution de trois cordes de bois

Lors du conseil du 24 février 2012, nous demandions aux personnes intéressées par du bois, de s'inscrire en mairie. Cinq familles se sont inscrites pour trois cordes de bois disponibles, au prix de 80 € chacune.

Le Conseil Municipal attribue une corde de bois par tirage au sort à Messieurs Sébastien Bézie, Olivier Branchereau et Jean Péralta qui les retireront sur place.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2012

Modification du PLU

Le dossier PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été envoyé aux partenaires publics associés pour avis. Les réponses seront remises au commissaire enquêteur, Monsieur Noël Fraboulet d'Avrillé. La COMPA met en œuvre sur le Pays d'Ancenis le PLH (Programme Local de l'Habitat) et fait remarquer que la commune a beaucoup trop de zones constructibles à court terme. La modification du PLU devra en tenir compte afin d'être conforme au PLH. Le dossier peut être transmis au commissaire enquêteur afin de définir les permanences d'enquête publique et que l'arrêté du Maire soit pris.

Bungalow « La Brellerie »

Une autorisation avait été accordée en 2009 à M. Claude Legroux pour installer provisoirement, durant trois ans,

un bungalow à « La Brellerie » afin de rénover la ferme. M. le Maire fait lecture du courrier de M. Legroux qui s'engage à l'enlever à la fin de l'année 2012.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Recrutement camping

Lionel Bourcier, adjoint au Maire, explique au conseil qu'une seule personne était intéressée pour travailler au camping, M^{me} Denise Rabu ; aussi, un recensement a été fait pour connaître les jeunes de 18 à 20 ans, deux jeunes filles étaient susceptibles d'être intéressées mais préféraient un travail à temps plein. La commission propose de recruter M^{me} Denise Rabu pour le camping, 1 h par jour durant mai, juin et septembre, puis 3 h 30 durant juillet et août. Elle aura quelques jours de repos en juillet et en août où elle sera remplacée par les élus.

Monsieur le Maire est chargé de recruter Madame Denise Rabu pour le camping, en contrat à durée déterminée, 1 h par jour durant mai, juin et septembre, puis 3 h 30 durant juillet et août, moins les jours suivants : 14/07, 15/07, 29/07 (matin), 14/08, 15/08, 16/08, 17/08 (matin), 23/08, 24/08, 25/08, 26/08 et 27/08. Elle sera nommée régisseur suppléant. 2

Validation de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau

La Directive Cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 transcrite par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (loi LEMA) du 30 décembre 2006 fixe comme objectif le bon état écologique des eaux et milieux aquatiques à l'horizon 2015. Les zones humides contribuent au "bon état" des masses d'eau avec lesquelles elles sont liées. Afin de garantir efficacement la protection de ces milieux, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire impose, avant le 9 septembre 2012, la réalisation d'inventaires des zones humides et des cours d'eau. Une fois validés, ils devront être pris en compte, par les communes, dans leurs documents d'urbanisme.

Dans ce cadre, la COMPA a engagé en 2009, à la demande et pour le compte des communes, une étude d'inventaires des zones humides et des cours d'eau sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La COMPA a missionné le bureau d'études X. HARDY pour réaliser ces inventaires.

Afin de suivre l'étude et notamment la méthodologie employée et la qualité du travail réalisé par le prestataire, un comité de pilotage a été constitué à l'échelle intercommunale. Regroupant des délégués communautaires et divers partenaires associés (DDTM, GIP Loire Estuaire, Agence de l'Eau Loire Bretagne, région,...), il valide, avant le passage en Conseil Communautaire, les inventaires. À l'échelle communale, un groupe de travail et un groupe de suivi ont été créés. Le groupe de travail, constitué d'acteurs locaux (élu, agriculteur, représentant d'association de protection de l'environnement,...) a pour mission d'accompagner la démarche d'inventaires. Le groupe de suivi, regroupant en plus des membres précités des représentants de différentes instances (DDTM, GIP Loire Estuaire,...), a un rôle de validation des cartes d'inventaires à l'échelle communale.

Les 29 communes de la COMPA ont été réparties en deux groupes. Fin 2010, les inventaires ont démarré sur le second groupe constitué des 15 communes suivantes : Le Cellier, La Chapelle-Saint-Sauveur, Couffé, Le Fresne-sur-Loire, Maumusson, Mouzeil, Le Pin, Pouillé-Les-Coteaux, La Rouxière, Saint-Géréon, Saint-Herblon, Saint-Sulpice-des-Landes, Teillé, Trans-sur-Erdre et Varades.

Les étapes mises en œuvre sont les suivantes :

- réunion de lancement de l'opération à l'échelle intercommunale ;
- présentation, dans chaque commune, du travail de pré-localisation issu de l'analyse des données cartographiques et bibliographiques ;
- sorties pédagogiques sur le terrain, à destination des membres des groupes communaux ;
- prospections de terrain, par le prestataire ;
- remise, dans chaque commune, de la cartographie provisoire des zones humides et des cours d'eau ;
- levées des doutes, dans chaque commune, avec les membres du groupe de travail ;
- restitution, dans chaque commune, pour validation du travail d'inventaires ;
- affichage en mairie ;
- analyse et prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de l'affichage ;

- réunion du comité de pilotage à l'échelle intercommunale.

Le 30 mars 2012, le Conseil Communautaire de la COMPA a approuvé la méthodologie du travail d'inventaires des zones humides et des cours d'eau sur le 2d groupe de communes.

Il appartient désormais aux communes de se prononcer sur les résultats de l'inventaire sur leur territoire. Une fois approuvés, ils seront transmis par la COMPA à la Commission Locale de l'Eau pour validation finale.

Monsieur le Maire soumet donc à l'approbation du conseil municipal l'inventaire des zones humides et des cours d'eau. VU la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 fixant un objectif de bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015.

VU la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

VU la délibération du Conseil Communautaire de la COMPA du 30 mars 2012 approuvant la méthodologie du travail d'inventaires des zones humides et des cours d'eau sur le 2d groupe de communes ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les zones humides et les cours d'eau dans le document d'urbanisme. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'inventaire des zones humides et des cours d'eau réalisé sur la commune.

Dossier « 20 rue Principale »

M. le Maire explique que France Domaines avait estimé la propriété du « 20 rue Principale », parcelle cadastrée section B n° 69, à 30 000 € et, suite à cette proposition auprès de M. Pascal Robin, ce dernier refuse selon un prêt contracté en 2004 de 49 000 € et diverses évaluations de notaires plus élevées.

Une discussion s'instaure, deux solutions sont possibles : 1) confirmer le prix à 30 000 € et exproprier, 2) ou la commune fait une nouvelle offre.

Le Conseil Municipal prend conscience de la différence du prix d'achat et de vente et décide de faire une nouvelle proposition. Après un tour de table, il est proposé d'augmenter le prix de 25 % ou de proposer 40 000 € net de frais. Faute d'accord, M. le Maire demande un vote à mains levées : 5 voix = + 25 % et 7 voix = 40 000 € nets de frais

Le Conseil Municipal propose l'acquisition du « 20 rue Principale », parcelle cadastrée section B n° 69, à 40 000 € nets de frais.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur la vente des parcelles appartenant à M. Gabriel Haie, cadastrées B n° 699 et 701, situées 25 rue Principale et dont les acheteurs sont M. et M^{me} Jean-Louis Pescheux.

Travaux rue Principale/Eglise

Lors du Conseil du 16 décembre 2012, nous attendions la réponse de la Préfecture pour poursuivre l'aménagement de la place de l'église, celle-ci ayant donné son approbation, M. le Maire demande à valider les 2 avenants :

- Avenant n° 2 : 36 770,74 € HT
- Avenant n° 3 : 38 705,42 € HT

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'avenant n° 2 de 36 770,74 € HT et l'avenant n° 3 de 38 705,42 € HT et retient la proposition d'enrobé désactivé dans l'allée centrale.

Point sur les commissions

Commission bâtiment :

- Projet école : une demande d'esquisse est demandée à l'architecte, M. Grimaud. La commission a visité l'école maternelle de Mésanger.

Commission environnement :

- La commission a retenu les poubelles pour la rue de la mairie et rue principale, une dizaine seront achetées, leur emplacement sera à définir sur place. Anthony Tournade suggère d'installer des bancs dans quelques endroits. La commission y réfléchira.
- Au cimetière, la commission propose l'arrachage de la haie au-dessus du parking, d'agrandir le cimetière et de fermer avec une haie.
- Les guirlandes de Noël : la commission soumet l'idée du Mesnil-en-Vallée dont les décorations (petits fagots de bois avec paquets cadeaux) sont faites par des bénévoles : une première réunion sera donc proposée aux Fresnois âgés de 60 à 70 ans.
- Le fleurissement : quelques massifs restent à terminer.

SÉANCE DU 27 MAI 2011

Modification du PLU Ouverture de l'enquête publique

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dates des deux permanences du commissaire enquêteur, Monsieur Noël Fraboulet, désigné par le Tribunal Administratif pour l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme du Fresne sur Loire :

- mardi 12 juin 2012 de 9 h à 12 h
- samedi 16 juin 2012 de 9 h à 12 h

Le dossier est consultable à la Mairie du 6 juin 2012 au 6 juillet 2012 inclus durant les permanences du commissaire enquêteur mais aussi aux heures d'ouverture de la Mairie soit :

- mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h00
- mercredi de 16h00 à 18h00

Monsieur Fraboulet aura jusqu'au 6 août 2012 pour rendre son avis, le conseil municipal en discutera et apportera ses remarques au conseil du vendredi 21 septembre 2012.

Projet école

Suite à la dernière réunion avec le cabinet d'architecture Grimaud, Maurice Richard, adjoint en charge des bâtiments, présente les deux possibilités de constructions du projet école :

1^{er}) construction dans le fond de la cour à la place du préau,
2^e) construction en façade, le long du parking.

Une discussion s'instaure sur le coût des projets par rapport aux subventions susceptibles d'être accordées et sur le maintien des effectifs de l'école.

Le coût des projets :

Selon un estimatif de l'architecte à 1 800 € le m², le 1^{er} projet serait plus coûteux compte tenu de la longueur des distributions (eau, électricité, chauffage) et d'un couloir couvert nécessaire pour relier l'existant à la nouvelle construction. Sinon, pour les deux projets, les bâtiments sont d'une superficie de 450 m² à 500 m², soit un montant de travaux de 810 000 € à 900 000 €.

Les subventions :

- La Préfecture de Loire-Atlantique n'a pas donné sa réponse concernant le montant accordé de la Dotation d'Equi-

Commission voirie :

- Attente de devis pour l'aménagement de l'allée de Bézid : trottoir à gauche et caniveau à droite.
- Lotissement de la Corderie à faire.
- Changement de la signalétique de la rue de la mairie mais l'ancienne signalétique sera gardée et rénovée.
- Les 2 potelets au Port Mathieu : réfléchir pour les mettre au milieu des deux terre-pleins ou installer des jardinières. La proposition d'arrêt minute n'est pas retenue.
- Sur le budget PAVE : déplacement de 3 candélabres de 50 cm dans la rue de la mairie afin d'être aux normes « handicapés ».
- Réclamation de M^{me} Guiard pour une vitre fêlée lors de travaux rue principale ; demande transmise à l'huissier de justice qui suit les travaux de cette rue.

Étude de la COMPA sur l'enfance et la jeunesse

À la demande de la COMPA, dans le cadre de l'autodiagnostic jeunesse, de répertorier les problèmes des jeunes, deux élus seront désignés pour représenter la commune lors de réunion avec la COMPA.

Commission enfance-jeunesse

Afin de travailler sur les différentes études « enfance jeunesse », le conseil décide de créer une commission enfance jeunesse.

M. le Maire, les trois adjoints et Anthony Tournade constitueront cette commission (si d'autres élus sont intéressés par cette commission, ils peuvent le faire savoir au secrétariat).

Achat d'un souffleur

Jean-Paul Mesnard fait part de la proposition de trois modèles de souffleurs par l'entreprise Rochereau :

- STIHL BR 200 (800 m³/h) 455 € TTC
- ECHO PB 500 (1014 m³/h) 470 € TTC
- ECHO PB 625 (1080 m³/h) 519 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le modèle ECHO PB 500 au prix de 470 € TTC.

pement des territoires Ruraux (DETR), suite à notre demande février 2012.

- Le Conseil Général de Loire-Atlantique doit être rencontré dans le courant de juin pour connaître le montant de l'aide dans le cadre du nouveau dispositif nommé « Fonds Solidaire de Développement Communal », suite à notre demande de mars 2012.

- La réserve parlementaire : une réponse est attendue. Une simulation sera présentée au prochain conseil du 20 juillet 2012.

Le maintien des effectifs :

Samuel Boucher précise que l'ouverture de la 4^e classe en septembre 2011 était liée à l'effectif atteint de 81 élèves, par contre, la fermeture d'une classe se fait lorsque le seuil descend à 69 élèves. En septembre 2013, sera une année plus incertaine car nous constaterons 16 départs au collège. Le Conseil doit donc réfléchir sur le lancement d'un futur lotissement.

Après un vote à mains levées, le 2^e projet est validé par 11 voix et 1 abstention.

Portail du cimetière

Dans le cadre de la restauration des piliers du cimetière en maçonnerie, Maurice Richard parle d'une proposition pour la remise en état du portail et du portillon, soit le redressage et la modification des gonds, le sablage et la peinture du portail et du portillon, l'ajout d'une tôle en bas du portail et du portillon pour empêcher les animaux de passer. Ces travaux s'élèvent à 1 501 € HT.

D'autre part, la commission bâtiment s'est réunie pour arrêter la couleur de peinture du portail et du portillon : le vert a été retenu.

De plus, il est nécessaire de couvrir la tête des piliers par du zinc, le montant de ces travaux par l'entreprise Lucas est de 560 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la remise en état du portail et du portillon du cimetière de couleur « vert » par l'entreprise Atelier Fer Création pour un montant de 1 501 € HT et de retenir l'entreprise Lucas pour protéger les piliers par du zinc pour un montant de 560 € HT.

Achat de poubelles

Jean-Paul Mesnard, adjoint en charge de l'environnement, fait part de la proposition d'acquisition de dix poubelles à l'identique au Square d'Orscholz, ainsi que de deux jardinières, pour un montant d'environ 3000 €.

Cet achat n'ayant pas été budgété, Lionel Bourcier, adjoint en charge des finances, propose de reporter le projet des jeux du camping sur 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de reporter l'achat des jeux du camping sur 2013 et de retenir l'achat de dix poubelles et de deux jardinières pour 3000 €.

Commission voirie

Jean-Paul Mesnard signale que les habitants du chemin du Honcheray seraient intéressés pour l'installation de deux ralentisseurs afin de limiter la vitesse de circulation. La commission voirie y réfléchira.

Monsieur Didier Haigneré demande de restaurer le chemin de la Hersière, la commission voirie s'y déplacera.

Ordinateurs école

Lionel Bourcier présente les deux devis pour l'école « Le Petit Prince » de l'entreprise Le Goff Informatique :

- achat de quatre ordinateurs fixes = 2 356 € TTC
- installation du réseau internet = 1 258,90 € TTC

Deux possibilités s'offrent au conseil, soit attendre les travaux de l'école en 2013 ou réaliser les travaux pour la rentrée de septembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer commande à l'entreprise Le Goff Informatique pour une installation durant les vacances scolaires et demande l'engagement d'un bon fonctionnement.

Amortissement travaux de réseaux

Décision modificative n° 1 - Budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir les travaux de réseau « basse tension », « téléphone » et « éclairage » de la rue de la mairie exécutés en 2010 et du chemin des Porteaux exécutés en 2011, soit 15 795,45 €

sur 5 ans, puis de prévoir les crédits nécessaires au budget communal :

- c/28041581 - chapitre 040 : 3 159,09 €
- c/6811 - chapitre 042 : 3 159,09 €

Décision modificative n° 2 – Budget communal

Concernant le marché de travaux d'aménagement de la rue Principale, suivant le CCAP (cahier des clauses administratives particulières), les prix sont ré-actualisables par la société Eurovia, aussi, cette plus-value n'ayant pas été budgétée, un mouvement de crédit est nécessaire au budget communal :

- c/2315 opération 212 = + 2571 € c/2111 = - 2571 €
- Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative

Décision modificative n° 3 – Budget communal

Deux insertions Presse pour l'enquête du PLU ont été inscrites en fonctionnement alors qu'elles doivent être en investissement, une modification est nécessaire au budget communal :

- c/202 = + 1 100 € • c/2111 = - 1 100 €

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative

Décision modificative n° 4 – Budget communal

La restauration du portail et du portillon au cimetière n'ayant pas été budgétée, une modification est nécessaire au budget communal :

- c/21316 = + 2 500 € • c/2111 = - 2 500 €

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

Titularisation agent communal

Monsieur Vallée, Maire, propose au Conseil la titularisation de Mademoiselle Caroline Trimoreau, recrutée le 1^{er} juillet 2011 au poste d'adjoint administratif 2^e classe stagiaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la titularisation de Mademoiselle Caroline Trimoreau à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cession LAH

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Loire Atlantique Habitations concernant le logement de type 4, situé 15 rue du Docteur Malécot, dont la locataire souhaite acquérir et que la délégation propose à l'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir ce logement en locatif social.

Festival « Ce soir, je sors mes parents »

Le Conseil donne son accord pour accueillir le Festival « Ce soir, je sors mes parents », organisé par la COMPA, qui se déroulera le 26, 27 et 28 octobre 2012.

Organisation et distribution « Fresne Info »

Monsieur Vallée, Maire, propose de mettre en place un quadrillage de distribution du « Fresne Info » par les élus :

- La Riottière, nationale nord et sud, avenue de la Riottière jusqu'au moulin : Maurice Richard
- La Hersière, La Brellerie (les n° impairs), Le Honcheray, Le Cassoir : Jean-Paul Mesnard
- Le Vauviau et lotissement de la Jaunerie : Michel Vallée
- Lotissement du Bois Vert : Samuel Boucher
- Lotissement de la Corderie et de la Bastille : Marie Cerisier et Annick Collineau
- Allée de Bézid, rue de la Mairie et Chemin du Bois Vert : Sébastien Cassin
- Cité Saint-Louis, l'Audionnerie, Chemin de la Brellerie, La Brellerie (les n° pairs) : Lionel Bourcier
- Rue Principale jusqu'au camping, rue de la pierre de Bretagne, les venelles, les places, rue des Douves, cité des Douves, chemin des Moncellières : distribution organisée entre Jean-Luc Bourget, Michel Couteau, Thierry Dupont et Anthony Tournade.

Élections législatives

Les élections législatives se dérouleront le dimanche 10 juin 2012 (1^{er} tour) et le 17 juin 2012 (2^e tour), un planning de permanence des élus est établi. Les prochaines dates de Conseil Municipal : les vendredis 20 juillet, 21 septembre, 26 octobre, 30 novembre et 14 décembre 2012.

Subvention APE

L'attribution d'une subvention de 924 € avait été décidée lors du conseil du 24 février 2012 mais en accord avec Madame Belliard, Présidente de l'APE, cette somme sera versée à la Coopérative Scolaire du Fresne S/L.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention de l'APE à la coopérative scolaire du Fresne sur Loire, d'un montant de 924 €.

Modification du PLU Fin de l'enquête publique

Suite à l'enquête publique pour la modification du PLU, le commissaire enquêteur, Monsieur Noël Fraboulet, doit remettre son rapport et ses conclusions au Maire, un mois après la clôture de l'enquête, soit avant le 6 août 2012, ils seront ensuite transmis au Préfet et au Président du Tribunal Administratif qui devront donner leur avis pour suite.

Cantine : tarif « élèves » 2012/2013

Lionel Bourcier présente au conseil le bilan de la cantine scolaire pour l'année 2011/2012.

Nous pouvons constater une évolution du nombre de repas « élèves », soit + 1,85 % par rapport à l'année scolaire 2011/2012. Concernant le bilan financier : 18 739,35 € de recettes pour les repas « élèves » et 25 487,70 € de dépenses. L'entreprise ANSAMBLE, qui fournit les repas, révisé ses prix pour la prochaine rentrée scolaire en appliquant une hausse de 2,18 %. Le prix moyen du repas « élèves » pour l'année 2011/2012 est de 3,15 €, le bureau municipal suggère trois solutions :

- 1) pas d'augmentation,
- 2) d'augmenter de 2,18 %,
- 3) d'augmenter de 4,76 % pour l'équilibre du budget cantine.

Un vote à bulletin secret est demandé :

- pas d'augmentation = 0
- augmenter de 2,18 % = 9
- augmenter de 4,76 % = 3

Le tarif cantine « élèves » pour l'année scolaire 2012/2013, à compter du 1^{er} septembre 2012, sera de 3,23 €.

Cantine : tarif « adultes » 2012/2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le tarif cantine « adultes » pour l'année scolaire 2012/2013, dans la même proportion que le tarif « élèves », soit + 2,18 %, le tarif « adultes » sera de 5,72 € à compter du 1^{er} septembre 2012.

Tarif garderie périscolaire 2012/2013

Lionel Bourcier, adjoint en charge des finances, présente l'évolution du nombre d'heures d'ouverture de la garderie périscolaire et du prix appliqué de 2006 à 2012. Le bilan financier pour l'année scolaire 2011/2012 fait apparaître un excédent de 993,81 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire 2012/2013 comme suit :

- 2,00 €/heure pour le 1^{er} enfant,
- 1,35 €/heure pour le 2nd enfant,
- 1,30 €/1/2 heure pour le 1^{er} enfant,
- 0,80 €/1/2 heure pour le 2nd enfant.

Travaux de voiries

Trois entreprises ont été consultées pour une remise en l'état des voiries suivantes : La Corderie, chemin des Porteaux, chemin de la Hersière et allée de Bézid.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise la mieux-disante, EUROVIA, soit :

- La Corderie 14 143,00 € HT :
budgetisé cette année - travaux en septembre 2012
- Allée de Bézid 44 313,73 € HT :
travaux reportés en mai 2013
- Chemin de la Hersière 16 083,00 € HT : *bouchage des trous cette année et travaux l'an prochain*
- Chemin des Porteaux 18 971,60 € HT :
chiffrage d'un busage par M. Haigneré et travaux voirie en septembre 2012

Entretien de voirie

« Haute Charbonnerie »

En 2011, le conseil municipal avait décidé la remise en l'état de la voirie « Haute Charbonnerie » en deux réalisations. Une partie reste à finir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'offre de l'entreprise EUROVIA, d'un montant de 12 186,40 € HT.

Indemnité de trésorier 2012

Suite à la demande de Monsieur Jean-Pierre Gonzalez, Trésorier d'Ancenis, pour l'attribution d'une indemnité de

gestion à taux plein, une réflexion s'instaure sur le maintien du taux à 90 %, suivant la décision du Conseil Municipal du 28 octobre 2011. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de porter le taux à 100 % pour l'indemnité de conseil de 2012 versée à Monsieur Jean-Pierre Gonzalez, Trésorier d'Ancenis.

Dossier « 20 rue Principale »

M. le Maire explique que, lors du Conseil Municipal du 27 avril 2012, il avait été décidé de faire une proposition d'achat de 40 000 € à M. Pascal Robin, pour sa propriété située au 20 rue Principale et cadastrée section B n° 69. Ce dernier refuse cette offre et maintient son prix à 60 000 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter le sujet en septembre 2012.

Projet Lotissement

M. le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture de Loire-Atlantique concernant la demande de prescription d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de constitution foncière en vue de la création d'un lotissement communal. M. le Préfet a fait procéder à une instruction du dossier par les services de l'Etat et a consulté le Conseil Général. Ce dernier estime qu'une densité de constructions, légèrement supérieure à celle retenue, pourrait être recherchée sur le secteur concerné. D'autre part, la desserte de ce futur secteur devant se faire via un carrefour aménagé en giratoire, il préconise que la hauteur de la végétation soit limitée en deçà d'un mètre du giratoire, afin de préserver de bonnes conditions de visibilité. Aucune autre observation n'ayant été formulée sur le dossier, un commissaire enquêteur va donc être désigné et chargé de conduire l'enquête publique précitée.

Achat terrain à M^{me} Palussière

Lors de l'aménagement du 1^{er} rond-point près du lotissement du Bois Vert, 465 m² de terrain appartenant à M^{me} Palussière ont été nécessaires pour cette réalisation. Afin de régulariser ce dossier, le Conseil Municipal propose à l'unanimité d'acquiescer ces 465 m², appartenant à M^{me} Palussière, au prix de 5 €/m², soit 2 325 €, et autorise Monsieur le Maire à signer la transaction au cabinet notarial Thébaud de Varades.

Demande de M. et M^{me} Bréhéret

M. le Maire explique que M. et M^{me} Guy Bréhéret ont l'intention de rénover un bâtiment à la Métairie mais que le terrain limitrophe est communal, aussi, pour installer leur assainissement autonome, ils ont besoin de terrain. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer l'achat d'environ 169 m² à M. et M^{me} Guy Bréhéret au prix de 5 €/m². Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Projet école

Suite à la rencontre avec les institutrices, Maurice Richard, adjoint en charge des bâtiments, présente la suggestion d'emplacement du dortoir au côté nord de la classe de maternelle, avec des WC complémentaires jouxtant les WC existants, côté « réserve ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette demande et autorise l'architecte Grimaud à lancer l'avant-projet détaillé.

Emprunt investissement école

M. le Maire explique qu'au vu de l'estimatif du projet d'école, soit 1 000 000 € et suite aux réponses des demandes d'aides financières :

- DETR : 75 000 €
- Réserve Parlementaire : 20 000 €
- CG 44 : 241 000 €
- Autofinancement d'environ : 221 000 €

un emprunt de 500 000 € est nécessaire ainsi qu'un prêt relais de 200 000 € pour la TVA sur deux ans.

Deux banques ont été sollicitées :

- Le Crédit Agricole accepte de prêter à hauteur maximum de 350 000 € à condition de trouver un partenaire, idem pour le prêt relais à hauteur de 100 000 €.
- Le Crédit Mutuel ayant utilisé ses fonds disponibles sur 2012, propose un financement de 400 000 € sur enveloppe de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole à hauteur maximum de 350 000 € ainsi que pour le prêt relais à hauteur de 100 000 € et s'engage à trouver un

partenaire à hauteur de 50 %, en sollicitant deux autres banques, la Banque Postale et le Crédit Foncier.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à la Commission Finances pour entreprendre ces démarches.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2011

Remise de dictionnaires aux élèves de CM2

Le Conseil Municipal a invité les six élèves de CM2 pour l'année scolaire 2011/2012 à l'école « Le Petit Prince », accompagnés de leurs parents. Les enfants concernés sont Clémence Aubert, Benji Lepellerin, Karl Loones, Pierre Moitel, Ornella Morenne, Léonie Trottier. Le Conseil Municipal a remis à chacun d'eux un dictionnaire encyclopédique « Auzou » avec CD rom, en leur souhaitant une bonne rentrée scolaire au Collège.

Modification des statuts de la COMPA

M. le Maire explique que, lors du Conseil Communautaire du 22 juin 2012, la modification des statuts de la COMPA avait été approuvée et qu'il appartient aux communes du Pays d'Ancenis de délibérer. Une discussion s'instaure. Un vote à main levée est demandé. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis comme suit :

TOURISME

- 1) Définition de la politique touristique du territoire du Pays d'Ancenis et représentation au sein des organismes à vocation touristique.
- 2) Création et fonctionnement d'un Office de Tourisme Intercommunal ayant pour missions :
 - accueil et informations,
 - promotion touristique du territoire du Pays d'Ancenis,
 - accompagnement et formation des opérateurs touristiques exerçant sur le territoire,
 - missions d'accompagnement technique concourant au développement d'actions et de projets touristiques publics ou privés,
 - commercialisation de produits et services touristiques,
- 3) Actions concourant au développement touristique du territoire du Pays d'Ancenis,

- 4) Installation du balisage et de la signalétique directionnelle des circuits de randonnées d'intérêt de Pays dont la liste est fixée par délibération du Conseil Communautaire.

Modification du PLU

Le Conseil Municipal,
 VU les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
 VU l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;
 VU la délibération du 15 avril 2011 prescrivant la modification du Plan Local d'urbanisme et ouvrant la concertation ;
 VU la délibération du 16 décembre 2011 arrêtant le projet de Plan Local d'urbanisme et tirant simultanément le bilan de la concertation ;
 VU l'arrêté municipal n° 2012-2011 du 10 mai 2012 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU ;
 VU les conclusions et le rapport du Commissaire enquêteur ;
 VU l'ensemble des avis des personnes associées et consultées au cours de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
ENTENDU les conclusions du commissaire enquêteur, **CONSIDÉRANT** que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme, **CONSIDÉRANT** que les remarques suivantes issues des avis des personnes associées et consultées et des résultats de l'enquête publique justifient des adaptations mineures du projet de PLU selon :

- COMPA : prise en compte au règlement de la nouvelle loi sur la « surface de plancher ».
- Conseil Général : prise en compte au règlement des marges de recul minimales par rapport à la RD723.
- Préfecture : prise en compte au règlement de la charte agricole,

CONSIDÉRANT que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, Après en avoir délibéré, adopte les modifications précitées et approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie du Fresne sur Loire – 4 rue de la mairie, les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 8h30 à 12 h et mercredis de 16 h à 18 h. Conformément aux dispositions de l'article R.123-25, la présente délibération est exécutoire de plein droit à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité précitées.

Recensement des voiries communales

Suite au recensement des voiries communales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inclure les voiries des lotissements : la Corderie, la Jaunerie, le Bois Vert et l'allée de Bézid.

Devis busage fossé chemin des Porteaux

Suite à la proposition de busage d'accepter le devis de busage en diamètre 400 pour un montant de 9436,40 € HT de l'entreprise Haigneré.

Travaux place de l'église

L'entreprise EUROVIA a commencé les travaux de la place de l'église, une réunion de chantier se déroule chaque lundi à 9 h. Concernant les roses trémières, une réunion a eu lieu dernièrement avec le riverain pour le devenir de ces roses, ce dernier souhaite les garder. Une discussion s'instaure pour un enrobé tout le long de la ruelle, ou l'entretien par le riverain ou une bordure entretenue par les agents. Un vote à main levée est demandé :

- enrobé tout le long de la ruelle 9 voix
- bordure entretenue par le riverain 3 voix

Concernant l'éclairage, l'emplacement des deux candélabres devant ou derrière le mur reste à définir. Maurice Richard se chargera d'en discuter avec l'entreprise EUROVIA.

Financement projet scolaire

Lionel Bourcier, adjoint aux finances, présente les offres de financement du Crédit Agricole (CA) et de la Caisse

d'Epargne (CE) pour le projet scolaire à hauteur de 350000 € et pour le crédit-relais à hauteur de 100000 €.

Ces deux banques acceptent de prêter suivant une date de déblocage de fonds intégral de quatre mois à fin janvier pour le CA et mi-février pour la CE.

Lionel Bourcier, concerné par ce sujet, se retire de la salle durant la délibération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de surseoir aux propositions des banques du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne, étant donné qu'à ce jour l'estimation du projet détaillé n'est pas précise et que le permis de construire n'est pas déposé. Une nouvelle demande de crédit se fera après l'ouverture de l'appel d'offres.

Courrier M. Robin

M. le Maire fait lecture du courrier de M. Robin concernant son désaccord pour la vente de sa propriété, située au 20 rue Principale et cadastrée B n° 69, pour un montant de 40000 € et maintient son prix de vente à 60000 €.

Considérant l'estimation domaniale à 30000 € et du désaccord de M. Robin en maintenant son prix à 60000 €, Considérant la situation de cette propriété dans le périmètre du projet d'aménagement du parking public,

Considérant la délibération prise lors du conseil municipal du 28 octobre 2011 reconnaissant ce projet de parking d'intérêt général complémentaire à l'aménagement de la rue Principale réalisé (mise aux normes « handicapés », limitation de la vitesse.

M. le Maire propose l'expropriation de la parcelle cadastrée B n° 69. Un vote à main levée est demandé « pour ou contre l'expropriation ».

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix « pour » et 1 voix « contre », de mettre en œuvre la procédure d'expropriation.

Festival « Ce soir, je sors mes parents »

Ce spectacle de marionnettes de la compagnie de théâtre « Risorius » aura lieu dans une roulotte placée dans la cour de l'école, près du préau, le samedi 27 octobre et le dimanche 28 octobre, avec quatre représentations chaque jour à 10 h – 11 h – 15 h et 16 h.

Le tarif est de 4 € la place et le billet est à retirer à l'accueil de la commune à compter du 9 octobre ou sous le préau ½ h avant le spectacle.

Pour l'organisation de ce festival, la COMPA s'associe à la mairie, à l'école, à l'APE, au Comité des Fêtes. J-P Mesnard suggère que l'APE tienne une buvette à cette occasion et fait part d'un besoin de quatre bénévoles ; toute personne intéressée peut s'inscrire en mairie.

Circulation rue de la Pierre de Bretagne

Suite au courrier de M. Millon, Maire d'Ingrandes, au vu de l'étroitesse de la rue pierre de Bretagne (tronçon de la rue Principale à la rue de la Verrerie) et de sa dangerosité, propose un sens unique entre ces deux rues.

M. le Maire suggère les trois possibilités de circulation et demande un vote à bulletin secret :

- A - Interdiction de tourner à gauche de la rue Principale vers la rue de la Pierre de Bretagne 8 voix
- B - Ne rien changer mais stop au bout de la Verrerie 4 voix
- C - Ne rien changer 0 voix

L'interdiction de tourner à gauche de la rue Principale vers la rue de la pierre de Bretagne est donc adoptée, cette interdiction de monter s'applique de la rue Principale jusqu'à la rue de la Verrerie.

Courrier de la TIF

M. Hardy, directeur de la TIF, fait part de la demande de la Préfecture de Loire-Atlantique d'un poteau incendie complémentaire à moins de 20 m de son entreprise.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à passer commande et de contacter la COMPA pour cette installation.

Courrier de Maud B. Brocante et Décoration

Maud Boucher informe du déménagement de son atelier de brocante à Ingrandes sur Loire, rue Michel. Voici son site : www.mauboucher.com

Point sur travaux place de l'église

Les travaux d'aménagement de la place de l'église se poursuivent ; si le temps le permet, l'enrobé se fera la semaine prochaine. Le garde-corps est en attente de réalisation. Rendez-vous de chantier chaque lundi matin à 9 h. Michel Couteau signale :

- les pavés existants de chaque côté de l'église ont été enlevés mais pas remis : M. le Maire informe que, garder les pavés, ce n'était pas prévu,
- vu l'emplacement des lampadaires, il est difficile de passer à deux personnes : M. le Maire explique que l'emplacement des lampadaires a été décidé d'un commun accord avec l'entreprise, la mairie et le riverain. Maurice Richard vérifiera la distance.

Projet école : nouvelle école

M. Grimaud, architecte, présentera l'avant-projet détaillé (APD) à la commission et aux adjoints, le lundi 12 novembre 2012 à 18 h. Maurice Richard, adjoint en charge des bâtiments, explique le déroulement des différentes étapes pour ce marché d'appel d'offres en « procédure adaptée » : l'architecte doit travailler sur le cahier des charges, lancement de l'appel d'offres au début de janvier, ouverture des plis 22 jours ouvrés suivants, analyse des offres durant 15 jours puis possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres. Le début des travaux interviendrait au début d'avril. Lionel Bourcier, adjoint en charge des finances précise que les demandes de prêt pourront se faire dès lors que les prix seront définitifs. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner tout pouvoir à la commission pour décider du choix de l'avant-projet détaillé.

Poste adjoint technique territorial 1^{re} classe

M. le Maire fait lecture du courrier de l'agent, Fabrice Rousseau, demandant l'ouverture du poste d'adjoint technique 1^{re} classe à la suite de l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{re} classe, dans la spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers ». Considérant les huit années de services, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer le poste d'adjoint technique territorial de 1^{re} classe à compter du 1^{er} novembre 2012,
- et de nommer M. Fabrice Rousseau à ce poste.

Expropriation parcelle B n° 5

Le dossier concernant l'enquête publique pour l'expropriation de la parcelle cadastrée B n° 5 est déposé à la mairie et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le commissaire-enquêteur, M. Philippe Picquet tiendra une permanence à la mairie :

- mardi 30 octobre 2012 de 9 h à 12 h

- jeudi 8 novembre 2012 de 9 h à 12 h
- mercredi 14 novembre 2012 de 14 h à 17 h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie, 4 rue de la Mairie, 49123 Le Fresne sur Loire.

Décision modificative n° 6

L'insertion dans les annonces légales pour l'ouverture d'enquête publique d'expropriation n'ayant pas été budgétée, une modification est nécessaire au budget communal :

- c/202 = + 1 080 € • c/2111 = -1 080 €

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

Estimation domaniale

Un courrier sera transmis aux Domaines pour estimer "le fossé" appartenant à M^{me} Palussière.

Devis bulletin communal 2013

Pour l'impression de 530 bulletins communaux 2013, deux devis ont été demandés : IPM : 3 270,50 € HT et Planchenault : 2 900,00 € HT. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de l'imprimerie Planchenault pour un montant de 2 900 € HT.

Protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VU le code général des collectivités territoriales, VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents. VU la délibération n° 2012/0032 du conseil municipal du 30 mars 2012, donnant mandat de la commune au Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour le lancement d'un avis d'appel à la concurrence, VU la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en date du 17 septembre 2012 retenant l'offre du Groupement APRIONIS – COLLECTEAM IS comme étant l'offre la plus avantageuse, VU l'avis du comité technique paritaire en date du 17 septembre 2012, relatif au montant de la participation employeur, **DÉCIDE :**

- l'adhésion de la commune à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique auprès du Groupement APRIONIS – COLLECTEAM IS,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention,
- de fixer à 11,50 € net par agent le montant mensuel de la participation de la collectivité.

Classement du camping

Suite à un courrier de la Préfecture de Loire-Atlantique, Lionel Bourcier, adjoint en charge des finances, explique que, dans le cadre du nouveau classement du camping, un cabinet de contrôle devra réaliser un diagnostic. Le choix de ce cabinet se fera au prochain conseil.

Projet ENT (Environnement Numérique de Travail)

Dans le cadre du déploiement d'un espace numérique de travail des écoles maternelles et élémentaires, l'Inspection d'Académie propose à la commune de s'associer au projet de groupement de commandes. L'équipe d'enseignantes ne souhaitant pas participer à ce projet, en conséquence, la commune déclinera la proposition d'adhésion.

Courrier « APE »

Nouvelle composition du bureau de l'APE pour l'année scolaire 2012-2013 :

- Président : Olivier Lusson
- Président adjoint : Sébastien Hardy
- Secrétaire : Bérengère Croix
- Secrétaire adjoint : Pierre Foulonneau
- Trésorière : Aurélie Plé
- Trésorière adjointe : Marina Collineau

Commémoration du 11 novembre 2012

Le conseil municipal invite toutes personnes à assister à la commémoration de l'Armistice 1918 qui se déroulera :

- 10h45 : Rassemblement place de la Mairie au Fresne sur Loire pour rejoindre le cimetière
- 11h00 : Commémoration aux Monuments aux Morts
- 11h30 : Vin d'honneur offert par la municipalité à la Salle Pierre Etourneau

Amendes de police

M. le Maire fait part de la notification d'attribution d'une dotation au titre de la répartition 2011 du produit des amendes de police relatives à la circulation routière d'un montant de 9464 €. Un point des amendes de police sera fait au prochain conseil.

Budget communal 2012

L'année 2012 a été une année de transition sur le plan budgétaire. En effet, comme il est précisé par ailleurs, un des grands projets pour notre collectivité est "la construction d'un groupe scolaire" pour l'école Le Petit Prince qui trouvera sa conclusion durant les exercices 2013 et 2014.

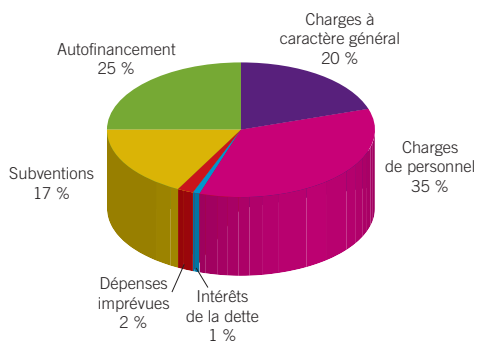


BUDGET DE FONCTIONNEMENT

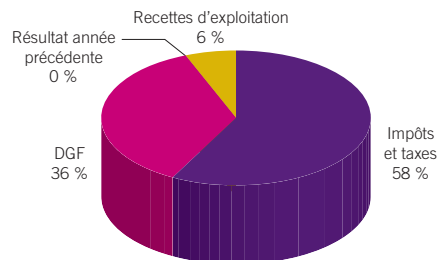
Pour le budget de fonctionnement, en hausse de 5,50 %, tenant compte :

- 1) d'une augmentation de la participation de la commune dans le budget du SIVOM Ingrandes – Le Fresne
- 2) de la location du mobile home pour la 4^e classe de l'école sur une année pleine.

Fonctionnement dépenses



Fonctionnement recettes

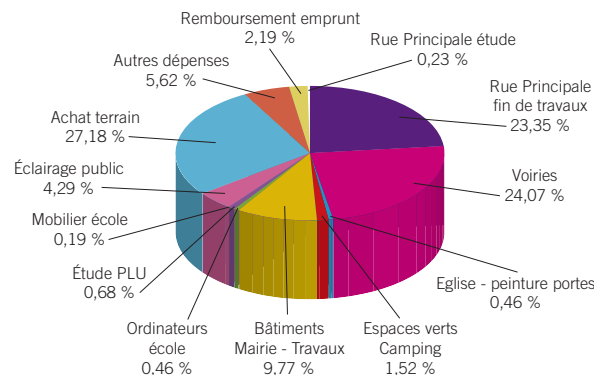


BUDGET INVESTISSEMENT

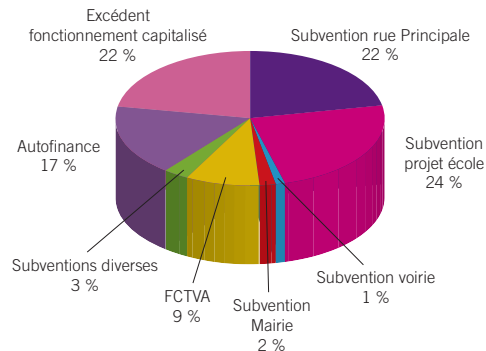
Concernant le budget d'investissement, on note une baisse de 15 %, même avec le maintien du projet scolaire prévu pour démarrer en 2013. En effet, cette diminution correspond :

- 1) à la fin des travaux de la rue Principale (où ne restent à financer que les travaux de la place de l'Eglise)
- 2) les travaux extérieurs aux abords de la mairie.

Investissement dépenses



Investissement recettes



Par ailleurs, nous veillons (comme évoqué en 2011) à la perception de certaines taxes (assainissement,...) ainsi qu'aux prélèvements de la cantine et de la périscolaire. Si nous sommes attentifs aux difficultés que peuvent avoir les contribuables et les familles d'enfants scolarisés, en acceptant l'étalement des créances, nous suivons, en outre pour l'assainissement, les orientations de la trésorerie avec application de saisie sur les comptes en cas de mauvaise foi (ce qui génère alors des frais pour les retardataires).

Ces sommes dues non payées (prévues au budget) devront être encaissées ou alors, ce sont les citoyens de la commune qui paieront par l'impôt, la solidarité a parfois des limites !...

Enfin, je voudrais terminer par une mise au point au sujet d'un article paru il y a quelques semaines dans un hebdomadaire du Pays d'Ancenis. Ce dernier a repris sous forme de tableau des éléments parus dans l'observatoire UNPI (Union Nationale de la Propriété Immobilière). Pour l'ensemble des 29 communes du territoire de la COMPA (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis) les propos relatés ne visaient pas particulièrement notre commune mais en faisant malgré tout celle qui avait le plus fort taux d'imposition des communes du Pays d'Ancenis (évolution du bloc communal 2006-2011 intégrant la taxe départementale de 15 %). Hors, ce genre d'article, pour des personnes non avisées et non attentives aux légendes, engendre, et c'est normal, de l'interrogation voir même beaucoup plus ! Car si l'on veut faire la transparence, et en tant qu' élu j'y adhère, il faut tout expliquer... Pour exemple, les taux des différentes taxes (habitation, foncier), avec les évolutions décidées par les communes et non celles imposées (département, état) : en l'occurrence, les taux de ces taxes pour notre commune étaient :

- pour la taxe d'habitation, entre 2006 et 2011, le taux est passé de 11,05 à 12,68 % soit une augmentation de 14,75 %.
- pour la taxe foncière, entre 2006 et 2001, le taux est passé de 11,22 à 12,87 % soit une augmentation de 14,71 %.

Ainsi, ces chiffres, que chacun possède sur les feuilles d'imposition reflètent bien la volonté et la capacité qu'ont les élus à faire évoluer la fiscalité. Mais en aucune façon, le tableau évoqué ci-dessus, représente l'orientation du Conseil Municipal (du moins pour notre collectivité).

De plus, les taux appliqués par la commune sont parmi les plus faibles de l'arrondissement d'Ancenis et des communes environnantes : est-ce un bien ou un mal, éternel débat !... mais en l'occurrence cela nous pénalise pour l'obtention maximale de certaines subventions...

Lionel Bourcier
Adjoint en charge des finances

Sivom Ingrandes / Le Fresne

Créé en 1973, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM) est composé des deux communes d'Ingrandes et Le Fresne sur Loire ce qui représente une population d'un peu plus de 2600 habitants.

Le SIVOM est administré par un comité syndical composé de **9 membres** :

Pour Ingrandes :

M. Thierry MILLION, président
 M. Christophe BLAIN, membre
 M. Joël DAVY, membre
 M. Jean-Baptiste GLOTIN, membre
 M. Christian ROTUREAU, membre

Pour Le Fresne :

M. Lionel BOURCIER, vice-président
 M. Michel VALLÉE, membre
 M. Jean-Paul MESNARD, membre
 M. Anthony TOURNADE, membre

Au niveau du personnel, le SIVOM Ingrandes/Le Fresne emploie :

- 1 agent administratif à 28 % :
 M^{me} Marie-Christine LEBLANC
- 1 agent animateur pour le service enfance jeunesse à temps complet : M. Stéphane JEANNETEAU
- 1 agent de service pour le nettoyage des vestiaires de la salle de sport à 22 % : M^{me} Bernadette MANGEARD
- 1 agent technique à temps complet : M. Bruno AUBRY

Les attributions ou compétences du SIVOM

(depuis le 21/10/2002 – date de la dernière modification) :

- l'assainissement
- les équipements sportifs
- les activités socioculturelles et l'organisation des loisirs pour la jeunesse.

D'un point de vue budgétaire, le SIVOM Ingrandes/Le Fresne assure la gestion du budget **principal M14** et du budget **assainissement M49**.

En 2012, le **budget principal** du SIVOM se répartissait de la manière suivante :

	Budget primitif
Dépenses fonctionnement	192 631,07 €
Recettes fonctionnement	
Dépenses investissement	159 546,00 €
Recettes investissement	

Par ailleurs, le **budget assainissement** comprend l'entretien de la station d'épuration (située sur la route de Montrelais) ainsi que les travaux sur le réseau d'assainissement des deux communes :

	Budget primitif
Dépenses fonctionnement	131 835,22 €
Recettes fonctionnement	
Dépenses investissement	266 487,48 €
Recettes investissement	

En section de fonctionnement, le SIVOM soutient financièrement les associations intervenant sur les deux communes telles que le FCIF (Football), le HBL (Hand-ball), la chorale Ingrandes-Le Fresne, le cinéma St Charles, Tourisme Culture et Patrimoine, l'association Familles Rurales et tout ceci représente environ 26500 €.

Ensuite, les excédents peuvent être transférés à la section investissement ce qui permet alors d'effectuer des travaux, d'acquérir du matériel sportif et ceci pour répondre aux attentes légitimes de nos associations intercommunales. Malheureusement, cette part, depuis plusieurs années, se réduit de plus en plus. Aussi, vos élus n'ont d'autres ressources que de faire appel à l'emprunt. Mais cela a des limites !...

C'est pourquoi, il faut et il faudra être attentif, pour les années futures, dans les dépenses d'investissements. Certes, dépenser mais dans le domaine du raisonnable pour une agglomération de 2600 âmes, afin de répondre aux besoins des associations, mais pas au-delà car ensuite,

ce sont les budgets de chacune de nos communes qui devront palier encore un peu plus. Et une des solutions sera alors d'augmenter la fiscalité ! Mais devant un contexte économique incertain, une pression fiscale supplémentaire serait inappropriée.

Aussi, il va falloir accepter que les différents projets puissent se réaliser, mais avec un étalement dans le temps et en hiérarchisant les urgences et les priorités.

En 2012, le SIVOM a décidé de terminer les travaux de revêtement du sol dans la salle de sport. Ensuite, nous avons prévu l'installation d'une tribune permettant aux spectateurs (notamment de hand-ball) de suivre les matchs dans de meilleures conditions ; a priori, elle devrait être mise en place en début 2013.

Pour nos amis footeux, il a été décidé de faire un effort financier dans l'entretien et la réhabilitation de deux des terrains de foot A et B, en confiant cela à une entreprise spécialisée pour ce type de travail, c'était et c'est un investissement certes coûteux mais nécessaire.

De plus, nous avons décidé, pour garantir un maximum de sécurité et pour réduire la vitesse, d'installer des ralentisseurs auprès du complexe sportif, le long du Chemin des Porteaux : terrains de football et salle de sport.

Enfin nous contribuons au renouvellement du matériel (filets pour les courts de tennis, ainsi que pour l'espace jeunes).



LES DIVERS AMÉNAGEMENTS DU FRESNE SUR LOIRE



Cette année, les travaux de rénovation de la façade de l'école Le Petit Prince ont été réalisés. L'entreprise BSR de Montrelais avait été retenue pour ce chantier. Le coût total fut de 44 034 € HT avec une subvention du Conseil Général de Loire-Atlantique de 18 901 €. Cet embellissement de l'école participe à l'amélioration de notre cadre de vie dans un lieu très fréquenté par de nombreux habitants.



Fabrice Rousseau et Joseph Rouez à l'ouvrage



Être employé communal, c'est aussi faire les petits travaux d'été avant la reprise de l'école ; entre autre, le taillage des haies pour améliorer la visibilité.



Les travaux de voirie 2012, réalisés par EUROVIA, ont permis de réaliser l'enrobé du lotissement de la Corderie et ensuite la réhabilitation du chemin des Porteaux ; route très utilisée pour la desserte de la zone artisanale et la circulation vers les terrains de sports.

Il restera à buser le fossé le long de la salle de sports afin de créer un chemin piétonnier sécurisé d'une largeur d'1,40 m ainsi qu'une bande d'herbe pour faire une séparation avec la chaussée.



La Corderie



Chemin des Porteaux



Préparation du chantier



Les paliers



Les paliers



La place de l'église, avec une forte déclivité, a été un chantier difficile à mettre en œuvre. De plus, nous avons connu successivement la cessation d'activités des deux cabinets chargés d'élaborer le projet.

Début 2012, avec le Conseil Municipal, nous avons donc décidé de nous passer de cabinet d'étude et d'élaborer cette rénovation directement avec l'entreprise de travaux publics retenue.

Nous avons privilégié le stationnement de chaque côté sur un tapis d'enrobé. L'allée centrale a été réalisée en béton désactivé. Sur le côté droit, des paliers et un garde-corps sur le muret permettent aux piétons d'accéder en toute sécurité vers le haut de la place. Trois couleurs distinctes permettent d'avoir une place esthétique tout en gardant son aspect fonctionnel. Le coût de cette rénovation fut de 75 477 € HT.



La place de l'église en phase finale



La rénovation des marches du parvis de l'église a été réalisée par l'entreprise EUROVIA. Les portes ont été repeintes par l'entreprise INISAN ; couleur correspondant aux préconisations de la ZPPAUP.



L'entrée du cimetière a été rénovée. L'entreprise BSR de Montrelais a réalisé de nouveaux poteaux en tuffeux permettant une ouverture des portails plus facilement, portails remis en état et repeints par l'Atelier Fer Création.



Dans le but de rendre notre commune encore plus propre, des poubelles ont été récemment installées dans la rue Principale et également dans les extérieurs du centre bourg. Poubelles destinées à recevoir des déchets bien entendu mais pas n'importe lesquels, surtout pas des déchets ménagers comme nous pouvons le constater régulièrement : « Mesdames, Messieurs, un peu de citoyenneté s'il vous plaît !... ».

LES ÉLECTIONS DE L'ANNÉE

Cette année 2012 a été chargée en "devoir de citoyenneté" entre les élections présidentielles et législatives ! Avant d'avoir les résultats définitifs, un long travail de quelques habitants bénévoles permet de trier, de compter et de vérifier les bulletins déposés dans l'urne.



Joseph, Sébastien, Sophie, Nadine et Marie lors du dépouillement

Merci à toutes ces personnes qui, en donnant de leurs temps, participent au fonctionnement de notre démocratie : M^{me} Denise RABU M^{me} Valérie BAUDOUIN – M. Jean PERALTA – M^{me} Valérie PIPART M^{me} Yvette SUZINEAU – M^{me} Michelle NEVEU – M. Joseph ROUEZ M. Pierre HERSANT – M^{me} Anne GUILLOTEAU – M^{me} Laurence MARTIN – M^{me} Marie-Annick MARY – M^{me} Régine SECHER M. Sébastien MOITEL – M^{me} Nadine MESNARD – M^{me} Sophie LUCAS, ainsi qu'aux élus qui ont tenu les permanences.

Élections présidentielles : 1^{er} tour - 22 avril 2012

Nicolas SARKOZY	167
François HOLLANDE	147
Marine LE PEN	83
François BAYROU	66
Jean-Luc MELENCHON	62
Nicolas DUPONT-AIGNAN	18
Eva JOLY	17
Philippe POUTOU	9
Nathalie ARTHAUD	4
Jacques CHEMINADE	3
Enveloppes ou bulletins annulés	12

588 votants sur 695 inscrits

Élections présidentielles : 2^e tour - 6 mai 2012

François HOLLANDE	285
Nicolas SARKOZY	260
Enveloppes ou bulletins annulés	36

581 votants sur 695 inscrits

Élections législatives : 1^{er} tour - 10 juin 2012

Yves DANIEL	135
Michel HUNAUT	68
Nathalie POIRIER	64
Xavier RENAUD	62
Yves AUBRY	33
Laurent DAVID	28
Bruno CHEVALIER	12
Hervé MADOUAS	11
Pascal LE PAUTREMAT	9
Christophe HÉLOU	7
Jonathan GUILLAUME	5
Anne LA VIELLE	3
Enveloppes ou bulletins annulés	13

450 votants sur 697 inscrits

Élections législatives : 2^e tour - 17 juin 2012

Yves DANIEL	213
Michel HUNAUT	193
Enveloppes ou bulletins annulés	23

429 votants sur 697 inscrits



FESTIVAL « CE SOIR JE SORS MES PARENTS »

C'est avec plaisir que la commune du Fresne sur Loire a accepté de participer à la 9^e édition du festival « Ce soir je sors mes parents » organisé par la COMPA, en partenariat avec les communes du Pays d'Ancenis.

Le week-end du 27 et 28 octobre 2012, la cour de l'école Le Petit Prince a accueilli le théâtre du Risorius et sa roulotte spectacle pouvant accueillir 30 personnes pour 8 représentations de 45 minutes.

La billetterie, effectuée durant le mois d'octobre au sein de la mairie ainsi qu'à l'espace Alexandre Gautier de Varades et le Théâtre du Quartier Libre d'Ancenis, a rencontré un franc succès car à la veille du spectacle les places restantes se comptaient sur les doigts de la main !

Ce spectacle de marionnettes, mis en scène et joué par M. Thierry DUPRÉ, a émerveillé petits et grands.

Ce marionnettiste met en scène une famille de renard où le papa fait la leçon à son fils au sujet du lapin, de la chasse à la cuisson !

Mais arrivé face au jeune lapin, le renardeau va préférer s'en faire un ami... Un spectacle familial où l'amitié improbable entre Volpino et Mimine, son repas désigné, aborde avec force et tendresse le thème de la différence.





Dans la pénombre de la roulotte, serrés les uns contre les autres, pour regarder les aventures du jeune renard Volpino



REMISE DES DICTIONNAIRES

Afin de fêter leur arrivée au collège, 6 élèves ayant terminé leur scolarité à l'école Le Petit Prince, accompagnés de leurs parents, ont été reçus par le Conseil Municipal le 21 septembre 2012. Comme chaque année maintenant, un dictionnaire, dédié par le maire, a été offert à Clémence AUBERT, Karl LOONES, Ornella MORENNE, Léonie TROTTIER, ainsi que Benji LEPELLERIN et Pierre MOITEL (absents de la photo).

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS

Garage Box Auto

Tôlerie, peinture, réparation et entretien automobile (juin 2012)

M. Luc DILÉ remercie toute la clientèle, les fournisseurs, la commune de Fresne sur Loire ainsi que tous les acteurs divers qui nous ont suivi depuis septembre 2008 et qui ont contribué au bon fonctionnement de l'entreprise qui appartient désormais au garage LEFORT HERVÉ de Sainte Gemmes d'Andigné avec comme interlocuteur sur le site, M. Eric ROBERT.



La Cale Bar (décembre 2012)

M. et M^{me} DUBRAY prendront la suite de M^{me} BRANCHEREAU, pour vous recevoir désormais à La Cale Bar à partir du 3 décembre 2012. Marie restera fidèle à son poste. Des travaux sont prévus pour la création de repas ouvriers : une terrasse à l'arrière sera créée accessible depuis le restaurant, ouverture prévue en février 2013. **Nouveaux horaires d'ouverture** : de 7h à 20h du lundi au jeudi et de 7h à 21h le vendredi et le samedi, fermé le dimanche.



Déménagement de l'entreprise de Rodolphe Baudouin

Électricien, plombier, chauffagiste

Son atelier sera désormais situé dans la Zone Industrielle Les Moncellières, chemin des Porteaux. Un hall d'exposition d'appareils électroménagers sera attenant à l'atelier. **Ouverture prévue durant le 1^{er} trimestre 2013**



Atelier de l'entreprise Baudouin en cours de construction - nov. 2012

LE REPAS DES AÎNÉS

C'est par un dimanche ensoleillé, le 15 avril 2012 que 58 de nos aînés du Fresne sur Loire se sont retrouvés afin de passer un moment convivial autour d'un repas préparé par le traiteur local, M. GRETEAU.

C'est avec joie que nous avons de nouveaux en invités d'honneur M^{me} HERSANT Marie-Louise et M. GRAIZ Pierre, tous les deux âgés de 92 ans.

L'orchestre Patrick Dumaisne a animé cet après-midi par des danses et des chants qui ont été suivis par nos aînés.

Réservez déjà la date du repas 2013 :
le dimanche 14 avril 2013

Nous souhaitons remercier les bénévoles qui ont permis à nos aînés de passer, nous l'espérons, un agréable moment !



Les 3 plus belles voix du Fresne

RÉSULTATS MAISONS FLEURIES 2012



1. M. LANGEVIN Gilbert
2. M. COUILLEAULT Joseph
3. M. FOUCHER Daniel
4. M. MARCHAND Michel

LES REPAS DE QUARTIERS

Rue de la Mairie, chemin du Vauviau, lotissements de la Bastille et de la Corderie

Le premier week-end de juillet, comme chaque année, ces quartiers se réunissent pour le pique-nique annuel. Au programme repas convivial avec grillades ; chacun apporte ses spécialités entrées et desserts qui sont partagés. Ensuite jeux de pétanque, moly, cartes, etc., sans oublier pour certains la petite ballade. C'est un moment privilégié qui permet de faire connaissance et de partager un bon moment.

À noter que l'année prochaine, le repas de quartier sera exceptionnellement le dimanche 7 juillet 2013 (la salle étant louée le samedi !)



Du Cassoir à la Brellerie en passant par Bel Abord, l'Aguère et le Honcheray

30 personnes s'étaient donné rendez-vous le samedi 22 septembre 2012 pour une grillade party ! Souvenirs et convivialité ont fait la réussite de cette journée.

Merci à tous et à l'année prochaine !

De la Loire à la voie ferrée

Comme chaque année maintenant, nous nous retrouvons le dernier dimanche d'août pour le pique-nique de quartier... ou plutôt « le pique-nique village »... C'est un grand quartier, de la Loire à la voie ferrée. À notre connaissance, aucune rencontre ne s'était organisée depuis longtemps sauf bien sûr les manifestations du comité des fêtes qui valorisent tant notre commune.

Ce n'est ni une réussite ni un échec, mais juste le plaisir de se rencontrer. Nous sommes environ une trentaine chaque année ; sachant que c'est ouvert à tous sans engagement financier.

Plus nous serons nombreux, meilleure sera cette journée ! Alors rendez-vous l'année prochaine.



LE CHAMPIONNAT DE FRANCE CYCLISTE DES ÉLUS

Maurice RICHARD, adjoint au maire, a représenté la commune du Fresne sur Loire lors du 25^e championnat de France cycliste des élus qui s'est déroulé les 14 et 15 septembre 2012 à Lilliers, dans le Pas de Calais.

150 participants étaient attendus pour cette 25^e édition. Inscrit pour la course en ligne sur 60 km, Maurice RICHARD a fini 10^e sur 29 participants, devancé par son confrère de St Barthélémy d'Anjou, M. Jean-Robert SUROT.



LA SEMAINE FÉDÉRALE DE CYCLOTOURISME

Chaque année et ce depuis 1927, les cyclotouristes se donnent rendez-vous la première semaine d'août dans le but de découvrir les charmes et les secrets d'une région. Cette organisation reste l'événement phare de la Fédération Française de Cyclotourisme mais également le plus grand rassemblement de cyclotouristes d'Europe.

C'est en Loire-Atlantique que se déroulera, du 4 au 11 août 2013, la 75^e semaine fédérale du cyclotourisme. La 1^{re} étape concernera la Vallée de La Loire avec ses 6 circuits. Avec des paysages variés et pittoresques, les cyclistes remonteront La Loire en amont à l'est. Dans cette partie de « Loire Armoricaïne », les circuits vous emmèneront jusqu'en bordure du Maine et Loire, le département voisin avec un passage sur les routes du Fresne sur Loire. Les paysages traversés seront multiples, alternant des passages campagnards vallonnés et verdoyants et une vallée, berceau de tenues maraîchères où l'on cultive mâche et muguet, permettant d'approcher et de longer le fleuve en empruntant sa digue appelée localement « la levée de la Divatte ».



Vous avez envie de faire du sport ou de reprendre le sport

Venez nous rejoindre au Cyclo cantonal Varadais, en groupe c'est plus sympa. Ce n'est pas de la compétition, les parcours et les groupes s'organisent selon les capacités de chacun.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Maurice RICHARD, le président de l'association, au 06 74 93 01 47 ou rendez-vous au foyer sportif de Varades !

Horaires des départs le mercredi et le dimanche :

9h00 du 11 novembre au 28 février - **8h30** du 1^{er} mars au 1^{er} mai et du 1^{er} septembre au 11 novembre

8h00 du 1^{er} mai au 31 août

RAID LOIRE EN FAMILLE

Cette 1^{re} édition du Raid Loire en Famille, organisée par le département de Loire-Atlantique, en partenariat avec les collectivités et associations locales, s'est déroulée le 28 juillet 2012 dans le canton de Varades.

Principe : en famille (groupe de 3 pers.), partager une aventure sportive commune en découvrant la nature, l'environnement local et son patrimoine à travers la pratique d'activités de pleine nature. Ainsi, une vingtaine d'équipes a débuté cette journée par une descente de la Loire en canoë : départ de la Bastille au Fresne sur Loire avec une arrivée à la Meilleraye de Varades. Après un ravitaillement, ils ont enchaîné le tir à la sarbacane, jeu de quilles et pétanque pour se lancer dans une course d'orientation en VTT. En espérant que tous les participants ont passé une agréable journée "sportive" en famille. Merci à toutes les équipes pour leur participation et à l'année prochaine !

Et surtout un GRAND MERCI aux bénévoles du Raid Loire sans qui, la manifestation n'aurait pas eu lieu !





**ESPACE JEUNES INGRANDES-LE FRESNE
ANIMATION JEUNESSE EN PARTENARIAT
AVEC LE SIVOM INGRANDES-LE FRESNE**

L'année 2012 n'a pas dérogé à la règle, la fréquentation de l'accueil de loisirs a été intéressante, les jeunes ont activement participé au programme de leurs vacances et le traditionnel séjour à la montagne a connu tout autant de succès que les autres éditions, à quelques boules de neige près.

Les nouveautés 2012 auront été le concert hip-hop d'avril et séjour estival sur Paris, initiatives pour l'un et pour l'autre d'un petit groupe de jeunes au départ. Ces deux projets ont d'ailleurs été retenus par la Caisse d'Allocations Familiales 49 comme "Projets jeunes" et à ce titre ont été cofinancés.

Pour cette nouvelle année, les activités 10/13 ans seront maintenues, mais, afin de répondre aux attentes des 14 ans et plus, un accueil de jeunes ouvrira en plus les vendredis et/ou samedis en soirée.

Ce temps d'accueil proposera des temps libres et de temps organisés à thèmes et sera encadré par un nouvel animateur (tous les ans le SIVOM accompagne des jeunes dans leur formation BAFA).

Vous rencontrerez tout au long de l'année, des jeunes de l'espace jeunes vous proposant, l'habituel jus de pommes, des viennoiseries pour votre petit déjeuner du dimanche matin, des saucissons, des pommes, ... ou bien vous les verrez réaliser des ateliers citoyens pour le compte de nos communes.

Ces actions permettent à ces jeunes de financer leurs sorties et leurs séjours.



Le tourisme

LOIRE POUR TOUS

Chaque année, le deuxième week-end de septembre, offre de l'animation sur les bords de Loire. C'est l'occasion pour l'association « Loire pour Tous » d'organiser sa descente de Loire. Cette 29^e édition a pris le départ le samedi 8 septembre au seuil du Maine, à Angers, pour faire étape pour la nuit au camping de Chalonnnes après la pause déjeuner de Bouchemaine. Le lendemain, départ de la centaine d'embarcations pour rejoindre Ancenis, en faisant la traditionnelle halte au Fresne sur Loire pour apprécier les plateaux-repas proposés par le traiteur-charcutier local, M. Greteau, sans oublier l'accueil et le verre de l'amitié offert par la municipalité en présence de Monsieur le Maire et son conseil municipal.

L'année prochaine sera un temps fort pour l'association pour fêter sa 30^e descente. Une halte et des festivités seront à prévoir !...



LE CAMPING MUNICIPAL LA BASTILLE

L'année 2012 au camping de la Bastille fut un bon cru ! En effet, la fréquentation a été très bonne.

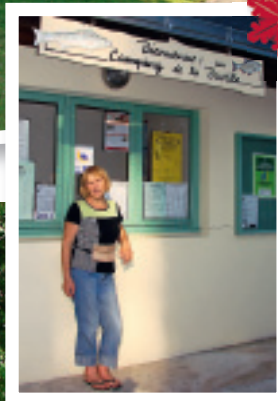
Concernant la clientèle, nous n'avons jamais eu autant de touristes français ni de visiteurs étrangers depuis l'année 1995.

Il est vrai que les attraits de notre camping (évoqués chaque année) incitent les touristes à s'arrêter et s'installer quelques jours voire même plusieurs semaines pour s'y reposer, rencontrer les amis et taquiner le goujon ! Le nombre de nuitées a augmenté de + de 30 % ; c'est signe qu'on se plaît bien au Fresne sur Loire ! D'ailleurs, certains week-ends prolongés du mois d'Août permettent aux familles de joyeuses retrouvailles, venant de communes voisines, et surtout quand cela tombe au moment du pot du camping : c'est encore plus sympathique !...

Cette augmentation de la fréquentation peut s'analyser sur plusieurs aspects :

- Camping 1 étoile avec des tarifs adaptés.
- Clientèle familiale composée d'habités privilégiant le calme plutôt que les campings présentant de meilleurs services et animations, mais aux tarifs plus élevés.

- Nouvelle adhésion cette année à « FFCC » (Fédération Française de Camping et de Caravaning) : ce qui induit, sans nul doute, une meilleure communication qui a généré plus de touristes et c'est tant mieux !
- Nous sommes sur l'axe de « La Loire à vélo » et certains randonneurs en profitent pour faire une pause « bénéfique ».



LA BASE NAUTIQUE



Chaque plaisancier désirant laisser son bateau à la base nautique doit s'inscrire en mairie. Il devra présenter la carte grise du bateau ainsi qu'une pièce d'identité. La base nautique faisant partie intégrante du camping municipal, la réglementation du camping s'applique à tous ses utilisateurs.

Les tarifs 2012 sont les suivants :

- 1 bateau par nuit : 1,22 €
- 1 plaisancier par nuit : 1,36 €

Le ponton n'est pas surveillé. Il est installé de fin mai à fin octobre (si le niveau de la Loire le permet). Chaque propriétaire doit régulièrement assurer la surveillance de son bateau.

Il est formellement interdit de cadenasser son bateau. En effet, en cas de crue dépassant la digue béton, chaque propriétaire doit déplacer impérativement son bateau. En cas de refus, la Mairie déplacera ce bateau en bordure de rive 24 h après l'appel de la mairie.

Chaque plaisancier doit respecter les emplacements d'apponement prévus. L'apponement des bateaux dans le sens de la longueur est réservé aux plaisanciers de passage.

Tout plaisancier ne respectant pas ce règlement verra son bateau déplacé hors du ponton.

L'extension de l'école Le Petit Prince

3 nouvelles classes – une salle informatique – une salle de repos – une garderie périscolaire – une cantine agrandie

Comme annoncé lors du bulletin municipal de l'année dernière, le projet de l'extension de l'école Le Petit Prince se concrétisera en 2013-2014.

Ce projet d'aménagement, confié à M. Christian GRIMAUD, architecte, a été validé par la Commission Scolaire en novembre 2012. Une fois le permis de construire déposé en mairie, l'appel d'offres s'effectuera fin janvier 2013. **Les travaux devraient commencer début mai 2013** et si les délais sont respectés par les artisans, **l'ouverture des nouveaux locaux s'effectuera après les vacances de Pâques 2014.**

Ce nouvel aménagement, qui permettra de recevoir vos enfants et petits-enfants dans des bonnes conditions et répondant aux nouvelles normes (RT2012 – accessibilité – antisismiques) est estimé à hauteur de 1 034 000 € HT répartis comme suit :

- 996 000 € HT d'estimation pour les bâtiments
- 38 000 € HT d'estimation pour les études complémentaires.

Ce projet ne pourrait aboutir sans les subventions de l'État, du Sénat et du Département qui devraient s'élever à 350 000 €.

L'extension de l'école Le Petit Prince sera de 477 m² répartis ainsi :

- le hall d'accueil
- 3 classes de 63 m² avec point d'eau
- une salle informatique de 63 m²
- une salle de repos de 60 m²
- des sanitaires aux normes handicapées

La salle de repos sera installée dans le prolongement de la classe actuelle accueillant les maternelles, classe conservée et qui sera rénovée.

La cantine restera, elle aussi, au même emplacement mais sera agrandie par une ouverture dans la classe actuelle de CE1-CE2.

Quant à **la garderie périscolaire**, celle-ci sera déplacée dans la classe actuelle des CM1-CM2 pour une facilité d'accès puisque l'entrée s'effectuera par le parvis de la mairie.





Salle de repos des maternelles

Les matériaux utilisés : ❄️

- bardage en Trespa (résine), ton bois et ton uni, pour les façades.
- toit terrasse
- chauffage basse température par le sol
- ventilation double flux haute performance avec récupération de la chaleur
- ouvertures avec volets roulants électriques et pare-soleil intégrés



Classes

Garderie périscolaire

Coursive



Classe

Salle informatique

Local technique

Pendant les travaux, **l'école sera sécurisée** afin de permettre aux entreprises de travailler et que vos enfants puissent profiter pleinement de la cour en toute sécurité. Les élèves ne subiront **aucun déménagement**, seul les deux mobilhomes seront déplacés durant les travaux. De plus, **l'essentiel du "gros œuvre" sera réalisé durant les vacances scolaires** pour ne pas perturber la scolarité des enfants.

La vie scolaire

PETITE ET MOYENNE SECTIONS



Recherche copains et copines

Classe des PS et MS de l'école du Petit Prince : 22 élèves (13 filles et 9 garçons), 2 maîtresses (Fabienne et Julie), 1 ATSEM (Martine) et un poisson rouge (Arc-en-Ciel), cherche des copains et copines pour s'envoyer des lettres, des e-mails, faire des sorties et des pique-niques.

Dans notre classe, on travaille sur *Un chien pas comme les autres* et les livres des *Incorruptibles*. On a dessiné Henri et fait une collection de grenouilles... On fait aussi des jeux et de la motricité. On s'amuse beaucoup à l'école et « on est tous gentils ! »...

**Si vous êtes intéressés,
contacter l'École du Petit Prince au Fresne sur Loire
ou appeler au 02 41 39 43 33
(le lundi, le mardi, le jeudi ou le vendredi)**



GRANDE SECTION ET CP

Les quatre éléments

Cette année scolaire sera rythmée par 4 temps forts sur le thème des 4 éléments : l'eau, l'air, la terre et le feu. À cette occasion, divers ateliers seront proposés aux élèves (jardinage, expériences scientifiques, lectures, jeux de société ou arts plastiques). Tous les élèves seront répartis en groupes multi-âges. Les plus grands guideront les plus petits. Les maîtresses, les ATSEM, mais aussi tous les parents d'élèves qui le souhaitent, mèneront les activités.



Dans la classe...

Il y a des CP et des Grandes Sections
Qui ont bien préparé leurs crayons.

Fini les gribouillages,
On fait des jolis coloriages !

Nous avons deux maîtresses :
Avec Julie, on apprend des poésies.
Avec Faustine, on fait des comptines.

Il y a aussi Marie-Annick,
Qui nous aide en mathématiques.

On apprend à lire et à écrire.
En attaché, c'est compliqué !
Il faut vraiment s'appliquer.

C'est sûr cette année,
On va bien ~~travailler~~ s'amuser !

Prenez vos dictionnaires : qu'est-ce qu'un élève de CE1-CE2 ?

CLASSE DE CE1-CE2 10 g. 4 f. C'est un petit mobil-home, détaché de l'école, situé devant la cantine, à côté du préau, dans un coin de l'école. *Dans la classe de CE1-CE2, nous sommes 6 CE1, 8 CE2, plus notre maîtresse Marie. Nous sommes donc 15, c'est bien de ne pas être nombreux pour mieux travailler et se concentrer.*

JOURNÉE n. f. 1. C'est 6 heures de travail à l'école. *Pendant la journée, nous apprenons pleins de choses en français, mathématiques, mais aussi en histoire, géographie, sciences, technologie, arts visuels, EPS et anglais. 2.* La journée est divisée en plusieurs moments. *L'accueil est le premier moment de la journée où nous pouvons jouer, dessiner, écrire ou lire mais sans faire trop de bruit. 3.* Chaque journée est différente. *Le rituel est différent selon la journée. La journée du lundi, nous allons à la salle de sport avec Stéphane pour apprendre à jouer au basket-ball.*

CORRESPONDANCE n. f. C'est quand on s'envoie des lettres, des messages pour communiquer avec d'autres élèves ou d'autres classes. *À l'école du Petit Prince, toutes les classes ont une correspondance avec une autre classe. Cette correspondance donnera lieu à différents projets ou rencontres au cours de l'année.*



Bonjour chers Fresnoises et Fresnois,

Voici quelques nouvelles de notre classe...

Nous sommes 22 : 20 élèves (16 CM1 et 4 CM2), Alexandra la maîtresse et Esméralda qui nous aide.

Le mardi midi, nous pouvons nous inscrire si nous avons des difficultés. C'est nous qui choisissons !

Cette année, nous avons de nouveaux correspondants : la classe de CE2-CM1-CM2 de Montrelais. Nous allons nous écrire (lettres, mails), nous voir (défi lecture sur *Les Incorruptibles*, forum des sciences au collège d'Ingrandes, visite au Centre d'Arts de Montrelais, rencontres sportives...).

Notre thème de travail est l'esclavage : littérature, écriture, histoire... et le jeudi 18 octobre, nous avons visité le château de Nantes, les maisons des armateurs et le mémorial de l'esclavage.

En informatique, nous participons à Enigma : ce sont des défis à retrouver chaque semaine grâce à des recherches sur Internet (pièce de théâtre, bâtiment de l'Unesco...).

Et comme les 3 autres classes, nous allons travailler sur les 4 éléments...

Au revoir et bonne lecture... À l'année prochaine !

Les élèves



Classe de CM1-CM2

Les Grands Princes

4, rue de la Mairie

(Entrée, gauche, gauche,
près des ordinateurs)

49123

LE FRESNE s/ LOIRE



Par le biais d'ateliers pédagogiques, les cours de technologie des CM1-CM2 ont été l'occasion de réaliser des nichoirs à oiseaux. Nous remercions Maurice Richard, jeune retraité, de donner de son temps aux enfants pour transmettre son savoir faire.



Les différents plans



Le traçage



La découpe



Le pointage

LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Ouverte depuis la rentrée de 1996, la garderie périscolaire, gérée par la mairie du Fresne sur Loire, s'adresse aux enfants scolarisés à l'école du Petit Prince de la commune pour les accueillir avant et après l'école.

Les tarifs

	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant et +
Tarifs par heure	2 €	1,35 €
Tarifs par ½ heure	1,30 €	0,80 €

Les horaires

- le matin de 7 h00 à 8 h50
- le soir de 16 h45 à 19 h00

Nous rappelons aux parents qu'en cas d'absence de leur enfant à la garderie, ils doivent impérativement prévenir Martine ou l'accueil de la Mairie.

Toute absence non prévenue sera facturée ½ heure.

Durant l'année scolaire 2011-2012, la fréquentation a continué d'évoluer, plus de 3654 heures et 1600 ½ heures de garde d'enfants, et c'est plus de 63 % des enfants scolarisés qui utilisent la structure.

Aussi, pour permettre de les accueillir dans de bonnes conditions et dans le respect de la réglementation, une évolution du règlement a permis aux parents d'être rassurés pour la prise en charge de leurs enfants. Ainsi une gestion adaptée fait appel à M^{me} Marie Annick Etourneau en complément de M^{me} Martine Bourcier.

Nous tenons à remercier les parents pour leur compréhension et le respect du règlement.



LA CANTINE SCOLAIRE

La cantine municipale a été quelque peu modifiée : en effet, après une suggestion de notre cantinière, la cloison de séparation entre la zone de travail et le réfectoire a été supprimée ce qui offre un espace plus grand et convivial, à disposition des enfants et de Valérie, toujours soucieuse de les accueillir dans de bonnes conditions et en plus avec le sourire.

Vue la fréquentation en hausse de notre cantine, un "groupe froid" a été installé permettant le stockage des repas dès leur réception dans les conditions sanitaires en vigueur ; repas toujours livrés par la société ANSAMBLE. Également, dans le cadre de la construction de nouvelles classes, la cantine sera agrandie sur la classe actuelle de

CE2, qui elle, sera transférée dans les nouveaux locaux ce qui permettra d'aborder les prochaines années avec sérénité. En effet, notre capacité d'accueil sera ainsi doublée.

Le service n'a, quant à lui, pas changé : les plus petits enfilent leur serviette de 12h00 à 12h45. Ce sont des privilégiés car grâce à un petit effectif, ils peuvent manger dans le calme, assistés de Valérie. De leur côté, les plus grands, affamés de s'être dépensés dans la cour de l'école, attaquent leur assiette avec un bon coup de fourchette entre 12h45 et 13h30.

Suite à la délibération du 20 juillet 2012, le Conseil Municipal a fixé le prix d'un repas à 3,23 € pour l'année scolaire 2012-2013.

Nous rappelons aux parents qu'en cas d'absence de leur enfant à la cantine, ils doivent impérativement prévenir Valérie ou l'accueil de la Mairie.

Pour toute absence prévenue moins de 24 h avant le repas, celui-ci sera facturé.

Si vous souhaitez connaître à l'avance les repas de votre enfant, n'hésitez pas à vous connecter sur le site Internet de la commune, en vous rendant sur l'onglet de la cantine scolaire.



« On vend la pierre de Bretagne » le 31 août 1792

Spectacle de rue joué par « La Frontière se souvient »



Le maire de Montrelais (*harangue les badeaux*) : « Nous allons mettre en vente le symbole d'un régime honni, maintenant qu'une nation, une et indivisible, vient de naître.

Je vous ai représentés à Pontivy, en février 1790, lorsque toutes les communes de Bretagne ont décidé d'abandonner leurs privilèges et leurs droits. Nous ne sommes plus que les citoyens d'un seul empire.

L'ère de la Raison et de l'Être suprême guide nos actions pour le bien-être du genre humain. Fini les différences entre Français, chaque département est égal en droit autour de son chef-lieu, jamais éloigné de plus d'une journée de cheval : les citoyens de la Mayenne-et-Loire autour d'Angers, auront les mêmes droits que ceux de Loire-Inférieure autour de Nantes.

Maintenant les tyrans sont à bas, et le Capet va être jugé. La République va être bientôt déclarée et nous apporter la liberté dans l'égalité. »

Badaud politique/jaloux : « Qu'est-ce que ça veut dire ça, le tyran. Le frère de ce beau causeur était quand même sénéchal pour le compte de notre bon roi Louis XVI, et avocat au parlement de Bretagne. Ce n'est pas parce que la famille s'est enrichie comme voituriers par eau sur la Loire, et en achetant le prieuré de Montrelais, qu'il faut qu'il raconte de telles balivernes ! »

Badaud bigot : « Tu parles d'une liberté, on ne peut même plus avoir nos bons prêtres. Qu'est devenu le curé Blanvillain ? Et cette bonne madame de Cornulier, elle avait dû se cacher, chez Blond, à la Brellerie. Il paraît même qu'elle est maintenant, dans un sac de blé, au moulin de la Bastille, car les gendarmes de la Riottière sont à sa recherche. »

Le maire (*autoritaire*) : « Taisez-vous, procédons à la vente, écoutez maître Perdriau »

Roulement de tambour :

Un « avis à la population » pour annoncer l'ouverture de la mise en vente.

Maître Perdriau : « Nous allons procéder à la mise aux enchères de la ci-devant pierre de Bretagne, qui n'a plus de raison de séparer la Mayenne-et-Loire de la Loire-Inférieure ».

Badaud antiquaire (*un peu pédant*) : « C'est quand même pas possible de casser cette pierre que nos ancêtres ont toujours connue là. Ce sont nos premiers druides qui ont gravé les signes des premières religions. Nous n'avons même pas pris la peine de les déchiffrer.

Au traité d'Angers, en 851, Erispoé le fils du grand Nominoé, a imposé à l'empereur des Francs, Charles le chauve, les limites du royaume breton. »

Le Badaud politique/jaloux : « Et tout de même on était bien contents d'avoir notre parlement de Bretagne qui nous défendait contre les idées des parisiens : ce sont ces parisiens qui veulent construire une levée de Montjean à St Florent-le-Vieil, et qui ferait monter la Loire jusque dans nos rues. »

Badaud bigot : « Heureusement que notre bon curé Blanvillain a été voir le duc de Charost, à Ancenis, et qu'il lui a demandé d'intervenir auprès du parlement de Bretagne, pour arrêter les travaux de la levée d'en face. »



Badaud radin : « Et puis quand même, les impôts sont beaucoup plus lourds avec ces foutus Français et Parisiens. Alors qu'en Bretagne, nous n'avions ni gabelle, ni traite, ni cloison à payer. On n'était pas plus malheureux avant toutes ces transformations. Maintenant, à Montrelais, il faut payer sept employés municipaux au lieu de un pour empêcher le désordre dans nos rues. »

Maître Perdriau : « Silence, silence, la pierre de Bretagne est mise aux enchères. Qui se porte acquéreur ? »

Pierre Tourmeau (lève la main) : « 15 livres »

Badaud politique/jaloux : « Si c'est pas honteux, lui qui construisait des bondieuseries pour les prisonniers de la prison des gabelles, y'a pas si longtemps. »

Mathurin Auger (lève la main) : « 15 livres et 10 sols »

Maître Perdriau : « Personne ne surenchérit?... La pierre est adjugée à Mathurin Auger, charpentier à la rue du Fresne, pour la somme de 15 livres et 10 sols, payable tout de suite auprès du sieur Jean Reverrier. »

Badaud politique/jaloux : « Les charpentiers sont devenus bien riches depuis peu, après avoir acheté les biens du clergé à bon compte, ça va encore leur permettre de construire des maisons à peu de frais. »

Le Maire : « Il est beau que ce symbole de la division entre les Français soit enfin devenu le symbole de l'union : l'argent sera versé aux pauvres de Montrelais, victimes de la disparition de cette ignoble administration, car le temps était venu de faire disparaître ces impôts iniques. »

Badaud politique/jaloux : « Tu parles d'une fin de division, nous v'la que la rue du Fresne est fâchée avec le bourg de Montrelais, car ils se sont alliés avec les Ingrandais pour porter la limite du département du Mayenne-et-Loire jusqu'au Cassoir. »

Badaud radin : « Non, ce n'est pas vrai : ceux d'Ancenis ont décidé qu'Ingrandes ferait partie de la Loire-Inférieure. »

« En fait la frontière va rester au milieu de l'agglomération, séparant plus tard Ingrandes du Fresne-sur-Loire. »



Associations fresnoises

COMITÉ DES FÊTES ET DU TOURISME

Encore une année qui se termine et une 8^e année pour la majorité de l'équipe. Merci aux 18 personnes qui composent notre comité et qui donnent beaucoup de leurs temps pour la réussite de nos manifestations.

Petit bilan pour l'année 2012

Concours de belote

Tout d'abord, merci à nos amateurs de belote pour ce rendez-vous annuel du mois de janvier qui nous fait passer un agréable après-midi accompagné de crêpes, de bottereaux et d'un bon verre de cidre.

Fête Western-Country

Succès mitigé pour cette édition 2012, tout cela par la faute d'une météo très pluvieuse le dimanche après-midi. Pourtant le samedi, tout avait bien commencé avec notre spectacle équestre et les Cavaliers de l'Orage devant un millier de spectateurs.

Par la suite, eut lieu notre joli feu d'artifice offert par la municipalité que nous remercions vivement.

Pour le dimanche, toujours sur notre site très apprécié par les exposants (au nombre de 140 cette année), notre videgrenier bien rodé où plusieurs milliers de visiteurs sont venus déambuler dans les allées avant que la pluie vienne ternir cette journée qui avait si bien commencé.

Malgré cela, nous avons réussi à amortir toutes nos dépenses et les comptes de notre association restent très positifs.

Randonnée pédestre

Le soleil n'étant pas au rendez-vous en ce dimanche d'octobre, cette randonnée a obtenu un petit succès avec, en particulier, l'absence des Fresnois que l'on pouvait compter sur les doigts de la main ! Dommage !

Merci à tous les bénévoles pour leurs implications et qui contribuent à la réussite de toutes ces animations.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DE L'ÉCOLE LE PETIT PRINCE

Pour information, le comité des fêtes prête et loue du matériel pour les associations et les particuliers (chapiteau, barnum, tables et bancs,...). N'hésitez pas à contacter Rodolphe BAUDOUIN au 0241 392981.

Le comité des Fêtes présente ses meilleurs vœux à la population fresnoise pour cette nouvelle année 2013.

Que nous soyons tous réunis encore longtemps dans notre village et que nous puissions vivre de nombreuses fêtes à travers lesquelles il est si bon de se retrouver.



*Gérard Martin - Francis Hardy - Nathalie Piton
Mickaël Collineau - J-François Guilloteau
Yves Secher - Bruno Franchet - J-Paul Mesnard
Bernard Godard - Jean-Luc Piton
Jérôme Douët - Hélène Denou
Absents : Valérie Pipart - Rodolphe Baudouin
Dominique Lepettier - Ludovic Cury
Daniel Foucher - Philippe Aillerie*

Depuis la rentrée de septembre, l'équipe de l'Association de Parents d'Elèves s'est remise au travail afin de soutenir financièrement l'école dans ses projets.

L'année dernière, les manifestations de l'APE ont permis de financer une classe de découverte de deux jours à Liré, une sortie à Camifolia, une à Terra Botanica,...

Le bilan financier de l'année 2011/2012 permet à l'association de verser dès la rentrée scolaire la somme de 1 000 € à l'école, ce qui permettra à l'équipe enseignante d'acheter des livres, des jeux pour la cour, des abonnements aux revues.

La fête de fin d'année fut un grand succès avec ses jeux pour les enfants, ses grillades, la participation de nombreuses familles, le tout dans une ambiance très conviviale.

Les manifestations de l'année 2012/2013 devraient être les suivantes :

- la vente de jus de pomme en octobre 2012
- le loto le 18 novembre 2012
- la vente de sapins de Noël en décembre 2012
- le spectacle de Noël le 21 décembre 2012
- le marché aux fleurs le 21 avril 2013
- la fête de l'école le 30 juin 2013

Lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2012, nous avons élu le nouveau bureau :

- Président : Olivier LUSSON
- Vice-président : Sébastien HARDY
- Secrétaire : Bérengère CROIX
- Secrétaire Adjoint : Pierre FOULONNEAU
- Trésorière : Aurélie PLÉ
- Trésorière Adjointe : Marina COLLINEAU

Les autres membres sont :

Christelle BELLIARD, Mireille BORDET, Laëtitia CASSIN et Isabelle FRANCHET

Nous remercions les membres sortants pour leur aide au cours des années passées, les parents qui viennent nous aider ponctuellement lors des différentes manifestations, la municipalité qui nous prête gracieusement la salle Pierre Etourneau, ainsi que l'équipe enseignante.

L'Association des Parents d'Elèves vous souhaite une très Bonne Année 2013 !

Pour nous joindre : ape.lefresne@gmail.com



*De g. à d. : Pierre Foulonneau, Marina Collineau, Aurélie Plé, Olivier Lusson, Bérengère Croix, Mireille Bordet, Isabelle Franchet et Christelle Belliard
Absents : Laëtitia Cassin et Sébastien Hardy*

L'ASSOCIATION LES MONCELLIÈRES : VERS LA NAISSANCE D'UN PÔLE TERRITORIAL...

La résidence Les Moncellières s'est toujours impliquée dans les projets innovants, visant à adapter son accompagnement aux besoins et attentes des personnes âgées, en facilitant au mieux l'entrée en institution ou en soutenant le maintien à domicile.

La création de l'accueil de jour a ainsi été un tremplin dans nos actions favorisant « le bien vieillir » à domicile, pour les personnes confrontées à la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés. Face aux besoins émergeant de la population de notre région, l'accueil de jour a connu une évolution de sa capacité d'accueil et est aujourd'hui clairement identifié et reconnu sur le territoire local.

Soucieux de proposer un accompagnement toujours plus adapté, notre établissement offre également d'autres alternatives et notamment l'hébergement temporaire, qui permet sur un temps déterminé d'accompagner de manière adaptée la personne accueillie en établissement mais aussi d'offrir un temps de répit pour l'aidant à domicile.

L'établissement inscrit alors son action dans la politique de maintien à domicile en renforçant l'action des services à domicile et dans la politique d'aide aux aidants indispensable pour une poursuite de la vie à domicile dans les meilleures conditions possibles.

L'activité d'hébergement permanent, qui demeure notre activité principale, va se renforcer avec la mise en œuvre de notre projet de PASA (Pôle d'activités et de soins adaptés) en direction des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et apparentés et suivi au sein de l'établissement.

Comme je vous l'avais annoncé dans le dernier bulletin municipal, l'association finalise la construction de son nouveau pôle d'activités qui comprend un accueil de jour et un PASA qui seront opérationnels à compter de janvier 2013. L'association disposera alors d'une offre de services globale différenciée lui permettant de répondre de manière générale à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et plus spécifiquement aux personnes souffrant de maladies d'Alzheimer ou apparentés. Cette offre de services unique sur notre territoire est une réponse originale au tout établissement ou au tout domicile. Créer un dispositif de passerelle entre le domicile et l'établis-



Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés commence à voir le jour

sement favorise le choix pour la personne concernée d'entrée ou non en établissement.

Cette notion de choix nous paraît essentielle et répond en tout point à notre projet associatif qui défend la notion de respect de la personne, de son autonomie et de sa dignité.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier l'ensemble des administrateurs de l'association pour leur soutien sans faille au développement de ce projet et plus particulièrement M^{me} Thibaud, Présidente de l'association.

Je remercie aussi l'ensemble de nos partenaires qui soutiennent financièrement le projet au travers de subventions :

- (Caisse Nationale Solidarité Autonomie : journée de solidarité)
- Le Conseil Général 44
- Les caisses de retraite complémentaires (Humanis, Ag2R, Réunica)

- L'association l'Avenir Vermeil
- La municipalité d'Ingrandes sur Loire

De plus, je remercie la municipalité du Fresne sur Loire pour la réalisation de travaux de voirie pour l'accès à notre nouveau pôle ainsi que la garantie bancaire à hauteur de 200 000 €.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel pour leur soutien dans la mise en œuvre de ce projet, pour leur professionnalisme et leur implication au quotidien au service des personnes fragilisées par l'âge et la maladie.

Enfin, je souhaitais au nom de l'ensemble des administrateurs, des résidents et leurs familles ainsi que de l'ensemble du personnel vous présenter tous nos meilleurs vœux pour l'année 2013 et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Denis Beaudouin, Directeur



Lorsque paraissait ce bulletin, en 2011, notre porte-drapeau René BUREAU nous quittait. Il avait assumé cette charge pendant 34 ans et n'avait abandonné ce poste que depuis 2007, année où il a commencé à avoir des difficultés pour se déplacer.

Merci encore René pour tous ces services rendus pendant toutes ces années.

Cette année 2012, l'association du Fresne sur Loire avait la lourde responsabilité d'organiser le repas-bal cantonal du samedi 3 novembre 2012 à l'espace Alexandre Gautier à Varades. Ce fut une journée agréable de retrouvailles mais aussi beaucoup de travail.

Merci encore à tous ceux, veuves et adhérents qui ont contribué à la parfaite organisation de cette journée.

Nous avons, comme tous les ans, commémoré le 8 mai, le 11 novembre et le 5 décembre pour l'Afrique du Nord ; les 8 mai et 11 novembre, avec nos amis Ingrandais, comme cela se fait depuis de nombreuses années. Assemblée générale, congrès départemental à la Cité des Congrès à Nantes ont marqué cette année 2012.



Préparation du vin d'honneur par Marie et Annick

Nous avons aussi quelques journées de détente qui entretiennent un bon esprit dans notre association.

Merci à la municipalité qui met gracieusement une salle à notre disposition.

Le responsable de l'association



Moment de convivialité, tous ensemble

CLUB ANJOU BRETAGNE LES AÎNÉS RURAUX

Programme de l'année 2013

Judi 14 février 2013 – 14 h 00

Concours de belote - Salle des Loisirs d'Ingrandes

Judi 21 mars 2013 – 12 h 00

Choucroute - Salle des Loisirs d'Ingrandes

Judi 2 mai 2013 – 14 h 00

Concours de belote - Salle des Loisirs d'Ingrandes

Mardi 6 août 2013 – 10 h 00

Pique-nique à la plage

Dimanche 6 octobre 2013 – 14 h 30

Loto - Salle des Loisirs d'Ingrandes

Judi 24 octobre 2013 – 14 h 00

Concours de Belote- Salle des Loisirs d'Ingrandes

Judi 19 décembre 2013 – 12 h 00

Repas de fin d'année - Salle des Loisirs d'Ingrandes

**Pour plus de renseignements concernant
ces manifestations, vous pouvez contacter**

M. MORIN au 0241 181366

ou par mail club-anjou-bretagne@orange.fr



La Commémoration du 11 novembre 2012 a permis de rassembler toutes les personnes qui veulent se souvenir de la Grande Guerre et aussi célébrer tous ceux qui sont morts dans les conflits pour la France

Après une saison 2011-2012 riche en résultats et forte en émotions notamment dans les catégories de jeunes (6 championnats remportés par 4 équipes différentes, demi-finale du challenge de l'Anjou U17, finale du challenge départemental U11), le FCIF s'est lancé dans la saison actuelle chargée d'ambitions. Des objectifs qui visent, comme toujours, à poursuivre l'évolution du club présidé par Maryse FERRE et la promotion des valeurs qu'il incarne (sportivité, fair-play, respect).

Confirmer les bons résultats de la saison passée

Seniors

Alors que les équipes du FCIF ont terminé en haut de tableau la saison passée, il leur faudra au minimum faire aussi bien cette saison afin d'obtenir leur accession dans les nouvelles divisions amenées à se mettre en place à partir de septembre 2013. Un objectif réaliste mais qui ne laisse que très peu de marge de manœuvre aux Verts & Noirs dorénavant entraînés par Philippe Besnard (*1^{er} debout à gauche sur la photo*).



Féminines

Philippe Tavenard est désormais aux manettes de l'ensemble de la section féminine après avoir dirigé depuis quelques saisons déjà l'équipe « cadettes ». Celle-ci est sortie vainqueur de son championnat en juin dernier et le groupe ne demande qu'à s'étoffer quantitativement

afin de trouver une continuité dans le développement du foot féminin et pourquoi pas de créer une seconde équipe. Du côté des Séniors Féminines, l'objectif n'est autre qu'un retour en championnat régional, quitté depuis 4 ans maintenant. Pour cela, une seule solution : remporter le titre départemental.

Groupement de Jeunes Pomjeannais / Ingrandes - Le Fresne (GJ PIF)

Aujourd'hui bien ancré dans les habitudes de fonctionnement du FCIF après un an d'existence, le GJ PIF est une vraie réussite sportive. Le Groupement compte maintenant 7 équipes (soit une de plus que la saison passée) et s'illustre au sein de l'élite départemental dans toutes les catégories. Tous les joueurs sont concernés, quel que soit leur niveau puisque des équipes « B » et « C » sont constituées afin de permettre à chacun de se faire plaisir avec des objectifs réalisables.

Foot d'animation

L'école de foot du FCIF comprend 60 jeunes (garçons et filles) de 5 à 13 ans. Ceux-ci cherchent à progresser et prennent du plaisir à jouer et se retrouver le mercredi et le samedi pour les matchs. Les entraînements sont encadrés par Flavien Allaire, Romain Gourdon & Maxence Trottier pour les catégories U7 et U9, Jonathan Berlot pour la catégorie U11, Quentin Dulong pour la catégorie



U13. Après des résultats encourageants la saison passée, qui attestent (en partie) de la qualité de l'apprentissage du football au FCIF, le club a vu ses effectifs progresser en quantité au cours de l'intersaison. Un signe positif pour l'avenir du football ingrando-fresnois.

Structurer, animer, évoluer

Des bénévoles indispensables

Arbitres, dirigeants, éducateurs, ... comme dans la plupart des associations, le FCIF ne pourrait pas fonctionner sans bénévole. Le club peut ainsi s'appuyer sur plus de 50 personnes bénévoles pour des tâches ponctuelles ou régulières mais extrêmement utiles à son fonctionnement, à son animation, à son évolution. Afin de se structurer davantage et de poursuivre l'ouvrage en cours, le club est à la recherche de personnes candidates à l'arbitrage (hommes ou femmes, à partir de 13 ans) : une formation et des avantages pourront vous être proposés.

Des animations toujours plus nombreuses

Les manifestations du club véhiculent une source d'animations et de cohésion au sein de l'association mais aussi sur notre territoire. Parmi elles, on retrouve les activités traditionnelles : belote (décembre), palets (février), tournoi des jeunes (1^{er} mai), pétanque (juin/juillet). Ces dernières saisons, sont également venues s'ajouter des manifestations internes destinées uniquement aux licenciés tel le tournoi en salle organisé lors de la trêve hivernale (fin décembre). À la recherche de financements et d'une manifestation dont l'organisation permettrait de resserrer les liens, le groupement de jeunes a décidé d'organiser un loto : celui-ci se déroulera le 9 février.

Des installations à moderniser

C'est en partenariat étroit avec le SIVOM Ingrandes-Le Fresne que le FCIF a entamé une réflexion sur l'entretien des terrains et la modernisation des installations du Stade des Mouettes. Une discussion engagée et des actions envisagées nécessaires tant d'un point de vue sécuritaire que pour la qualité de l'accueil des équipes et du public. Des changements sont déjà intervenus, d'autres sont appelés à arriver.

Les Mouettes tissent leur toile

Depuis quelques saisons, le FCIF s'est doté d'un système informatif performant et apprécié. Le site Internet (parmi les plus visités du Maine & Loire) et le profil Facebook en sont des illustrations, qui permettent à chacun (joueurs, supporters... ou simple curieux) de se tenir informé à tout moment de l'actualité du club, de revisiter les exploits passés (résumés, photos, vidéos), ou encore de commenter et de pronostiquer sur les matchs à venir.



Vous associer, nous contacter

Vous souhaitez intégrer une association, donner de votre temps au service d'un projet sportif, ou tout simplement pratiquer une activité sportive : venez nous rejoindre, nous sommes ouverts et à l'écoute de nouvelles idées pour développer, promouvoir et structurer le football sur le territoire ingrando-fresnois !

Football Club Ingrandes - Le Fresne

18 Chemin des Moncellières
49123 Ingrandes

Site Internet : <http://fcif.footeo.com/>

Adresse e-mail :
fcif.communication@gmail.com

Maryse FERRE (Présidente) :

06 88 56 00 20

Allez les Verts !



LA BOULE DE FORT - ASSOCIATION "LA COURTILLE"



Le Challenge 2012 du Fresne sur Loire s'est déroulé les 16-17 et 18 novembre 2012. Accompagnés d'Anthony Tournade et de Michel Vallée représentant la mairie, Jean-Charles Suzineau a remis le challenge à Paulette Branchereau et Maurice Richard après une finale triomphante contre Eliane Audouin et Albert Baudouin. La prochaine Assemblée Générale se déroulera le 12 janvier 2013 à 15h.

M. Lepetit ayant perdu 10-0, il a "bisé un cul" ! C'est une tradition de remettre cette médaille

Cette tradition serait originaire... de Savoie ! Dans un café juste avant le première guerre mondiale, la légende dit que, par gentillesse, une serveuse se laissait embrasser par les clients qui venaient de perdre aux boules sans marquer le moindre petit point. La bise se faisait alors sur la joue, jusqu'au jour où le maire du village perdit à son tour et vint quémander sa "récompense". La serveuse grimpa sur une chaise, releva ses jupes et lui tendit... ses fesses ! Le maire ne se démonta pas. Moins d'une seconde plus tard, deux baisers retentissants résonnaient dans le café.

C'était le début d'une longue tradition...

LE COCHONNET INGRANDAIS

Le cochonnet ingrandais est heureux d'avoir un champion en 2012 : M. Jean-Charles Suzineau, champion 2012 du district de Cholet des 55 ans et plus.

Ce championnat se déroule tous les mercredis, de février à octobre avec une moyenne de 180 joueurs par mercredi. Le district représente 27 clubs.

Le concours de pétanque du cochonnet ingrandais sera le 4 septembre 2013 en doublette au terrain stabilisé du Fresne sur Loire, ouvert aux licenciés.

Pour tout renseignement pour une licence, téléphoner au 02 41 39 23 20



*Bravo Jean-Charles
et bonnes boules
pour l'année 2013 !*



BIBLIOTHÈQUE

La nouvelle année qui se profile est l'occasion de prendre de bonnes résolutions, comme la lecture ! Si c'est le cas, tous les bénévoles de la Bibliothèque Ingrandes/Le Fresne vous attendent : le mercredi de 15h00 à 17h00 et le samedi de 10h30 à 12h15.

De nombreux romans, récits, BD et livres pour enfants sont à votre disposition. Pour seulement 20€ par an et par famille, vous pouvez emprunter jusqu'à 7 livres par mois, autant de fois que vous le souhaitez. **Par ailleurs, que vous soyez adhérents ou pas, vous retrouverez une fois par mois les contes pour enfants suivis d'un goûter les mercredis de 2013 suivants :** le 23 janvier, le 20 février, le 20 mars, le 17 avril, le 29 mai et le 26 juin.



FOOTBALL LOISIRS LE FRESNE-INGRANDES

Bonjour aux amateurs du ballon rond. L'association Futsal le Fresne/Ingrandes est ouverte à toute personne majeure, ayant envie de se défouler en tapant dans un ballon le vendredi soir après une dure semaine de labeur.

L'association n'est pas affiliée à la Fédération Française de Football, nous n'avons pas de championnat et jouons uniquement entre adhérents. Nous disposons de la salle omnisports du Fresne/Ingrandes tous les vendredis soir à partir de 21h30. Une cotisation de 35€ vous sera demandée pour vous affilier à l'association.

Pour plus d'informations ou faire un essai, vous pouvez joindre les personnes suivantes ou vous présenter à 21h15 à la salle de sport :

- Philippe GREAU, Président, au 0241 399552
- Philippe BOUYER, Vice Président, au 0241 398949
- Cédric NEEL, Trésorier, au 0241 875627
- Laurent BOUYER, Vice Trésorier, au 0241 398845
- Jean-Marc JOVELIN, Secrétaire au 0241 393760



Alors à bientôt !

Associations intercommunales culturelles ou sociales

CHORALE AU FIL DE L'EAU

Après le traditionnel pique-nique pour clôturer la saison 2011-2012 la chorale au fil de l'eau a fait sa rentrée et retrouvé ses pupitres. Cette nouvelle saison est d'ores et déjà bien commencée, avec notre prestation du 14 septembre 2012 à la cérémonie du classement de l'église au patrimoine du xx^e siècle, et notre participation lors de deux mariages.

Cette année encore nous allons vivre de beaux moments de partage et de chants et cela commence par un concert le 1^{er} décembre 2012 en l'église d'Aze en Mayenne, suivi du concert au marché de Noël le 8 décembre 2012 à la Pommeraye.

L'année 2013 est déjà très prometteuse avec un concert le 17 février 2013 à la Rouxière avec deux chorales qui ont la joie de chanter avec Marie-Claire notre chef de chœur,



suivi d'un concert le 17 mars 2012 à Montjean au profit d'un orphelinat du Liban. Notre concert annuel est programmé pour le samedi 25 mai 2013 et dimanche 26 mai 2013 à noter sur votre agenda.

Pour les 48 enfants inscrits au stage de La Chorale Domisol qui aura lieu du 4 au 8 mars 2013, ils se produiront pour un spectacle musical intitulé *Un bateau sur la mer*, le vendredi 8 mars 2013 à 20h30 et le samedi 9 mars 2013 à 16h. Ce spectacle est encadré et monté par Monique Greffier et Marie-Claire Trochard avec l'aide des parents. Sous la houlette de Marie-Claire, les quelque 70 choristes se retrouvent tous les mardis soirs.

Le chant est ouvert à tous vous pouvez nous rejoindre et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivés de cette année.

COMITÉ DE JUMELAGE EUROPÉEN DU CANTON DE VARADES - 23-27 AOÛT : 50 JUMELEURS DU CANTON AU PAYS DE GALLES

Parties jeudi 23 en fin d'après-midi de Varades en direction de Knighton, la commune galloise jumelée depuis quelques années, 50 personnes du canton de Varades et des environs sont rentrées peu avant 2 heures mardi matin, certes fatiguées mais ravies de leur séjour Outre-Manche ! Parmi les « voyageurs », 35 allaient pour la première fois au Pays de Galles mais aussi 15 de moins de 18 ans et tout le monde a été ravi du très chaleureux accueil dans les familles, mais aussi de la beauté des paysages. En fait, tout le monde y a retrouvé son compte.

De fait, chacun a pu découvrir quelque chose de nouveau, même ceux et celles qui allaient là-bas pour la 3^e fois en 5 ans d'échanges : cette fois, une séquence tourisme avait été prévue avec le passage au site mégalithique de Stonehenge, la visite de la très belle ville anglaise de Bath.

Sur place, l'excursion de la magnifique « Elan Valley » a été complétée par l'observation du conservatoire des « Red Skites » (milans rouges) de la Ferme Gigrin où chaque jour l'on peut assister, dans un magnifique ballet de plus de 50 volatiles, au repas de ces jolis rapaces que la présence d'une colonie de corbeaux suffit à rassurer avant de vraiment « passer à table ».

Knighon en quatre temps

Le temps passé à Knighton même s'est déroulé en 4 phases.

La première : vendredi en fin d'après-midi

Dès après l'accueil avec l'inauguration officielle du « sentier de Varades » par M^{me} Christine Brandford, maire de Knighton et Alain Brunelle, maire de la Rouxière, représentant les élus du canton.

L'après-midi de samedi

Il a été consacré à la fête locale « Knighton show and Carnival » avec double défilé très coloré et plein d'humour, dont celui du soir aux flambeaux conclu par un magnifique feu d'artifice.

Troisième temps, dimanche soir

Réunion des deux bureaux de Comités de jumelage pour déterminer la fréquence des échanges et la période la plus propice de l'année. La grande nouveauté a été l'émission du souhait par l'école primaire de Knighton de créer des liens avec un ou plusieurs établissements similaires du canton. Les responsables du jumelage varadais n'ont pu que s'en réjouir.

Dernier épisode

Le plus convivial, la soirée qui a suivi, rassemblant accueillants et accueillis autour d'un buffet très chaleureux.

À cette occasion, Jean Besnard, président de la section « Knighton » a remis un cadeau à son homologue Francis Kilby : un magnifique tableau réalisé par l'artiste locale « Marie-Pierre » d'Anetz et représentant le village de la

Meilleraie. Complément « culturel » très apprécié du groupe « Français » un mini-concert de l'orchestre local de clochettes (Frères Jacques...), un morceau à la Harpe, l'exécution parfaite, en Français de « Je ne regrette rien », l'hymne national gallois et en conclusion, une très réussie « Marseillaise » par notre délégation !



L'équipe du Fresne sur Loire en excursion au Pays de Galles

De haut en bas et de gauche à droite : Alexis Rousseau - Clément Girard - Gérard Martin - Francis Hardy - Marie-Claire et Robert Trochard - Jean-Paul et Nadine Mesnard - Laurence Martin - Marie Cerisier - Denise Rabu (absente de la photo)



LOIRE ET GALERNE

Il faisait bien froid ce dimanche-là au Fresne, les routes étaient impraticables...

Il avait plu la veille...

Et pourtant...

Cela n'empêche pas l'association « Loire et galerne » de Varades d'organiser 1 dimanche sur 2 environ une randonnée dans les chemins creux du canton et des alentours.

Ces randonnées sont organisées par des membres de l'association désireux de faire connaître leur village et leurs circuits. Ce qui permet à tous de découvrir bien des curiosités dans une ambiance amicale avec toujours du réconfort à l'arrivée. Un voyage surprise et un voyage de fin d'année sont organisés par saison.

Les circuits du dimanche durent environ 2 h. La cotisation 2013 est de 10 € à l'année et un calendrier est à disposition à partir du mois d'octobre.

Alors RDV dimanche prochain !...

Pour tout renseignement, consultez le site :
<http://jpperso.fr/Webloiregalerne/index.html>



ADMR : AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Le projet de l'ADMR est de permettre aux personnes de moins de 60 ans, aux personnes en situation de handicap et aux personnes de 60 ans et plus de bien vivre chez elles, en apportant un service adapté à leurs attentes. Ce service s'adresse à des personnes libres de choisir la prestation qui leur convient, dans une relation de proximité.

Par son organisation et ses valeurs, l'action de l'ADMR vise à :

- favoriser la création du lien social,
- participer à l'animation de la vie locale,
- créer des emplois.

L'association ADMR CANTON DE ST GEORGES dessert les communes de :

Behuard, Champtocé/Loire, Ingrandes, La Possonnière, Le Fresne/Loire, Savennières, St Augustin des Bois, St Georges sur Loire, St Germain des Prés, St Jean de Linières, St Léger des Bois, St Martin du Fouilloux, St Sigismond, Villemoisan.

L'association en 2011 a employé 58 salariés :

- 51 aides à domicile
- 4 techniciennes de l'intervention sociale et familiale
- 3 secrétaires administratives

L'activité en 2011 :

L'association CANTON DE ST GEORGES a réalisé 58974 h d'intervention auprès de 618 personnes aidées.

10 959 h
auprès
des familles

11 302 h
auprès des
personnes
handicapées

58 974 h
d'intervention

36 375 h
auprès
des personnes
âgées

338 h
auprès de
particuliers
employeurs

Les orientations 2011-2012 :

Les objectifs de l'association locale pour les mois à venir sont :

- Rechercher de nouveaux bénévoles
- Continuer à développer certains services (garde d'enfant à domicile, aide à tous : ménage, repassage...)
- Poursuivre la formation du personnel d'intervention et des responsables bénévoles
- Poursuivre la démarche qualité

Notre association propose une palette de services à domicile auprès de tout public comme :

Aide à la personne, maintien au domicile

- Services adaptés aux personnes âgées, en situation de handicap, malades ou revenant d'hospitalisation
- Aide au lever et au coucher
- Aide à la toilette, à l'habillage
- Cuisine, courses, aide à la prise des repas
- Aide administrative simple et à la correspondance
- Accompagnement transport
- Garde de nuit

Entretien du domicile, du linge

Ce service permet, à toute personne qui n'a que très peu de temps à consacrer aux tâches ménagères, d'avoir un chez-soi toujours entretenu. Les professionnels formés de l'ADMR repassent le linge, nettoient cuisines, salles d'eau et toilettes, dépoussièrent les meubles,...

Garde d'enfants, aide aux devoirs

L'ADMR propose la garde d'enfants à domicile adaptée aux besoins de chaque famille (horaires atypiques,...). Les intervenants professionnels viennent à la sortie des classes, aident les enfants à faire leurs devoirs, préparent leurs repas,...

ASSOCIATION ADMR CANTON DE ST GEORGES

3 place Monprofit - 49 170 ST GEORGES SUR LOIRE
02 41 48 38 73 - www.fede49.admr.org
stgeorges@asso.fede49.admr.org

SOS URGENCE MAMAN

Garde d'enfants immédiate, temporaire et occasionnelle, fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18 h, uniquement en période scolaire. Il suffit d'appeler le 02 51 14 18 61, la téléphoniste de permanence vous mettra en relation avec une mère d'accueil.

Pas besoin d'adhésion, seule une participation financière est souhaitée pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association avec un minimum de 7 € par demi-journée de garde.

Ce précieux service reposant sur le bénévolat, SOS URGENCE MAMAN fait appel aux dames, mères ou grands-mères, retraitées qui pourraient réserver un ou deux jours par mois pour assurer une permanence téléphonique ou de garde.

Une assurance couvre cette activité et les frais de déplacements sont remboursés.

Rejoignez notre équipe en appelant le **0251 14 1861**.



HALTE GARDERIE « LA RÉCRÉATION »



La halte-garderie de Varades est un mode de garde temporaire pour les enfants avec une équipe de professionnelles de la petite enfance.

Elle est ouverte 3 jours par semaine à Varades, le lundi de 9 h à 17 h, le mardi de 9 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12h30 ainsi que qu'un jour par semaine à La Rouxière le jeudi de 9 h à 17 h.

La Récréation - 41 rue des écoles
44370 VARADES - Tél. 02 40 98 30 57
Mail : recreation.varades@free.fr

LUDOTHÈQUE « ATOUT JEU »

La Ludothèque Atout Jeu de Varades propose l'emprunt de jeux et de jouets mais aussi de jeux surdimensionnés et d'une malle anniversaire, du jeu sur place, et des animations pour tous !

- Ouverture pour jouer sur place ou emprunter des jeux tous les mercredis et samedis, de 10h30 à 11h30.
- Une soirée jeux pour adultes et les jeunes à partir de 12 ans est organisée chaque 3^e vendredi du mois à partir de 20h30 dans les locaux de la ludothèque.
- Une bourse aux jouets est organisée chaque année à l'espace Alexandre Gautier.

La Ludothèque est accessible à toutes les familles, associations et institutions. L'adhésion est de 10€ par famille et 30€ par association pour une année de date à date.

La Ludothèque loue des jeux de société 1,20€ pour 4 semaines et des grands jeux pour 5 à 10€ selon le jeu pour une semaine.

L'association recrute toujours des bénévoles !

Pour tous renseignements, n'hésitez pas :

Atout Jeu - Ludothèque - 41 rue des Écoles
44370 VARADES - Tél. 0954501637

www.atoutjeu.com



AMICALE DES DONNEURS DE SANG D'INGRANDES - LE FRESNE SUR LOIRE

UN GESTE INCONTOURNABLE - QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES FORMES DE DON ?

Le don du sang total

Les besoins en produits sanguins sont en constante augmentation en raison du vieillissement de la population et des innovations dans la qualité des soins. Il suffirait d'un don supplémentaire par an et par personne pour répondre à l'augmentation des besoins.

Le don de plasma

Quels en sont les besoins ? En donnant votre plasma, vous aidez de nombreux malades, notamment les grands brûlés, les hémophiles, les patients souffrant de trouble de la coagulation ou de déficit immunitaire grave.



Le don de plaquettes

Quels en sont les besoins ? Lorsque la maladie (leucémie, aplasie médullaire) ou les traitements lourds (chimiothérapie, radiothérapie), empêchent la fabrication de cellules sanguines par la moelle osseuse, le malade est dit en aplasie.

Le don de moelle osseuse

Quels en sont les besoins ? Face à certaines maladies de sang, la greffe de la moelle osseuse donne des espoirs de guérison importants, 80 % des greffes de moelle osseuse sont réalisées pour traiter les maladies cancéreuses, en particulier les leucémies.

Pour plus de renseignements, RDV sur le site : www.dondusang.net



Les collectes de l'année 2013 dans la salle des loisirs d'Ingrandes sur Loire auront lieu :

- le mardi 19 mars 2013 de 16h30 à 19h30
- le mercredi 2 octobre 2013 de 16h30 à 19h30

SOL'ENFANCE DE VARADES - 10 ANNÉES ET UN NOUVEAU PROJET !

Le 29 avril 2002, le centre d'accueil de l'association ouvrait ses portes à 12 petits pensionnaires. Cette année, l'association accueillait 48 enfants jusqu'à la fin du mois de juin, 56 depuis l'ouverture d'une quatrième classe en juillet.

Depuis maintenant plus de 3 ans, nous travaillons avec la DASS colombienne qui finance 35 % du budget de fonctionnement du centre. Le reste du financement est assuré avec le soutien de nos parrains et financeurs français. Le centre compte 7 salariés.

L'association vient de lancer un nouveau projet pour devenir propriétaire. Nous avons sollicité l'aide financière et le soutien du conseil régional des Pays de la Loire, du conseil général de Loire-Atlantique et le soutien de différentes

entreprises et associations françaises et colombiennes. En achetant un terrain à Bogota et en construisant, sur 3 ans, une école, l'association pourrait accueillir plus de 110 enfants à partir de 2015. Ce projet va nécessiter du temps et de la patience.

Pour mémoire ces enfants sont ou issus de familles déplacées ou en grandes difficultés sanitaires et sociales.

Si vous êtes intéressé pour soutenir l'association, devenir parrain ou marraine :

Siège social : 15 Le Clos du Chêne - 44370 VARADES

Tél. 0240967453 - 0684163030

Mail : solasso@solenfance.org

Site internet : www.solenfance.org



LES AMIS DE RAYMOND - « CONNAISSEZ-VOUS LA MAISON DES AMIS DE RAYMOND À LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR ? »



Le président Yves Courant et les membres du Conseil d'Administration vous invitent à l'Assemblée Générale qui se déroulera le 25 mai 2013 à La Chapelle Saint Sauveur

La Maison des Amis de Raymond est devenue établissement médico-social pour adultes en situation de handicap pour des séjours temporaires. Nous accueillons 180 personnes venant de tout le département. Du fait de notre nouveau statut nous avons certaines obligations comme celle de ne recevoir que des personnes ayant une orientation MDPH. Mais depuis 2012, il est possible d'avoir une simple orientation « accueil temporaire » ce qui peut ouvrir nos portes à de nombreuses personnes vivant seules ou en famille et qui n'avaient encore fait, jusque-là, aucune démarche. Pour mieux nous faire connaître de ces personnes, nous allons nous rapprocher des CIAS, CCAS, mairie et médecins traitants.

Nous proposons des séjours d'externat, d'internat de week-end ou de semaine et des séjours de vacances à Pâques, Pentecôte, Toussaint, Noël, Nouvel an et pendant les grandes vacances. Nous proposons des moments familiaux, festifs, simples, entre amis. Les séjours s'organisent en fonction des demandes des accueillis avec l'aide de professionnels et d'un réseau de bénévoles qui donnent de leur temps, cela permet ainsi une dimension familiale très appréciée de nos accueillis.

Des événements se préparent :

- Une exposition photo « regard sur le handicap », faite grâce à la participation des Amis de Raymond, va circuler sur tout le département. Les dates seront diffusées par voie de presse mais retenez déjà celle du vernissage à La Charbonnière à Ancenis le 13 avril 2013.
- En 2013, nous allons fêter nos 25 ans d'existence, ce sera sûrement l'occasion de portes ouvertes ou de moments conviviaux.

L'APTE A BESOIN DE LA SOLIDARITÉ DE TOUS

L'APTE, association intercommunale d'aide aux demandeurs d'emploi, accueille les personnes qui le souhaitent pour préciser, avec elles, leur projet professionnel, les soutenir dans leurs démarches de recherche d'emploi et les accompagner dans leur parcours d'accès à l'emploi.

Dans le contexte économique difficile que nous connaissons actuellement, le rôle de l'association est plus qu'une évidence, il est indispensable. En 2011, elle a permis à 160 personnes de nos communes de conserver un lien social et de trouver un appui et une aide dans la période difficile qu'elle traversait.

Pour que ce travail reste concret, l'APTE propose aux personnes inscrites des missions chez les particuliers, dans les entreprises, les associations ou les mairies. Il peut s'agir de travaux d'entretien de bâtiments, de maisons, de locaux administratifs ou professionnels, d'espaces verts. Chez les particuliers, ce peut-être du ménage, de la peinture, du carrelage, de la petite maçonnerie, du bricolage ou des installations diverses. Pour les particuliers, les activités de service à la personne donnent droit à des déductions fiscales.

L'APTE ne reçoit pas de subvention des communes. Depuis plusieurs années, l'association demande aux communes de soutenir son action en lui donnant des heures de travail pour l'entretien des espaces verts ou des bâtiments communaux ou dans les services assurés à la population. On a demandé aux communes de transformer la subvention qui lui était habituellement versée en heures de travail.

Toutes les communes du canton ont suivi et ainsi, encadrés par un moniteur professionnel, 2 ou 3 personnes, en parcours d'accès à l'emploi, ont régulièrement travaillé avec un contrat salarié leur permettant d'envisager ou de réenvisager leur autonomie personnelle.

Les missions confiées à l'APTE par les particuliers, les associations, les entreprises ou les mairies sont l'expression d'une solidarité locale indispensable pour que, dans nos villages, le tissu social garde cohérence et harmonie. Ces dernières années vous avez pu donner, en moyenne, 15000 heures de travail. Chaque mois, ce sont de 40 à 60 personnes, en majorité des femmes, qui travaillent à temps partiel, souvent très partiel et qui touchent ainsi une petite paie qui les aide, un peu, à garder la tête au-dessus de l'eau.

APTE : 182 rue du Maréchal Foch
44370 Varades - Tél. 02 40 98 37 91
E-mail : apte.ass@wanadoo.fr
Ouvert au public tous les matins,
de 8 h à 12 h

*Jean-Pierre Chesné
Président de l'association*



*Un salarié en insertion
en pleine action chez un particulier*

RELAIS SOLIDARITÉ

L'association Relais Solidarité a été créée il y a une dizaine d'années pour exprimer la solidarité de la population du canton à l'égard des plus démunis. Elle s'est d'abord souciée de l'accueil de réfugiés (Kosovars, Moldaves). Ces tâches d'accueil et d'accompagnement accomplies, elle a considéré que sa solidarité devait, dans l'époque difficile que nous traversons, se tourner vers les personnes en difficultés de notre canton et des communes proches. En évoluant, l'association a d'abord créé le transport solidaire, puis l'épicerie sociale et, en 2011, elle a repris l'initiative qu'avait eue, en 2010, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Varades, l'organisation d'un Réveillon de la Solidarité, pour la Saint Sylvestre.

Le transport solidaire

Les personnes publiques (train, car...) ou les transports privés soutenus par la collectivité (Lila à la demande) n'apportent pas toujours la bonne réponse aux besoins des personnes qui ne disposent pas de moyens personnels de déplacement.

C'est pourquoi l'association a mis en place un réseau de transport solidaire qui complète ces services publics ou privés et qui permet, grâce au concours de conducteurs bénévoles, d'acheminer les personnes vers les administrations, les services, les familles, les amis...

Le bénéficiaire du transport verse une participation de 0,30 € par km ; si nécessaire, il peut être aidé par le service social de sa commune.

Ce service de transport est géré par l'APTE. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande au secrétariat, 48 heures à l'avance, par téléphone (02 40 98 37 91), du lundi au vendredi entre 9 h et 11 h. En liaison avec le référent de l'association de chaque commune, le service sera mis en place.

L'épicerie sociale

Joliment baptisée « le P'tit Chariot de Galerne », elle est ouverte depuis octobre 2011. Partenaire de la Banque Alimentaire de Loire-Atlantique, elle propose à 10 % de leur valeur, en colis de dépannage ou pour 3 mois renou-

velable, des denrées alimentaires conservées à température ambiante ou des produits frais (laitiers, viande...).

L'épicerie sociale est ouverte aux personnes habitant le canton de Varades ou les communes environnantes dont les ressources (le reste à vivre) ne permettent pas, justificatifs à l'appui, de se nourrir convenablement, ponctuellement ou durablement. L'association fournit, actuellement, de l'alimentation à plus de 100 personnes.

L'épicerie sociale est installée au Centre Social 122, rue du Parc à Varades. Elle est ouverte 2 vendredis par mois (le 1^{er} et le 3^e) de 13h30 à 16h30. Lors de l'ouverture du 3^e vendredi, la Croix Rouge propose des produits d'hygiène et d'entretien, moyennant une faible participation.

Téléphone, ces jours-là et à ces horaires : 02 40 98 39 06. Les personnes qui ne peuvent se déplacer peuvent prendre rendez-vous.

Le réveillon de la solidarité



Organisé par des bénévoles, pour la Saint Sylvestre, il permet, avec la participation des Amis de Raymond et le concours des services sociaux des communes, d'offrir un moment de fête et de convivialité partagée aux personnes seules, handicapées et aux familles en difficulté. Les tarifs de ce réveillon sont établis en fonction des revenus et des situations de chacun. En 2011, 165 personnes ont participé au Réveillon de la solidarité.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au CCAS ou au CIAS de leur commune.

L'ÉCOCYCLERIE TROCANTONS

Installée depuis 1996 sur le Pays d'Ancenis, TroCantons c'est :



La Récup'Solidaire

Nous reprenons tous les biens d'équipement que l'on trouve chez soit et qui peuvent resservir à quelqu'un d'autre : vêtements, mobilier, électroménager, livres, vaisselle, jouets, puériculture,...

Sites et horaires des dépôts

	lundi	mardi	merc.	jeudi	vendredi	samedi
PANNECÉ La Floquerie		9h30 12h30	9h30 12h30	9h30/12h30 14 h/17h30	9h30 12h30	9h30 12h30
PANNECÉ Boutique				14 h/17h30		9h30 12h30
BELLIGNÉ	9 h/12 h					9 h/12 h
LE CELLIER					14 h/17 h	9 h/12 h

*À noter : seul le site de Pannecé La Floquerie est habilité à recevoir des D3E (Déchets d'Équipement Électriques ou Électroniques)

La collecte à domicile est possible

pour les objets encombrants après appel téléphonique au 02 40 97 78 55.

Trois boutiques solidaires

Les produits présentés à la vente sont nettoyés, contrôlés, testés par notre équipe de salariés, parfois confortée par les actifs bénévoles de TroCantons. Les prix de vente sont bas pour permettre à chacun de s'équiper.

Horaires des boutiques

PANNECÉ 85 rue des Cèdres et La Floquerie (meubles)	BELLIGNÉ rue Océane	LE CELLIER Zone d'activité de Bel air
Jeudi 14 h/17 h30 Samedi 9 h30/12 h30	Lundi et samedi 9 h/12 h	Vendredi 14 h/17 h Samedi 9 h/12 h

TroCantons c'est 17 salariés, 9 administrateurs et plus de 60 bénévoles qui participent aux activités et au développement de l'association, pour préserver l'environnement, développer la solidarité et créer du lien social. **Pour tout renseignement complémentaire ou pour rejoindre notre équipe de bénévoles, n'hésitez pas à nous consulter au 02 40 97 78 55 ou :**

contact@trocantons.org - www.trocantons.org

Les vœux de nos représentants cantonaux

LE MOT DE CLAUDE GAUTIER - CONSEILLER GÉNÉRAL

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Général répond à des enjeux prioritairement sociaux, avec des politiques en faveur des personnes âgées (APA), handicapées (AAH), ou en difficulté (RSA).

Son rôle est aussi associé à d'autres domaines qui nous touchent au quotidien :

- l'enfance et la jeunesse
- la culture
- le réseau routier
- les transports scolaires en milieu rural
- l'agriculture
- les équipements sportifs
- la gestion des services incendie et secours,...

Ces priorités sont aussi les miennes, le département doit rester auprès et au service de la population et ce surtout, dans cette période de crise.

Depuis mon élection, et comme je m'y étais engagé, j'ai travaillé en partenariat avec les élus locaux, les acteurs associatifs et économiques sur différents dossiers :

- L'avenir des maisons de retraite
- Le regroupement foncier agricole à Varades
- Le développement économique du canton
- Le devenir des associations :
 - Le regroupement des écoles de musique
 - La pérennité des Amis de Raymond
 - Les jardins de la solidarité, l'APTE, le Relais solidarité

Dans cette volonté de concertation et représentation des habitants du canton, je vous invite à une réunion pour échanger sur ces dossiers :

Le vendredi 22 février 2013

à l'EAG à Varades à 20 h.

Le jeudi 15 mars 2013

à la petite salle du Pré Baron à Belligné à 20 h.

*Dans l'attente de vous retrouver,
je vous souhaite à tous
une excellente année 2013.*



Claude Gautier,
Conseiller Général
du canton de Varades
Marie Brunelle,
suppléante



LA TRIBUNE D'YVES DANIEL - DÉPUTÉ

Madame, Monsieur,

Nouveau député de la 6^e circonscription de Loire-Atlantique, je vais régulièrement à votre rencontre. Et déjà, vous avez pu me faire part de vos questions, vos projets, de vos idées et réflexions. J'ai répondu à certaines de vos demandes tout en organisant mon action que je souhaite la plus efficace et réactive possible tout en restant dans les domaines de ma compétence de parlementaire.

Député de tous sur cette circonscription qui comprend 3 grands secteurs avec une diversité d'activités et de spécificités : Pays de Châteaubriant, Pays d'Ancenis et le secteur Blain, Guémené-Penfao et Redon soit 13 cantons et 72 communes.

Nous avons mis en place une organisation de proximité par la présence d'une équipe qui se tient à votre service à la permanence de Nozay, ville au cœur de la circonscription et une présence au sein de l'Assemblée Nationale pour porter et traduire vos remarques en langage législatif.

Nous assurons, aussi, des permanences dans les chefs-lieux de canton, sur rendez-vous. Le calendrier est à votre disposition dans votre mairie.

Ensemble, habitants et acteurs du secteur privé et public, dans une démarche implicative, je veux participer au redressement d'une France qui soit plus juste, plus équitable, porteuse d'espoir et de renouveau. C'est dans le contexte actuel, le défi que je souhaite relever avec les collègues élus de l'Assemblée Nationale.

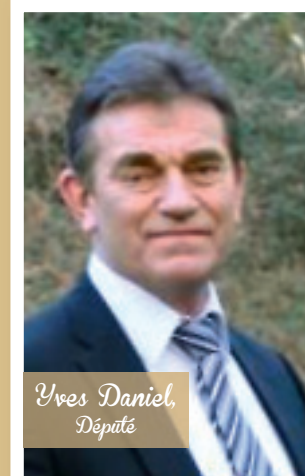
Je transmets mes vœux particulièrement aux associations et aux bénévoles qui donnent de leur temps et qui contribuent au lien social, au bien-vivre ensemble et qui permet à chacun un épanouissement à la fois personnel et collectif.

Je vous offre tous mes meilleurs vœux pour cette année 2013.

Permanence parlementaire : 8 Allée des Lilas – 44 170 NOZAY

Tél. 0967 06 38 17 – Fax 02 40 87 38 17

E-mail : ydaniel.depute@gmail.com



Yves Daniel,
Député

Informations pratiques

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

122 RUE DU PARC - VARADES - TÉL. 02 40 98 33 29 (PRÈS DE LA POSTE)

Sécurité Sociale



Il n'y a plus de permanence sur Varades.

Espace Corail – Ancenis
lundi, mercredi et vendredi
de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 16 h 30

**Caisse Primaire
d'Assurance Maladie**
9 rue Gaëtan Rondeau
44958 NANTES Cedex 9
0820 904 187
www.ameli.fr



Uniquement sur rendez-vous à Ancenis

Assurance Retraite des Pays de la Loire
Espace Corail
2^e étage – salle de perm. 1
30 place Francis Robert
44150 ANCENIS
39 60

Pôle Emploi



Il n'y a plus de permanence sur Varades.

Espace Corail – Ancenis
du lundi au mercredi
de 8 h 30 à 16 h 30
le jeudi de 8 h 30 à 12 h 30
le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30

Pôle Emploi
Espace Corail
24 place Francis Robert
44150 ANCENIS
39 49
www.pole-emploi.fr

Secours Populaire



1^{er} et 3^e lundi de chaque mois de 10 h à 12 h

Secours Populaire Français
132 rue René
de Châteaubriand
44150 ANCENIS
02 40 83 08 17

ADIL



1^{er} jeudi de chaque mois de 14 h à 16 h 30

**Association Départementale
d'Info. sur le Logement**
6 rue de l'Arche Sèche
44000 NANTES
02 40 89 30 15
02 40 98 33 67
(permanences Varades)

La Croix Rouge



2^e et 4^e vendredi de chaque mois de 14 h à 17 h

La Croix Rouge
524 rue René Urien
44150 ANCENIS
02 40 83 39 99

CAF



Il n'y a plus de permanence sur Varades.

Espace Corail – Ancenis
les lundi et mardi sans RDV
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
le jeudi avec RDV de 13 h 30 à 16 h

**Caisse d'Allocations
Familiales**
28 place Francis Robert
44150 ANCENIS
02 41 83 44 25

La Croix d'Or



Il n'y a plus de permanence sur Varades.

Espace Corail – Ancenis
3^e dimanche de chaque
mois de 10 h à 12 h

**La Croix d'Or
Alcool Assistance**
Espace Corail
Salle des Conférences
44150 ANCENIS
02 40 83 91 64

BUREAU INFOS AINES – CLIC DU PAYS D'ANCENIS

Le CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est un service gratuit pour les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage.

Il couvre l'ensemble du Pays d'Ancenis soit les cantons Ancenis ; Ligné ; Riaillé ; Saint Mars La Jaillie et Varades.

C'est un guichet unique d'accueil, d'écoute et d'information pour le soutien à domicile et l'hébergement collectif.

Le CLIC examine la situation de la personne âgée, l'oriente et l'accompagne si nécessaire. Pour ce faire, il effectue une évaluation complète des besoins : aide à domicile ; soins ; adaptation du logement ; portage de repas ; hébergement ; aides financières ; retour à domicile après hospitalisation...

Il coordonne l'action des professionnels auprès de la personne, met en place une aide adaptée à chaque situation et en assure le suivi.

Enfin le CLIC propose des actions de prévention aux personnes âgées et à leur entourage à travers des conférences ; des groupes d'échanges ; des ateliers...

Vous vous posez des questions...

« Ma grand-mère souhaite entrer en établissement d'hébergement. Quelles sont les possibilités sur le secteur ? »

« Notre logement n'est plus adapté à notre vie quotidienne. Un aménagement est nécessaire. Pourrais-je avoir des conseils ? Existe-t-il des aides financières ? »



« Ma mère vit seule à son domicile, elle veut rester chez elle mais à besoin d'aide. Quelles sont les solutions ? »

« Mon conjoint est de plus en plus dépendant. Quelles aides puis-je espérer ? »

...Contactez les professionnels du CLIC :

Hélène DELEZIRE-HARDY, coordinatrice - Eloïse AUBERTIN, ergothérapeute
Anne DESORMEAUX, secrétaire

CLIC du Pays d'Ancenis - BUREAU INFOS AINES - Espace Corail – 30 place F. Robert
44 150 ANCENIS - Tél. 02 40 96 12 51 - E-mail : clic.ancenis@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et l'après-midi sur rendez-vous ou visites à domicile.
Permanences sur RDV les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois à Riaillé (matin) et St-Mars-La-Jaillie (après-midi)

POINT D'ACCÈS AU DROIT D'ANCENIS

La justice se rapproche de vous...

Pour obtenir gratuitement des conseils et des réponses à leurs questions juridiques, les justiciables peuvent s'adresser à des points et relais d'accès au droit. Présentes partout en France, ces structures organisent des permanences dans divers domaines juridiques : famille, travail, logement, entreprise, droit des étrangers,...

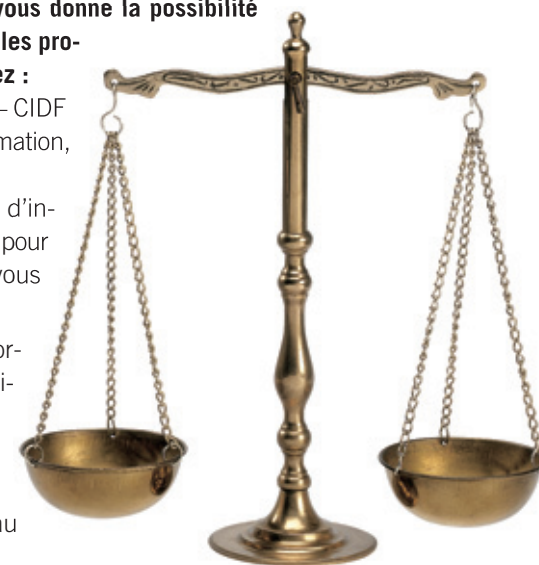
Selon les jours et les lieux, l'accueil peut être assuré par des avocats, des juristes, des notaires, des huissiers, des associations, des conciliateurs, des délégués du médiateur de la République,... Ces différents intervenants pourront vous accueillir et vous fournir des informations et des conseils juridiques propres à votre situation, le tout de manière anonyme. Vous y trouverez également une assistance pour accomplir vos démarches juridiques ou administratives.

Le point d'accès au droit d'Ancenis vous donne la possibilité d'obtenir de l'aide, d'être informé sur les problèmes juridiques que vous rencontrez :

- permanences d'un juriste du CIFF – CIDF en droit de la famille, de la consommation, du travail,...
- permanences d'aide aux victimes d'infractions par un juriste de l'ADAVI 44 pour vous conseiller, vous orienter et vous assister dans vos démarches.

Ces permanences de conseil et d'information juridique sont ouvertes gratuitement à toute personne rencontrant des difficultés d'ordre juridique.

Renseignements et prise de rendez-vous auprès de la mairie d'Ancenis au **02 40 83 87 00**.



LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice du canton de Varades, Monsieur Lapouyade, tient une permanence à la mairie de Varades tous les 15 jours, le mardi matin.

Son rôle est d'aider deux parties en litige à trouver un accord : faire se rencontrer les parties permet souvent de débloquer une situation.

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter la mairie de Varades au 02 40 98 33 03.

Les Bouchons d'Amour

Les Bouchons d'Amour c'est quoi ?

L'association nationale collecte les bouchons plastiques pour les vendre à un fabricant de palettes plastiques recyclables. Le fruit de cette vente permet de financer du matériel pour handicapés (fauteuils roulants, appareils spécialisés pour sportifs handicapés,...) ou de participer à des opérations humanitaires à l'étranger. Les Régions ont leurs antennes.



Le guide de la collecte

La collecte n'est possible qu'avec l'aide et la compréhension de tous nos administrés parce que cela nécessite de séparer les bouchons des bouteilles ou flacons, qui eux iront dans les sacs de tri jaunes. La mairie met à disposition à l'accueil un container bleu foncé destiné à cette collecte. Une fois rempli, il est transmis à l'antenne d'Ancenis.

Rappel des bouchons acceptés :

- **alimentaires** : eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- **ménagers** : liquide vaisselle, produit d'entretien, lessive, assouplissant, aérosol,...
- **de cosmétiques** : déodorants, laque, parfum,...
- **de produit d'hygiène** : dentifrice, shampoing, produit douche,...
- **couvercles en plastique** : chocolat et café en poudre,...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. À noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévéa ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage.

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre

Rappel des bouchons refusés :

- de produits chimiques hautement toxiques
- de sécurité (détergents,...)
- de médicaments



Service Conseil Logement

Le Service Conseil Logement, avec l'appui du Conseil Général de Loire-Atlantique, œuvre depuis 50 ans auprès des propriétaires en difficulté. Son credo : aider les propriétaires à garder leur toit. Une problématique qui est au cœur de l'actualité en cette période de crise. Les personnes qui font appel à l'association Service Conseil Logement (SCL) sont des propriétaires ou accédants à la propriété, qui ont vu leurs revenus chuter pour des raisons diverses : changement de situation professionnelle, accident de la vie, période de chômage,.... Ces propriétaires ne peuvent plus faire face aux remboursements de leurs crédits immobiliers. Au début, les familles essaient de s'en sortir par des petits crédits à la consommation ou des prêts à des proches, le temps de souffler, mais leur situation s'aggrave et elles se retrouvent pour certaines fichées à la Banque de France.

Le SCL aide les accédants et les familles propriétaires de leur logement à surmonter leurs difficultés financières pour conserver leur bien, trouver un crédit adapté et les accompagner jusqu'à complet remboursement.

Une permanence du SCL existe à Ancenis le 2^e jeudi du mois, de 14 h à 17 h, à l'espace Corail, 30 place Francis Robert. Plus tôt ces propriétaires viendront consulter le SCL, plus facile sera le redressement de leur situation. Le SCL n'est pas là pour juger mais pour les écouter et les aider.

Il propose un diagnostic gratuit et confidentiel de leur situation et étudie avec eux des solutions financières adaptées.

Cette année, un nouveau dispositif apporte enfin une solution aux propriétaires fichés à la Banque de France. Jusqu'ici il était impossible de proposer un rachat de crédits à une personne dans cette situation.

Avec le dispositif « Second'chance », le SCL propose une solution qui permet de rembourser les dettes litigieuses, procéder au défichage bancaire et constituer un dossier de prêt de restructuration à un taux modéré. Ce dispositif permet de débloquer de nombreuses situations et le SCL est le seul à le proposer actuellement.

Renseignements auprès du SCL 44 de Nantes au 024020 1022



DURÉE DE VIE DE VOS PAPIERS



*Inutile de s'encombrer de papiers superflus, mais pour certains d'entre eux il est préférable, voire même indispensable, de les garder.
Combien de temps ?*

DOCUMENT	DURÉE DE CONSERVATION	PRÉCISIONS
ASSURANCE		
Contrat d'Assurance habitation et automobile	durée du contrat + 2 ans	contrat conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation
Assurance vie et Assurance décès	durée du contrat + 10 ans	possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat
VOITURE		
Contravention	3 ans	à compter de la condamnation
Factures (achat, réparation)	durée de conservation du véhicule	
Procès-verbal de contrôle technique	2 ans	jusqu'au contrôle technique suivant
BANQUE		
Chèque à encaisser	1 an et 8 jours	passé ce délai, la banque n'a pas à le payer
Prêt à la consommation	2 ans	à compter de la dernière échéance
Prêt immobilier	2 ans	à compter de la dernière échéance
Relevé de compte, virement, prélèvement, remise de chèque ou d'espèces, talon de chèque	5 ans	s'ils contiennent des informations sur des créances, les talons de chèque et relevés de compte doivent être conservés plus longtemps
TRAVAIL		
Bulletin de salaire, contrat de travail, certificat de travail, attestations Pôle Emploi	indéfinie	
Allocations chômage	2 ou 3 ans	délai de 2 ans pour réclamer le paiement des allocations chômage et délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées
Titres de paiement de la pension de retraite	indéfinie	ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de reversion
IMPOTS & TAXES		
Déclaration de revenus et avis d'impositions sur le revenu	3 ans	à compter de l'année qui suit l'année d'imposition
Avis d'impôts locaux	1 an	à conserver jusqu'à la réception de l'avis suivant car ce document peut servir pour différentes démarches
FAMILLE		
Actes d'état-civil	indéfinie	les actes d'état-civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois dans certains cas (mariage, carte d'identité,...) ils doivent être délivrés depuis moins de 3 mois

Contrat de mariage	indéfinie	en cas de perte, s'adresser au notaire qui l'a établi
Acte de reconnaissance d'un enfant	indéfinie	la mairie peut délivrer une copie
Livret de famille	indéfinie	en cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie
Jugement de divorce, jugement d'adoption	indéfinie	en cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal
Donation, testament, succession	indéfinie	preuves à conserver pour éviter tout litige lors de l'ouverture de la succession ou face au fisc
Remboursement des cotisations d'allocations familiales	3 ans	délai de 3 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées
LOGEMENT		
Factures d'électricité et de gaz	2 ans	
Factures d'eau	4 ou 2 ans	fournisseur public : 4 ans fournisseur privé : 2 ans
Facture de téléphone	1 an	
Factures liées aux travaux	10 ou 30 ans	dépend des travaux
Titre de propriété	indéfinie	
Charges de copropriété et correspondance avec le syndic	10 ans	
Contrat de location	durée de la location + 5 ans	état des lieux et quittance de versement du dépôt de garantie à conserver jusqu'au remboursement
Quittances de loyer	5 ans	
SANTÉ		
Remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées
Mutuelle	variable	au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement
Ordonnance	1 an	la délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription. Pour les lunettes correctrices, la validité des ordonnances est de 3 ans pour les plus de 16 ans
Accident du travail : remboursements, indemnités journalières, certificat et examens médicaux	indéfinie	documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé
Capital décès	2 ans	à compter de la date de décès
Certificats, examens médicaux, radiographies	indéfinie	documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé
PERSONNES DÉCÉDÉES		
Les délais de conservation des papiers sont identiques. En effet, certains de ces documents peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants-droit lors de la succession.		

Informations écologiques

LA COLLECTE DES DÉCHETS : UN POINT SUR LA NOUVELLE ORGANISATION...

Ce service, mis en place en avril 2012, est assuré par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA), en partenariat avec l'entreprise VEOLIA qui effectue la collecte.

Ainsi, vos ordures ménagères sont collectées en **porte à porte** :

- toutes les semaines si vous êtes en zone urbaine
- tous les 15 jours si vous êtes en zone rurale

Quant aux sacs jaunes d'emballages ménagers recyclables, ils sont collectés tous les 15 jours, lors des **semaines impaires**, placés à côté de votre bac. Ces sacs de tri sélectif jaunes sont à retirer à l'accueil de la mairie. Si vous le souhaitez, un calendrier de collecte pour l'année 2013 est à votre disposition à la mairie.

Concernant le verre et le papier, il n'y a pas eu de changement : des conteneurs spécifiques sont à votre disposition Rue des Douves/Chemin de Barbin et Chemin des Porteaux.

Pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), seule la déchetterie de La Coutume à Mésanger est habilitée à prendre ces déchets ainsi que l'écocyclerie TroCantons sur le site de Pannecé. Il existe aussi la procédure « reprise 1 pour 1 en magasin » : les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) peuvent être rapportés chez le distributeur : pour l'achat d'un appareil neuf, ce dernier a l'obligation d'accepter la reprise d'un produit usagé de même type (décret du 20/07/2005).

Pour tous les autres déchets, vous pouvez vous rendre à la Déchetterie des Quatre Routes de Varades.

Changement de situation

La COMPA a mis en place cette collecte de déchets ménagers avec un système d'identification par puce sur vos bacs individuels. En cas de changement de situation, il convient d'en informer la COMPA afin de régulariser votre compte. Ainsi, si vous faites l'objet :

- d'un emménagement/déménagement

- d'un changement dans la composition de votre foyer (naissance, décès...)
 - d'un vol, d'une perte ou de la dégradation de votre bac
- Il suffit de compléter le formulaire adéquat, disponible en mairie, et de le retourner à la COMPA.

Les dépôts sauvages

Après plusieurs actes d'incivilités, la mairie a pris un arrêté en mai 2012 concernant le dépôt sauvage d'ordures ménagères ainsi que le non-ramassage de vos sacs de tri

sélectif jaunes par l'entreprise VEOLIA si le tri de vos déchets a été mal effectué.

Ainsi, si nos agents communaux retrouvent des sacs jaunes dans les rues ou des sacs d'ordures ménagères, une amende à régler au Trésor Public vous sera envoyée, à savoir :

- 20 € par sac
- 100 € par m³ de déchets verts ou encombrants.

TYPE DE DÉCHETS	Particuliers - Accès gratuit à la déchetterie de VARADES
ORDURES MÉNAGÈRES CLASSIQUES	Ramassage le mercredi (<i>merci de sortir votre bac le mardi soir</i>) Si vous êtes en zone urbaine : passage toutes les semaines Si vous êtes en zone rurale : passage tous les 15 jours
SACS JAUNES pour le TRI SÉLECTIF Bouteilles et flacons plastiques, emballages métalliques, cartons d'emballages et briques alimentaires	Les sacs jaunes sont à mettre à côté de votre bac les semaines impaires
PAPIERS, CARTONS, JOURNAUX et MAGAZINES	À déposer dans le conteneur papiers Rue des Douves/Chemin de Barbin/Chemin des Porteaux OU à déposer à la déchetterie de Varades
VERRES Bouteilles, bocaux, flacons opaques, etc. (Sans les bouchons plastiques ou métalliques).	À déposer dans le conteneur verres Rue des Douves/Chemin de Barbin/Chemin des Porteaux OU à déposer à la déchetterie de Varades
ARBUSTES et TAILLES DE HAIES uniquement pas de tonte de pelouse, ni de déchets du jardin	Ramassage le 1^{er} mercredi de chaque mois après inscription en Mairie Nouvelle tarification à partir de janvier 2013 : 15 minutes : 10 € - 30 minutes : 20 € - 1 heure : 45 €
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES Électroménagers, appareils électriques, ferraille, etc.	À déposer à la déchetterie La Coutume à Mésanger durant les permanences Calendrier 2013 non fourni – se renseigner auprès de la mairie ou de la COMPA
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES Produits chimiques, batterie, piles, engrais, fongicides, herbicides, mercure, morts aux rats, poisons, colorants, détachants...	À déposer à la déchetterie de Varades durant les permanences, le dernier samedi de chaque mois, de 14 h à 18 h
TOUS LES AUTRES DÉCHETS... Gravats, pierres, tonte de pelouse,...	À déposer à la déchetterie de Varades

Très simple à réaliser, avec un potager de 100 m², on peut facilement produire la plus grande partie des légumes d'une famille de 4 personnes du printemps à la fin de l'été !

Choisir des graines

Les graines doivent être de qualité biologique, c'est-à-dire prélevées sur des fruits et légumes non-traités et qui ont poussé naturellement. Elles ne doivent pas être enrobées : Les agents d'enrobage sont souvent constitués d'argile, mais aussi d'engrais, d'additifs et de répulsifs. Sans que ce soit dramatique (puisque l'important est quand même la vie de la plante qui donnera vos récoltes), il est préférable de choisir des graines non enrobées. Elles doivent être reproductibles : C'est-à-dire non-hybrides. L'intérêt étant que vous n'aurez pas à racheter des graines chaque année. Il vous suffira de prélever des graines sur vos fruits et légumes obtenus et de les laisser sécher jusqu'à l'année suivante. De plus, ces graines peuvent être croisées entre elles et donner des variétés personnalisées et originales à l'inverse des graines hybrides (ou « F1 ») qui donnent des fruits dont les graines sont stériles.

Choisir le terrain

En premier lieu, il faut choisir un espace : de taille raisonnable, ensoleillé et aéré, facile d'accès pour l'entretien, l'arrosage et les récoltes. Pour les premières années, ne voyez pas trop grand. Même si vous avez envie de tout faire, sélectionnez plutôt un petit nombre de plantes classiques : courges, courgette, haricots, tomates, aubergines, poivrons, aromatiques... Il est bon d'avoir des proportions en tête : pour un potager de printemps/été, un terrain de 100 m² produit une bonne part des légumes d'une famille de 4-5 personnes. Pour cette même famille, 4 à 5 plants de chaque variété représentent un bon début. Inutile donc, si vous débutez, de planter de tout sur un grand terrain : Vous serez vite dépassés parce que vous ne connaissez pas, et vous risquez d'être découragés par la quantité de travail. Une fois l'espace choisi, il faut le travailler avant d'y planter quoique ce soit. Ce n'est pas la peine de labourer toute votre terre pour la rendre lisse et sans herbe, ce serait

inutilement fatiguant et agressif. Votre sol a besoin de la diversité végétale qu'apportent les « mauvaises herbes » et tout ce qui va avec (racines, vers, insectes...). Travaillez donc des rangées avec une bêche ou une pioche en nettoyant la surface et en enlevant les racines superficielles. Retirez les grosses pierres qui pourraient gêner les racines de vos plants. Vous aménagez ainsi votre potager en lignes de terre nue (deux fois la largeur d'une pelle, soit 50 cm environ) séparées de la flore naturelle de votre sol. Vous pouvez aussi former des buttes de terre parallèles les unes aux autres sur lesquelles vous mettrez vos plants. C'est une technique plus gourmande en eau, mais qui nécessite moins de travail de désherbage.



Il existe enfin le plan du « potager en carré » réjouissant esthétiquement mais qui fait perdre de l'espace. Technique assez intéressante pour les plantes aromatiques souvent prolifiques (menthe, basilic, ciboulette, estragon,...). Les appareils (bineuse, coupe-herbes, motoculteur) vous faciliteront le travail si vous y avez accès mais ne sont vraiment pas indispensables. Apprenez à connaître la qualité de votre terre et les plants qui y pousseront le mieux (une terre argileuse préférera des choux, brocolis ou salades, la terre calcaire préférera les aubergines, carottes ou tomates, etc.) et agissez en conséquence pour la nourrir (y rajouter par exemple du fumier, des cendres, de la paille).

Cultiver

Le semis

La majorité des cultures commencent par des semis, c'est-à-dire la mise en terre de chaque graine dans des petits contenants (du gobelet artisanal – sans BPA évidemment –, à la boîte à semis chauffée par résistance). Les semis se font dans du terreau de qualité biologique, pour éviter tous les engrais, nitrates ou additifs indésirables. Cette phase réveille la graine de sa « dormance » (à savoir son stade de repos qui nous permet de la conserver plusieurs années). Elle attaquera sa germination : s'ouvrir par la poussée du germe, et devenir successivement graine germée (graine avec germe), jeune pousse (germe avec quelques feuilles) puis plant (pousse plus solide avec feuilles).

C'est ce stade délicat qu'il faudra surveiller à l'abri du froid, du vent, de l'excès d'eau, de la sécheresse, ou autres conditions qui pourraient tuer le processus. La pousse a besoin d'eau, de chaleur et de soleil. Le tout sans excès. Dans de bonnes conditions, cette phase prendra environ deux semaines. Une serre ou une véranda est idéale pour réunir ces conditions. Plus les conditions sont favorables, plus la croissance sera rapide. À l'inverse, si les conditions sont mauvaises, votre plant risque de végéter et de mettre plus longtemps à grandir. Il faut savoir que certaines graines se plantent directement dans le sol : haricots, pois, céréales, carottes,...

Le repiquage : le « repiquage » est la mise en place sur votre terrain. Il se fait dès que votre jeune plant est assez robuste pour supporter le changement de conditions. Il faut que votre sol soit bien réchauffé : ne vous précipitez pas trop tôt dans l'année pour repiquer vos semis. Attendez que les dernières gelées soient passées, que le soleil soit bien présent et que la température du sol soit idéale. Le repiquage peut être réalisé assez tôt (mi avril) dans les régions douces, ou plus tard (fin avril/début mai) dans le Nord de la France. Techniquement, le repiquage est un jeu d'enfant : il suffit de creuser un petit trou, d'y mettre votre semis (en prenant garde de ne casser aucune racine), et de combler le trou avec de la terre en tassant doucement. Arrosez vos plants dès que vous venez de repiquer. Vous pouvez économiser de l'eau et du temps de désherbage en posant autour de chaque plant une couche de pierres, de pailles, de copeaux ou de branches.



Entretien son potager

Un arrosage régulier est nécessaire, les plants sont plus ou moins gourmands en eau. Vous pouvez arroser à l'arrosoir (fastidieux mais économique), à l'arrosage automatique (beaucoup de gaspillage mais pratique et facile), au goutte-à-goutte ou à la bouteille plantée dans le sol (idéal mais plus long à mettre en place). L'excès d'humidité accentuant souvent le risque de maladie, il est préférable d'arroser le plant à sa base plutôt que de mouiller toutes ses feuilles, tiges et fruits.

L'arrosage se fait quasi-quotidiennement en été, de préférence au coucher du soleil pour permettre au sol de bien absorber l'eau sans qu'elle ne s'évapore. Le désherbage est très important : les mauvaises herbes lutteraient contre vos plants pour la nourriture, le soleil et l'eau ! Si c'est fait régulièrement, c'est très rapide, surtout si vous recouvrez votre terre de paille ou de pierres. L'idéal est de le faire tous les 3-4 jours en arrachant toutes les mauvaises herbes qui pousseraient autour de vos plants. Pensez à arracher les racines, et pas seulement la partie visible. Vous pouvez laisser les herbes arrachées sur place, elles seront « mangées » par la terre en quelques jours et serviront à la nourrir. Protégez votre potager des nuisibles : Pour les mammifères, taupes, belettes, rongeurs, gibiers si vous habitez en forêt, dissuadez-les par deux lignes de fil électrifié à 8 cm et 25 cm de hauteur ou du grillage. De même si vous avez des animaux domestiques (chiens, chats, poules), qui prennent un malin plaisir à abîmer votre travail.

Pour les invasions d'insectes, la meilleure façon de lutter est de préserver la biodiversité. Les araignées, acariens, coccinelles et autres insectes indigènes seront le système immunitaire de votre potager. Pour vivre ils auront besoin de ces fameuses bandes de mauvaises herbes que vous laisserez entre vos rangées. La rotation des cultures d'une année sur l'autre est aussi un très bon moyen de se préserver des insectes nuisibles et des maladies, et celle-ci profitera à la terre. Les fleurs, en particulier la capucine, vous aideront à lutter contre les pucerons et embelliront votre jardin. Vous pourrez aussi utiliser des traitements biologiques, comme le savon noir, pour repousser les envahisseurs. Le potager enfin prêt, il ne reste plus qu'à y planter les légumes que vous aurez choisis.



Avec un entretien léger mais régulier vous retrouverez bientôt le vrai goût des légumes, tout en vous réappropriant le droit que la nature vous a donné : manger des aliments sains, bons et gratuits !

Bon jardinage !!!

Numéros utiles

Mairie du Fresne sur Loire

4 rue de la Mairie
49123 LE FRESNE SUR LOIRE

Tél. 02 41 39 21 25 - Fax 02 41 39 29 01

E-mail : mairiedufresne@wanadoo.fr

Site internet : www.lefresnesurloire.fr

Horaires d'ouvertures

Les mardis, jeudis, vendredis et samedis
de 8 h 30 à 12 h

Le mercredi de 16 h à 18 h

École Publique « Le Petit Prince » 02 41 39 43 33

URGENCES

Gendarmerie 17
Pompiers 18
Urgences Médicales 15
Urgences (Ancenis) 02 40 09 44 28
Centre antipoison (Angers) 02 41 48 21 21

SANTÉ

Administrations

Centre Hospitalier (Ancenis) 02 40 09 44 00
CHU (Nantes) 02 40 08 33 33
CHU (Angers) 02 41 35 36 37

Pharmacies

Pharmacie DRÉNO (Varades) 02 40 98 33 02
Pharmacie SIMON (Ingrandes) 02 41 39 20 12

Médecins

BEAU Jacques (Ingrandes) 02 41 39 20 17
BERTRAND Hugues (Varades) 02 40 98 33 27
GLOTIN Jean-Baptiste (Ingrandes) 02 41 39 20 15
GOUGEON Véronique (Varades) 02 40 98 33 27
PIGNIER Bénédicte (Varades) 02 40 98 33 27
TOSTIVINT Philippe (Varades) 02 40 98 33 27

Dentistes

DOREAU Françoise (Varades) 02 40 98 32 06
VINCENT Jean-Luc (Ingrandes) 02 41 39 47 85

Kinésithérapeutes

COLIN Johann (Varades) 02 40 83 41 71
DELAPIERRE Frédéric (Varades) 02 40 83 43 84
GASNIER Céline (Varades) 02 40 83 43 84
GUITET Patrice (Ingrandes) 02 41 39 21 43

Cabinets infirmiers

GUIBERT Michelle (Ingrandes) 02 41 39 46 90
HENRIOT Philippe et Alexandra
(Ingrandes) 06 09 42 69 29
LAUMONNIER Isabelle (Varades) 02 40 98 35 25
LOIZEAU Ghislaine (Ingrandes) 02 41 86 83 92

Pédicures podologues

BOURNEUF M.-Christine (Varades) 02 40 98 37 06
GOUIN Lorraine (Ingrandes) 07 87 00 99 37
PAQUIER Gaëtan (Varades) 02 40 83 43 84

ADMINISTRATIONS

Centre des Impôts (Ancenis) 02 40 09 14 14
Centre Impôts Foncier (Nantes) 02 51 12 80 80
Communauté de Communes (COMPA) 02 40 96 31 89
Conciliateur Justice - M. LAPOUYADE 02 40 98 33 03
Conseil Général 44 (Nantes) 02 40 99 10 00
Conseil Régional Pays de Loire 02 28 20 50 00
Division du Pays d'Ancenis (DDTM) 02 40 09 69 10
EDF-GDF (Ancenis) 08 00 12 33 33
Préfecture (Nantes) 02 40 41 20 20
Sous-préfecture (Ancenis) 02 40 83 89 70
Trésor Public (Ancenis) 02 40 83 02 27
VEOLIA Eau (Ancenis) 08 11 90 29 02



SOCIAL

AICMD (St Géréon) 02 40 96 27 88
ADMR (St Georges s/Loire) 02 41 48 38 73
Amis de Raymond (La Chapelle) 02 40 83 52 34
Pôle Emploi (Ancenis) 39 46
APTE (Varades) 02 40 98 37 91
CAF 44 (Nantes) 08 10 25 44 10
Centre Médico-social (Varades) 02 40 98 33 29
PAIO (Ancenis) 02 40 96 44 30

ASSOCIATIONS

APE (Le Fresne) 02 41 39 43 33
Bibliothèque (Ingrandes) 02 41 39 79 28
Club Anjou Bretagne (Le Fresne) 02 41 39 46 24
Comité des Fêtes (Le Fresne) 02 41 39 40 98
Cyclo Cantonal Varadais 02 41 39 40 43
Football Club Ingrandes – Le Fresne 02 41 39 20 77
Football Loisirs 02 41 77 89 70
HANDBALL Ligérien (Le Fresne) 02 41 39 24 29
UNC-AFN (Le Fresne) 02 41 39 21 12
Résidence « Les Moncellières » 02 41 39 21 13

La déchetterie des Quâtres Routes de Varades est ouverte

En HIVER (du 1/11 au 31/03)

le **lundi** de 9 h à 12 h 30,

le **mercredi** et le **vendredi** de 14 h à 18 h,

le **samedi** de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

En ÉTÉ (du 1/04 au 31/10)

le **lundi** de 8 h 30 à 12 h 30, le **mercredi**

de 14 h à 18 h 30, le **vendredi** de 14 h à 19 h

le **samedi** de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30

Etat civil 2012



ILS SE SONT DIT OUI EN 2012



*M. Lelaure René
& M^{me} Bureau Claudine
le 8 septembre 2012*



*M. Berlot Johann
& M^{me} Masse Hélène
le 15 septembre 2012*



*M. Méric François
& M^{me} Trochard Flore
le 29 septembre 2012*

BIENVENUE AUX BÉBÉS 2012

Louis PILOT.....	Chemin du Clos Barbin.....	né le 16 mai
Kenly ANDRÉ.....	5 rue des Douves.....	né le 21 juin
Elyanna GOMES CALDAS VALIER.....	Le Grand Ménardeau.....	née le 4 juillet
Lizéa BOUCHER.....	20 Hameau du Bois Vert.....	née le 26 juillet
Loévan AVRILLON.....	11 Hameau du Bois Vert.....	né le 28 juillet
Yann SERISIER.....	La Métairie.....	né le 28 août
Timéo CASSIN.....	6 allée de Bézid.....	né le 22 septembre
Elyna RICHARD.....	8 bis rue des Douves.....	née le 12 octobre
Lilou AVRIL.....	24 Hameau de la Jaunerie.....	née le 21 octobre
Yazid BEN M'BAREK.....	5 Hameau du Bois Vert.....	né le 9 novembre

PARRAINAGE CIVIL EN 2012

ANDRÉ Kenly..... 5 rue des Douves..... le 10 novembre
filis de M. ANDRÉ & M^{me} GUILLEN TORREMORELL

ELLE NOUS A QUITTÉS... FIN 2011

ALOPEAU Marcelle née BOURGEOIS..... Résidence Les Moncellières..... le 11 décembre

ILS NOUS ONT QUITTÉS... EN 2012

BAZIN Jeannine née MOREAU.....	Résidence Les Moncellières.....	le 30 janvier
PASQUIER René.....	Résidence Les Moncellières.....	le 24 février
MOREL Léone née OGER.....	Résidence Les Moncellières.....	le 26 février
THARRAULT Louis.....	Résidence Les Moncellières.....	le 20 mars
VINCENT Amélie née SAUCISSE.....	Résidence Les Moncellières.....	le 25 mars
GILET Joseph.....	Résidence Les Moncellières.....	le 7 mai
GASNIER Pierre.....	Résidence Les Moncellières.....	le 16 mai
BLANVILLAIN Luc.....	La Valinière.....	le 10 juin
GALLARD Renée née BURGEVIN.....	Résidence Les Moncellières.....	le 23 juin
LUSSON Marie-Antoinette née BLANDIN.....	4 La Riottière.....	le 29 juin
TOULLIER Alice née RENOUE.....	Résidence Les Moncellières.....	le 30 juin
PINSON Marie née MARPEAU.....	Résidence Les Moncellières.....	le 21 août
VATTAN Marie.....	Résidence Les Moncellières.....	le 27 août
JANEAU Marie-Josèphe née MAHÉ.....	Résidence Les Moncellières.....	le 8 novembre



Calendrier des fêtes et manifestations

5 JANVIER

Vœux
du maire

26 JANVIER

Concours
de belote
du comité
des fêtes

16 MARS

Concours
de belote
des Afn

14 AVRIL

Repas
des aînés

21 AVRIL

Marché
aux fleurs
de l'Alpe

8 MAI

Commémoration
Armistice 1945

30 JUIN

Fête de l'école
Le Petit Prince

27-28 JUILLET

Festival western
country du
comité des fêtes

12-13 OCTOBRE

Fête
des cucurbitacées

11 NOVEMBRE

Commémoration
Armistice 1918

17 NOVEMBRE

Randonnée
pédestre du
comité des fêtes

24 NOVEMBRE

Loto
de l'Alpe

7 DÉCEMBRE

Récompense des
maisons fleuries

DÉCEMBRE 2013

Spéctacle de
Noël de l'Alpe

Le Fresne sur Loire



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE

Une Bonne Année 2013